



Convocation envoyée et affichée le 31 janvier 2025

**ORDRE DU JOUR
ET
NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE**

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2024 (*Annexe A p 13*)

A – Rapport de la Présidente	p 3
A-1. Activités 2024 du Bureau Syndical et des commissions	p 3
A-2. Récapitulatif des marchés publics notifiés en 2024	p 3
A-3. Récapitulatif des décisions de la Présidente en 2024	p3
A-4. Dernières décisions de la Présidente	p 3
A-5. Etat des transferts de compétences.....	p 4
A-6. Mise à jour des annexes 1, 3 et 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE	p 5
A-7. Agenda du Comité Syndical.....	p 5
B - Instances	p 6
B-1. Actualisation de la composition des commissions internes et de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement	p 6
B-2. Mise à jour de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).....	p 8
B-3. Mise à jour de la composition du collège du SDEC ÉNERGIE de la Commission Consultative pour la Transition Energétique	p 9
C – Finances	p 10
C-1. Débat d'orientations budgétaires, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires : Budget principal et budgets annexes 2025	p 10
C-2. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours	p 11
D – Concessions Gaz	p 11
D-1. Nouvel accord de méthode relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel avec GRDF	p 11
E – Concession Electricité	p 12
E-1. Avenant n° 1 à la convention relative aux travaux sous tension (TST) et autres prestations.....	p 12

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Comité Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant l'assemblée en aviseront, préalablement, la Présidente, par mail ou courrier postal, parvenu 48 heures au moins avant la réunion.



<i>Annexe A :</i>	<i>Procès-Verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2024</i>	<i>p 13</i>
<i>Annexe B :</i>	<i>Etat des marchés publics 2024</i>	<i>p 30</i>
<i>Annexe C :</i>	<i>Annexes 1, 3 et 4 des statuts du syndicat</i>	<i>p 32</i>
<i>Annexe D :</i>	<i>Liste des membres de la Commission Consultative pour la Transition Energétique</i>	<i>p 48</i>
<i>Annexe E :</i>	<i>Rapport d'Orientation Budgétaire 2025</i>	<i>p 50</i>
<i>Annexe F :</i>	<i>Liste des demandes de financement par fonds de concours</i>	<i>p 68</i>
<i>Annexe G :</i>	<i>Accord de méthode - GRDF</i>	<i>p 69</i>
<i>Annexe H :</i>	<i>Avenant n°1 à la convention relative aux travaux sous tension (TST) et autres prestations</i>	<i>p 79</i>

A- RAPPORT DE LA PRESIDENTE

A-1. Activités 2024 du Bureau Syndical et des commissions

La Présidente rappellera au Comité Syndical que les principales actions menées en 2024 par le Bureau Syndical et les différentes commissions internes sont à disposition de chacun au travers, notamment, la publication des procès-verbaux des réunions du Bureau Syndical et des délibérations dans le recueil des actes administratifs du site internet (<https://www.sdec-energie.fr/recueil-des-actes-administratifs>).

A-2. Récapitulatif des marchés publics notifiés en 2024

Par délibérations en date du 13 octobre 2020 puis du 16 juin 2022 et enfin du 30 mars 2023, le Comité Syndical a donné un certain nombre de délégations au Bureau Syndical et à la Présidente.

Conformément à ces délégations, les engagements financiers effectués en 2024, sont présentés, selon les seuils de la législation en vigueur des marchés publics, en **annexe B page 30**.

En 2024, 58 marchés ont ainsi été notifiés. Ils se répartissent comme suit :

Nombre de marchés attribués	58
▪ Dont marchés à procédure formalisée	21
▪ Dont marchés à procédure adaptée (MAPA)	24
▪ Dont marchés négociés sans publicité \geq 25 K€ et $<$ 40 K€	7
▪ Dont marchés négociés sans publicité $<$ 25 K€	6

A-3. Récapitulatif des décisions de la Présidente en 2024

Les décisions de la Présidente, prises dans le cadre de ses délégations, sont consultables dans le Recueil des Actes Administratifs mis en ligne sur le site internet du syndicat (<https://www.sdec-energie.fr/recueil-des-actes-administratifs>).

En 2024, 67 décisions ont été prises.

A-4. Dernières décisions de la Présidente

Les décisions de la Présidente, prises depuis le dernier Comité Syndical du 12 décembre 2024 et consultables dans le Recueil des Actes Administratifs mis en ligne sur le site internet du syndicat, seront rappelées en séance :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Livarot-Pays-d'Auge et Cricqueville-en-Auge
		Niveau 2	Adhésion des communes de Graye-sur-Mer, Cricqueville-en-Auge et Fourneville
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique "PACTE" : 1ères demandes d'aides financières au titre de la 3ème année d'accompagnement des Communautés de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et Pré Bocage Intercom		
Finances	Virement de crédits n°5-2024 - Budget principal - du chapitre 011 au chapitre 65, pour couvrir les besoins de financement des subventions APCR		
	Virement de crédits n°1-2024 - Budget annexe "Énergies renouvelables" - du chapitre 011 au chapitre 67, pour permettre l'annulation de titres sur exercices antérieurs.		

A-5. Etat des transferts de compétences

Depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2024, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 24 janvier 2025 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés. Il s'agit des transferts suivants :

GAZ	NOUES DE SIENNE*
	SAINT-MARCOUF-DU-ROCHY
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHAGEABLES (IRVE)	VIMONT

* sur l'ensemble de son territoire.

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des **526 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
478 communes 1 intercommunalité	454 communes 10 intercommunalités	48 communes
Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
125 communes 1 intercommunalité	224 communes 1 intercommunalité	28 communes 3 intercommunalités
Contribution à la Transition Énergétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid	
6 communes	1 commune	

A-6. Mise à jour des annexes 1, 3 et 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE

En application des statuts du Syndicat, il sera proposé au Comité Syndical de mettre à jour :

- son annexe 1 « Liste des membres et des compétences transférées » afin de prendre en compte :
 - o Les différents transferts de compétences actés en 2024,
 - o L'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au 1^{er} janvier 2025 et le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,
 - o La création au 1^{er} janvier 2025 des communes nouvelles de Saint-Martin-de-May et de Victot-en-Auge,
- son annexe 3 « Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 » afin de prendre en compte :
 - o Le rattachement de la commune de Saint-Sylvain au territoire de la communauté de communes Val es Dunes.
- son annexe 4 « Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la mer », afin de prendre en compte :
 - o L'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au 1^{er} janvier 2025.

Les annexes correspondantes, faisant apparaître les différentes mises à jour, sont jointes à la présente note, en **annexe C p 32**.

→ Il appartiendra au Comité Syndical de valider les mises à jour proposées.

A-7. Agenda du Comité Syndical

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, les dates des prochains Comités Syndicaux de 2025 seront rappelées :

- **Judi 27 mars 2025 - 14h00** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Judi 5 juin 2025 - 14h00** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Judi 9 octobre 2025 - 14h00** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Judi 18 décembre 2025** - Salle Normandie de la CCI Caen Normandie - St Contest.

B - INSTANCES

B-1. Actualisation de la composition des commissions internes et de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement

➤ Commissions internes

Suite aux différentes phases d'élections partielles du 12 décembre 2024 ayant conduit à l'élection de M. Denis CHÉRON en tant que 7^{ème} vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, de M. Corentin RIOU et Mme Edith GODIER en tant que membres du Bureau Syndical, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 24 janvier dernier, a validé la nouvelle composition des commissions internes du Syndicat :

Commissions	Domaines d'interventions	Vice-Président	Autres membres
Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et suivi du budget, suivi de la trésorerie - Gestion des emprunts et de la trésorerie, taxes, redevances et contributions - Politique d'aides financières et d'achats - Politique de gestion des Ressources humaines - dialogue social - hygiène et sécurité - Système d'informations géographiques (www.mapeo.calvados.fr, PCRS...) - SDSI - RGPD - Usages numériques... - Certification 9001 et 50001 	Philippe LAGALLE	Anne-Marie BAREAU Catherine FLEURY Henri GIRARD Edith GODIER Franck GUÉGUÉNIAT Hervé GUIMBRETIERE
Concessions électricité et gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité et du gaz - Suivi et évolution des cahiers des charges de concession et ses annexes, rapports de contrôle, avenants... - Renouvellement du contrat de concession gaz naturel - Relations avec les concessionnaires électricité et gaz - Développement coordonné des réseaux d'énergie - électricité/gaz/chaleur - Affaires juridiques réseaux et énergie 	Rémi BOUGAULT	Catherine FLEURY Patrice GERMAIN Edith GODIER Franck GUÉGUÉNIAT Cédric POISSON Vincent RUON
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Aides aux raccordements aux réseaux publics d'électricité et de gaz (soutirage et injection), - Contribution aux PLUi - SCOT.... / impact sur le développement et capacité des réseaux, - Barème de raccordement aux réseaux. 	Jean-Yves HEURTIN	Rémi BOUGAULT Abderrahman BOUJRAD Gilles MALOISEL
Relations usagers et précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Précarité énergétique : aide et soutien à l'utilisateur, fonds solidarité énergie, fonds d'aide aux travaux... - Commission consultative des services publics locaux de l'électricité et du gaz, - Volet usagers liés au contrôle concessif, - Gestion d'un service public local de fourniture d'énergie en faveur des particuliers - Réclamations - enquête de satisfaction. 	Cédric POISSON	Romain BAIL Anne-Marie BAREAU Jean-Luc GUILLOUARD Philippe LAGALLE Vincent RUON

<p>Transition Énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planification énergétique : suivi des PCAET, animation de la CCTE... - Production Energies Renouvelables : cadastre solaire, Contrat d'Objectifs territoriaux, développement de projets bois - biométhane - solaire photovoltaïque et thermique - éolien - hydroélectrique.... Projets participatifs ou citoyens - Développement des réseaux de chaleur - Développement de la flexibilité énergétique : Stockage énergie - injection - autoconsommation... - Efficacité énergétique des bâtiments publics : CEP, rénovation énergétique, optimisation des consommations énergétiques ... - Education à la transition énergétique (scolaires, adultes) : maison de l'Energie et Fabrique Energétique - Accompagnement des projets visant l'économie circulaire des territoires - Groupement d'achat d'énergies 	<p>Marc LECERF</p>	<p>Claude BENOIST Abderrahman BOUJRAD Patrice GERMAIN Jean-Yves HEURTIN Gilles MALOISEL Corentin RIOU</p>
<p>Mobilités bas carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au Schéma directeur des mobilités électriques - Encouragement à l'usage des mobilités bas carbone - Construction de station de recharge et d'avitaillement de mobilité électrique - GNV - Hydrogène - Maintenance et exploitation des infrastructures de recharge et d'avitaillement - Développement de nouveaux services - autopartage, vélo électrique... 	<p>Jean-Luc GUILLOUARD</p>	<p>Philippe CAPOËN Henri GIRARD Théophile KANZA MIA DIYEKA Marc LECERF Corentin RIOU</p>
<p>Travaux sur les réseaux publics d'électricité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et sécurisation des réseaux d'électricité - Programme de renforcement du réseau Basse Tension - Programme annuel d'effacement coordonné des réseaux - PPI-PA : suivi et programmation - conférence NOME - Inventaire FACE - Animation de la commission d'intégration pour l'environnement - Rénovation des postes de transformation et traitement des déchets de chantier 	<p>Denis CHÉRON</p>	<p>Jean LEPAULMIER Alain LE FOLL Anne-Marie BAREAU Théophile KANZA MIA DIYEKA</p>
<p>Éclairage public et signalisation lumineuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse, - Maintenance et exploitation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, - Développement de nouveaux services en lien avec les installations d'éclairage public, - Renouvellement de l'éclairage des bâtiments publics, - Réduction des consommations d'énergie (éclairage public...) + respect des éco systèmes (trame verte ...). 	<p>Jean LEPAULMIER</p>	<p>Romain BAIL Philippe CAPOËN Denis CHÉRON Hervé GUIMBRETIÈRE Alain LE FOLL</p>

➤ **Commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement**

Pour rappel, les membres de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement, qui se réunit annuellement avec Enedis et Orange ont été désignés par décision en date du 12 novembre 2020 (2020-DEC-38).

La composition de cette commission a été mise à jour en janvier 2023 à la suite de la démission de son mandat de membre du Bureau Syndical de M. Patrick JEANNENEZ, représentant titulaire des communes de catégorie A, remplacé par M Jean LEPAULMIER :

MEMBRES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commune A : Jean LEPAULMIER Commune B : Philippe CAPOEN Commune C : Gérard POULAIN	Commune A : Théophile KANZA MIA DIYEKA Commune B : Patrice GERMAIN Commune C : Anne-Marie BAREAU

Suite au décès de M. Gérard POULAIN, le Bureau Syndical a validé la désignation de M. Denis CHÉRON, 7^{ème} vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, en tant que représentant titulaire des communes de catégorie C au sein de cette commission en remplacement de Monsieur Gérard POULAIN :

MEMBRES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commune A : Jean LEPAULMIER Commune B : Philippe CAPOEN Commune C : Denis CHÉRON	Commune A : Théophile KANZA MIA DIYEKA Commune B : Patrice GERMAIN Commune C : Anne-Marie BAREAU

B-2. Mise à jour de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance de décision qui intervient pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, notamment pour choisir les offres, et la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) intervient pour l'attribution des contrats de concession.

Les règles applicables à la composition de la CAO sont celles relatives à la CDSP (article L. 1411- 5 du CGCT).

La CAO et la CDSP ont été élues par le Comité Syndical du 13 octobre 2020, comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission d'Appel d'Offres CAO Pdte : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Philippe LAGALLE Cédric POISSON Jean-Luc GUILLOUARD Gérard POULAIN Jean LEPAULMIER	Vincent RUON Henri GIRARD Abderrahman BOUJRAD Anne-Marie BAREAU Patrick JEANNENEZ
COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICE PUBLIC (CDSP) Pdte : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Rémi BOUGAULT Cédric POISSON Vincent RUON Patrice GERMAIN Catherine FLEURY	Philippe LAGALLE Jean-Luc GUILLOUARD Henri GIRARD Franck GUÉGUÉNIAT Christophe MORIN

Considérant :

➤ **Pour la CAO :**

- que cette commission a déjà été actualisée en janvier 2023 suite à la démission de M. Patrick JEANNENEZ de son mandat de membre du Bureau Syndical,
- le décès de M. Gérard POULAIN en septembre dernier,

➤ **Pour la CDSP :**

- la démission de M. Christophe MORIN en date du 5 juillet 2024 de son mandat de membre du Bureau Syndical.

➤ **Pour les deux instances :**

- qu'une fois les résultats de l'élection proclamés, la composition d'une CAO ou d'une CDSP ne peut être modifiée en cours de mandat,
- qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles tant qu'il reste des membres suppléants pour remplacer un titulaire (anciennes dispositions du code de la commande publique – art. 22 - restant préconisées pour pourvoir au remplacement d'un membre titulaire de ces instances).

Le Bureau Syndical du 24 janvier dernier a pris acte de la nouvelle composition de ces deux instances, comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission d'Appel d'Offres CAO Pdte : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Philippe LAGALLE Cédric POISSON Jean-Luc GUILLOUARD Jean LEPAULMIER Vincent RUON	Henri GIRARD Abderrahman BOUJRAD Anne-Marie BAREAU
COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICE PUBLIC (CDSP) Pdte : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Rémi BOUGAULT Cédric POISSON Vincent RUON Patrice GERMAIN Catherine FLEURY	Philippe LAGALLE Jean-Luc GUILLOUARD Henri GIRARD Franck GUÉGUÉNIAT

B-3. Mise à jour de la composition de la Commission Consultative pour la Transition Energétique

Pour rappel, la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

En application de l'article 2 de son règlement intérieur, la commission consultative est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants :

- du SDEC ENERGIE,
- des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP), inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ENERGIE.

Le collège des EPCI à FP est constitué de 2 représentants désignés par chacun des EPCI à FP, soit un total de 32 membres. A l'occasion du renouvellement des instances des différentes communautés de communes du département, chacune d'entre elles a ainsi communiqué au Syndicat les noms de leurs deux représentants.

Le nombre de représentants désignés par le SDEC ÉNERGIE est équivalent au nombre total de représentants des EPCI à FP, soit 32 membres.

Suite à des démissions et décès, laissant 4 sièges vacants, il sera proposé au Comité Syndical de désigner les 4 nouveaux représentants du collège du SDEC ÉNERGIE à la CCTE.

Compte-tenu de l'intérêt manifesté par Mmes Lucie TANQUEREL, Jessica HUYGHE, Françoise PARIS et M. Armand GOHIER pour les activités de cette commission, il sera proposé au Comité Syndical de les intégrer à la liste des représentants du collège du SDEC ÉNERGIE, pour les secteurs de Bayeux Intercom, Seules, Terre et Mer, Vallées de l'Orne et de l'Odon et de Terre d'Auge.

Les listes des 32 élus représentants le collège du SDEC ÉNERGIE et des 32 élus représentants le collège des EPCI à FP au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Énergétique, mises à jour, sont jointes en **annexe D p 48**.

→ Il appartiendra au Comité Syndical de valider l'actualisation de la composition de la CCTE.

C - FINANCES

C-1. Débat d'orientations budgétaires, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires : Budget principal et budgets annexes 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire – DOB - représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Imposé par la loi du 6 février 1992, le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

A ce titre, le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et des intercommunalités est tenu d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire pour ses 3 budgets : Budget Principal, Budget Annexe « Energies Renouvelables – EnR » et Budget Annexe « Mobilité Durable – MD ».

Avant l'examen du budget, l'exécutif du syndicat présente donc à son assemblée délibérante un rapport structuré en trois parties :

- PARTIE I : Evolution de la situation budgétaire et financière (période 2022-2024) ;
- PARTIE II : Evolution des ressources humaines (période 2022-2024) ;
- PARTIE III : Les orientations budgétaires (période 2025-2026).

Cette obligation permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui seront reprises dans le budget primitif et dans les budgets annexes.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique et par la publication de ce rapport par les moyens adéquats.

Le rapport d'orientations budgétaires du Budget Principal 2025 et des Budgets annexes « Énergies Renouvelables » et « Mobilité Durable » 2025 est joint en **annexe E p 50**.

→ **Il appartiendra au Comité Syndical de débattre de ces orientations budgétaires pour les trois budgets - principal et annexes.**

C-2. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical devra se prononcer sur les 24 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2024 par 19 communes, proposés en **annexe F p 68**, pour les montants suivants :

• Montant total des travaux :	947 773,14 € HT
• Montant de la participation communale :	506 731,37 €
➢ Montant des fonds de concours :	502 842,61 €
➢ Montant du solde de fonctionnement :	3 888,77 €

→ **Il appartiendra au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste de demandes.**

D- CONCESSIONS GAZ

D-1. Nouvel accord de méthode relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel avec GRDF

Pour rappel, le SIGAZ, auquel le SDEC ÉNERGIE s'est substitué, et GRDF ont signé une Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz pour plusieurs communes de la zone de desserte exclusive de GRDF ayant transféré leur compétence de distribution de gaz naturel au syndicat, le 15 décembre 1997, à laquelle sont annexés un cahier des charges et ses annexes, pour une durée de 30 ans.

En outre, le SDEC ÉNERGIE s'est substitué aux communes de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil en Auge, communes situées dans la zone de desserte exclusive de GRDF, au titre des droits et obligations découlant des conventions de concession conclues par ces communes avec GRDF, en date respectivement du 27 janvier 1997, 28 septembre 1998 et du 22 novembre 2000, auxquelles sont annexés un cahier des charges et des annexes.

A l'approche du terme de certains de ces contrats, les parties ont décidé de se rapprocher, conformément à l'article 31 des cahiers des charges de la concession, en vue d'établir un état des lieux et de préparer le renouvellement des traités de concession.

Dans ce contexte, un accord de méthode a été signé le 5 juillet 2023. Il a pour objet d'encadrer les discussions entre les parties en vue :

- d'une part, de préparer le bilan commun des traités de concession en vigueur ;
- et d'autre part,
 - o soit, de préparer les termes d'un nouveau traité de concession,
 - o soit, d'adapter les termes du traité de concession syndical et des Traités de concession communaux en vigueur, sans en modifier la durée.

Cet accord ayant pris fin le 31 décembre 2024, et devant la nécessité de faire évoluer certaines de ses dispositions, un nouvel accord de méthode, proposé en **annexe G p 69**, a été communiqué aux représentants du Comité Syndical dès le 21 janvier 2025, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Ce nouvel accord a pour finalités :

- de modifier le calendrier prévisionnel de discussion, en le complétant par de nouvelles échéances ;
- de préciser les modalités d'échanges entre les parties,
- d'être applicable jusqu'au 14 décembre 2027.

→ Il appartiendra au Comité Syndical de se prononcer sur cette proposition d'accord de méthode.

E – CONCESSION ELECTRICITE

E-1. Avenant n° 1 à la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations

Pour rappel, le 21 février 2024, le SDEC ÉNERGIE et Enedis ont signé une convention relative aux interventions sous tension.

Par courriel en date du 10 décembre dernier, Enedis a communiqué un nouveau bordereau des prix des interventions sous tension pour 2025 qui emporte une évolution des prix unitaires des interventions sous tension comprise entre 0 % et 6,2 %, soit une augmentation moyenne de 4,8 %.

Sur la base du nombre d'interventions réalisées en 2023, l'évolution des prix entrainerait une dépense supplémentaire limitée de 3900 € par rapport à 2024.

Le Bureau Syndical proposera que cette convention, conclue de gré à gré, soit modifiée par avenant afin d'approuver ce nouveau bordereau de prix, qui pourrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} mars 2025.

Ce projet, joint en **annexe H p 79**, a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 21 janvier 2025, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

→ Il appartiendra au Comité Syndical de se prononcer sur cette proposition de convention.



**PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 décembre 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
8.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
18.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
27.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
29.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
30.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
31.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
32.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
33.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
34.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
35.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
40.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
41.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
42.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
43.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
44.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
45.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
46.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
47.	EPCI	LAGALLE	Philippe
48.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
49.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
50.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
51.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert



53.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
54.	CU CAEN LA MER	LE CERF	Marc
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
56.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
57.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
58.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
59.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
60.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
61.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
63.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
64.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
65.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
66.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
67.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
68.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
69.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
72.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
73.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
74.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
75.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
76.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
77.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
79.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
80.	EPCI	SAINT LO	Patrick
81.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
82.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
83.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
85.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
86.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
88.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
89.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
10.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
16.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
22.	EPCI	GUERIN	Daniel
23.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
24.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck



25.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
26.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
27.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
28.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
29.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
30.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
31.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
32.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
33.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
34.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
35.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
36.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
38.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
39.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
41.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
42.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
43.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Alain AUDRIEU	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN Patrick	CU CAEN LA MER
2.	Anne-Marie BAREAU	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Martial BORDAIS	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL Cédric	CU CAEN LA MER
4.	Céline COLLET	CU CAEN LA MER	MONSIMIER Philippe	CU CAEN LA MER
5.	Damien DE WINTER	CU CAEN LA MER	ALLAIRE Stanislas	CU CAEN LA MER
6.	Alain GOBE	EPCI	PARIS Françoise	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
7.	Bruno GODEFROY	CU CAEN LA MER	ESCACH Nicolas	CU CAEN LA MER
8.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
9.	François JOLY	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU Bruno	CU CAEN LA MER
10.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
11.	Vincent LOUVET	CU CAEN LA MER	BOUILLON Jean-Pierre	CU CAEN LA MER
12.	Philippe MARIE	CU CAEN LA MER	WILLAUME Ludwig	CU CAEN LA MER
13.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
14.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
15.	Jean-Marc PHILIPPE	CU CAEN LA MER	BOYER Patrick	CU CAEN LA MER
16.	Cédric POISSON	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
17.	Nicolas RENARD	CU CAEN LA MER	SAINT Thierry	CU CAEN LA MER
18.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
19.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical et remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.



ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants du Comité Syndical le 6 décembre dernier :

➤ Rapport de la Présidente

- Accueil des nouveaux membres du Comité Syndical,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical,
- Etat des transferts de compétences,
- Etat d'avancement des procédures d'adhésions en cours,
- Agenda,
- Elections de nouveaux membres du Bureau Syndical, dont un Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité,
- Présentation des actions accomplies pour remédier aux observations formulées par la CRC.

➤ Finances

- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours,
- Subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « MD » 2024,
- Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des budgets 2025,
- Durée d'amortissement des immobilisations,
- Budget Principal 2024 – Décision Modificative n° 4.

➤ Concessions Gaz

- Convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées - Moyenne Echelle,
- Convention pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la décarbonation des territoires.

➤ Concession Electricité

- Prolongation de la durée de conventions liées au contrat de concession (PCT – Echanges – VRG),
- Convention pour un référentiel commun Terme I,
- Convention d'Analyse d'Impact Scénarisée,
- Nouveau barème de raccordement au réseau public d'électricité.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services.

PRESENTATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Madame la Présidente rappelle que les dernières Commissions Locales d'Énergies ont, notamment, permis l'élection de 5 nouveaux représentants au Comité Syndical en remplacement de membres démissionnaires ou décédés.

Ont ainsi été élus :

MARIE Patrick Annebault	CHAUVIN Emilie Fort-en-Bessin- Huppain	HUYGHE Jessica Sainte-Croix-sur-Mer	RATEL Philippe Saint-Denis-de- Mailloc	DENOYELLE Patrick Grainville-sur-Odon
TERRE D'AUGE 30 septembre 2024	BAYEUX INTERCOM 2 octobre 2024	SEULLES, TERRE ET MER 3 octobre 2024	LISIEUX NORMANDIE 7 octobre 2024	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON 14 octobre 2024

Au nom de l'ensemble des membres du Comité Syndical, Madame la Présidente les félicite pour leur élection et leur souhaite la bienvenue.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrice GERMAIN, représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2024, transmis aux représentants, en annexe de la note de synthèse, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » seront soumises à approbation aujourd'hui.

Pour ces dernières les représentants du collège des EPCI et du collège des communes de la CU Caen la mer, membres du syndicat, ne pourront pas prendre part au vote.

Elle propose d'utiliser le vote à main levée.

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, le vote électronique sera utilisé pour les phases d'élection. Des boîtiers de vote ont ainsi été distribués à l'émargement.

Le Comité Syndical valide le vote à main levée pour les délibérations et prend acte que le vote électronique sera utilisé pour les phases d'élection.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 10 octobre 2024, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

OBJET		
Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Beuvillers, Potigny et Souleuvre-en-Bocage au service pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments.
	Niveau 2	Adhésion des communes de Beuvillers, Hottot-les-Bagues, Laize-Clinchamps Potigny, Saint-Germain-le-Vasson et Souleuvre-en-Bocage au service pour un bâtiment.
Transition Energétique	Maison de l'énergie	Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2025.
		Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2025.
		Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2025.
Solidarité énergétique	Conventions de partenariat (2024-2025) avec SOLIHA et avec le CDHAT pour le financement de travaux de rénovation énergétique à destination de ménages aux ressources modestes pour la prévention et le traitement des situations de précarité énergétique.	
	Conventions de partenariat avec le Secours Catholique, le Secours Populaire Français et la Croix Rouge Française pour l'attribution de subventions pour le traitement d'impayés d'énergie.	
Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2024 de Vire-Normandie.		
Mobilités bas carbone	Avenant n°2 à la convention de financement pour l'acquisition de véhicules électriques - Commune de Mézidon Vallée d'Auge - Modification des dispositions de la décision 2023-DEC-36.	
Finances	Virement de crédits n°4-2024 - Budget principal – du chapitre 4581924 au chapitre 4581624 et 4581823 – Besoins de crédits supplémentaires concernant des travaux de génie civil télécom 2024 (800 000 €) et d'éclairage public 2023 (80 000 €), dans le cadre d'opérations sous mandat.	
RH - Moyens Généraux	Décision de défense des intérêts du SDEC-ENERGIE dans l'instance n° 2402490-1 introduite devant le Tribunal Administratif de Caen.	
Eclairage Public	Convention de partenariat tripartite entre le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, le SDEC ENERGIE et le SDEM 50 - concernant la réduction de la pollution lumineuse issue des voies publiques.	
Concession Electricité	Convention particulière d'occupation du domaine public autoroutier SDEC ENERGIE - SAPN - commune de BOURGEOUVILLE.	
Assurances	Convention de gestion des recours contre les tiers.	

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 10 octobre 2024.

ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis le Comité Syndical du 10 octobre 2024, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 8 novembre et 6 décembre 2024 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre. Il s'agit des transferts suivants :

GAZ	LISON
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)	JANVILLE ENGLÉSQUEVILLE-LA-PERCEE LES AUTHIEUX SUR CALONNE
ENERGIES RENOUVELABLES	BERNIERES-SUR-MER

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des **527 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence(s) transférée(s), est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	454 communes 10 intercommunalités	49 communes
Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
125 communes 1 intercommunalité	224 communes 1 intercommunalité	28 communes 3 intercommunalités
Contribution à la Transition Énergétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid	
6 communes	1 commune	

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES D'ADHESIONS EN COURS

- **Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne dans le cadre du transfert de sa compétence « Eclairage Public »**

Le délai des trois mois offert aux collectivités membres du Syndicat pour s'exprimer sur l'adhésion de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au 1^{er} janvier 2025, a pris fin le 27 novembre dernier.

La majorité qualifiée a été acquise dès la fin du mois d'octobre par les délibérations favorables de plus de la moitié des membres, représentant plus des deux tiers de la population du territoire mais également par les délibérations favorables de plus des deux tiers des membres, représentant plus de la moitié de la population :

Délibérations reçues - avis favorable	419	638 101 habitants
--	------------	--------------------------

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE compte 527 membres pour une population totale de 714 356 habitants.

Les services de la Préfecture ont aussitôt été informés et l'arrêté a pu être signé par le Préfet et publié le 11 décembre 2024.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

- **Adhésion de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom dans le cadre du transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire**

Madame la Présidente rappelle que, comme annoncé en Comité Syndical du 10 octobre dernier, la délibération relative à l'adhésion de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom a été notifiée aux collectivités membres du Syndicat le 15 octobre 2024 pour l'émission d'un avis avant le 15 janvier 2025.

A ce jour, le SDEC ENERGIE a enregistré les retours suivants :

Délibérations reçues - avis favorable	264	444 545 habitants
--	------------	--------------------------

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA

- **Agenda du Comité Syndical**

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, Madame la Présidente rappelle les dates des Comités Syndicaux de l'année 2025 :

- **Judi 6 février 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Judi 27 mars 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Judi 5 juin 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Judi 9 octobre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Judi 18 décembre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

- **Normandie Energies Tour - NET**

Madame la Présidente confirme que la 9^{ème} édition du Normandie Energies Tour aura lieu le samedi 20 septembre 2025.

Le Bureau Syndical du 6 décembre a voté une tarification incitative pour les collectivités qui sont ou souhaitent s'engager dans le développement des mobilités alternatives et favoriser ainsi leur inscription au rallye :

	Pour un équipage de 2 personnes	Par personne supplémentaire
Collectivités	50 €	25 €
Commune ou structure communale partenaire (Organisation accueil départ, café ou arrivée)	Gratuit	

> Vœux aux partenaires 2025

Madame la Présidente confirme également que la cérémonie des vœux 2025 aura lieu le mardi 14 janvier 2025, à 12h dans les locaux du SDEC ÉNERGIE et sera suivie d'un cocktail déjeunatoire.

Elle invite l'ensemble des élus du Comité Syndical à participer à ce premier temps fort de l'année 2025.

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents ainsi que les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment :

	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêt spécifique Gaz
Représentants	152	144
Représentants en exercice*	151	143
Quorum atteint à partir de	76	72
Présents	89	84
Pouvoirs	19	18
Total des votants	108	102

* Dans l'attente de la désignation le 19 décembre prochain, d'un représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le territoire de Soliers.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

ELECTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL, DONT UN VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Madame la Présidente rappelle que suite :

- à la démission de Monsieur Christophe MORIN, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, enregistré le 5 juillet 2024,
- au décès de Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, représentant du collège de Terre d'Auge, survenu le 8 septembre dernier,

et conformément à la délibération du Comité Syndical du 24 septembre 2020, qui fixe le nombre de membres du Bureau Syndical à 25 (1 Président, 8 vice-présidents et 16 membres) il y a nécessité d'organiser des élections partielles pour compléter le Bureau Syndical.

Madame la Présidente fait appel aux volontaires pour composer le bureau de vote à ses côtés :

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi BOUGAULT, représentant de la commission locale d'énergie d'Isigny-Omahia Intercom.

Scrutateurs :

- Monsieur Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seules, Terre et mer,
- Monsieur Patrice GERMAIN, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays-d'Auge.

Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, rappelle les différents rôles du membre du Bureau syndical :

- Faire partie d'au moins 2 commissions de travail internes. Il étudie et prépare les dossiers qui seront soumis au bureau syndical.
- Participer aux 4 à 5 assemblées générales annuelles du comité syndical qui se tiennent à Caen.
- Animer les réunions de la CLE pour laquelle il a été élu comme représentant au comité et au bureau syndical.
- Participer aux réunions du bureau syndical qui se tiennent au SDEC ENERGIE. Il y représente notamment sa CLE.

Monsieur le Directeur Général des services rappelle que le Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité :

- Assure le pilotage la commission interne, qui se réunit autant de fois que le Bureau Syndical, soit entre 8 et 9 fois par an et dont les domaines d'intervention sont notamment les suivants :
 - o L'analyse des programmes de sécurisation, de renforcement des réseaux d'électricité, d'effacement coordonné des réseaux,
 - o L'étude de rénovation des postes de transformation et du traitement des déchets de chantier,
 - o Le suivi et la programmation des plans pluriannuels d'investissement,
 - o La préparation de la conférence NOME et de l'inventaire FACÉ.
- Participe :
 - o aux 5 comités syndicaux annuels,
 - o Aux 8 bureaux syndicaux,
 - o aux Commissions locales d'Energie de son territoire,
 - o à diverses réunions de travail connexes,qui, en général, se tiennent en journée.

Cette vice-présidence nécessite des échanges réguliers, au minimum hebdomadaire, avec le directeur réseaux du syndicat afin de traiter les affaires courantes.

Avant appel à candidatures, Madame la Présidente laisse le soin à Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, de rappeler les différentes modalités de vote et notamment que :

- chaque vote est uninominal à scrutins secrets avec majorité absolue aux deux premiers tours et majorité relative au troisième tour (*En cas d'égalité : application de la règle du plus âgé*) ;
- un candidat ne doit pas être en situation de cumuler la « conservation d'un intérêt » dans une entreprise et des attributions exécutives au sein du syndicat ;
- chaque candidat sera invité à se présenter et à exposer ses motivations.



Plusieurs phases d'élection seront proposées :

1. **Election du vice-président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité** parmi l'ensemble des représentants au Comité Syndical, membres actuels du Bureau Syndical compris ;

Selon que l'élu soit déjà membre du Bureau Syndical ou non :

2. **Election d'un ou de deux autres membres du Bureau syndical** afin que le nombre total d'élus au Bureau atteigne le nombre précédemment déterminé par le Comité syndical (25 membres).

Soit, selon les premiers résultats, 2 à 3 phases d'élection, en garantissant un siège à l'un des 4 élus du territoire de Terre d'Auge, qui n'est plus représenté au sein du Bureau Syndical.

En effet, il est rappelé que les statuts du syndicat prévoient explicitement que chaque collège soit représenté par au moins un membre du Bureau Syndical ; cela permet d'avoir une représentativité homogène des différents territoires au sein du Bureau Syndical.

Le vote électronique au scrutin secret est utilisé.

Madame la Présidente s'assure que l'ensemble des élus présents est bien en possession du boîtier de vote correspondant au numéro associé à leur nom sur la liste remise à l'émargement et que les détenteurs de pouvoirs se sont bien vu remettre celui de leur mandataire.

➤ ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

ELECTION D'UN 7^{EME} VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE - PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Considérant que l'ensemble des représentants du Comité Syndical, est éligible.

Candidats ayant exprimé leurs motivations :

- Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie et membre du Bureau Syndical,
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote projetés à l'écran :

- Nombre de votants : 108
- Votes blancs : 1
- Abstentions – non votés : 1
- Voix exprimées : 106
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

- Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, 51 voix
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 44 voix
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 10 voix
- Monsieur Philippe CAPOËN, représentant du collège des communes de la Communauté Urbaine Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE, 1 voix.



La majorité absolue requise au 1^{er} tour n'étant pas atteinte, un second tour est organisé.

ELECTION D'UN 7^{EME} VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE - DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Candidats :

- Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie et membre du Bureau Syndical,
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote projetés à l'écran :

- Nombre de votants : 108
- Votes blancs : 1
- Abstentions – non votés : 1
- Voix exprimées : 106
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

- Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, 60 voix
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 41 voix
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 5 voix.

Est élu :

Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{eme} vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité et immédiatement installé.

Après le bon déroulé des opérations de votes et compte tenu des résultats des scrutins, le Comité Syndical :

- PROCLAME Monsieur Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, élu en qualité de 7^{eme} Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité du SDEC ÉNERGIE et le déclare installé dans cette fonction au sein du Bureau syndical ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Monsieur Denis CHÉRON libérant un siège de membre du Bureau Syndical, deux sièges sont maintenant à pourvoir.

Considérant que le territoire de la CLE de Terre d'Auge n'est plus représenté au Bureau Syndical, Madame la Présidente propose de commencer par réserver le prochain siège à un représentant de ce territoire.

ELECTION D'UN 24EME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL, REPRESENTANT LE COLLEGE DE TERRE D'AUGE - PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Madame la Présidente rappelle que seuls les représentants du territoire de Terre d'Auge peuvent se présenter au vote de l'ensemble des représentants du Comité Syndical en exercice.

Candidat ayant exprimé ses motivations :

- Monsieur Corentin RIOU, représentant du collège de Terre d'Auge.

Résultats du vote projetés à l'écran :

- Nombre de votants : 108
- Votes blancs : 5
- Abstentions – non votés : 1
- Voix exprimées : 102
- Majorité absolue : 52

A obtenu :

- Monsieur Corentin RIOU, représentant du collège de Terre d'Auge, 102 voix.

Est élu :

Monsieur Corentin RIOU, représentant du collège de Terre d'Auge, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 24^{ème} membre du Bureau Syndical et immédiatement installé.

Le territoire de la CLE de Terre d'Auge étant maintenant représenté, Madame la Présidente propose de procéder à l'élection du 25^{ème} membre du Bureau Syndical.

ELECTION D'UN 25EME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL - PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Madame la Présidente rappelle que l'ensemble des représentants du Comité Syndical, est éligible.

Candidats ayant exprimé leurs motivations :

- Madame Edith GODIER, représentante du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon ;
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote projetés à l'écran :

- Nombre de votants : 108
- Votes blancs : 5
- Abstentions – non votés : 0
- Voix exprimées : 103
- Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

- Madame Edith GODIER, représentante du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 60 voix ;
- Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 42 voix ;
- Monsieur Jean-Pierre BALAS, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Est élu :

Madame Edith GODIER, représentante du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 25^{ème} membre du Bureau Syndical et immédiatement installée.

Après le bon déroulé des opérations de votes et compte tenu des résultats des scrutins, le Comité Syndical :

- PROCLAME Monsieur Corentin RIOU et Madame Edith GODIER respectivement en qualité de 24^{ème} et 25^{ème} membres du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE et les déclare installés dans ces fonctions, en confirmant l'ordre du tableau comme suit :

QUALITE	NOM PRENOM	COLLEGE
Présidente	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
1^{er} Vice-Président Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques	LAGALLE Philippe	EPCI
2^{ème} Vice-Président Concessions Electricité et GAZ	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3^{ème} Vice-Président Développement économique	HEURTIN Jean-Yves	PAYS DE FALAISE
4^{ème} Vice-Président Relations usagers et précarité énergétique	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
5^{ème} Vice-Président Transition Energétique	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
6^{ème} Vice-Président Mobilités bas carbone	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
7^{ème} Vice-Président Travaux sur les réseaux publics d'électricité	CHERON Denis	LISIEUX NORMANDIE
8^{ème} Vice-Président Eclairage public et signalisation lumineuse	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
10^{ème} autre membre	RUON Vincent	PRE BOCAGE INTERCOM
11^{ème} autre membre	GUIMBRETIERE Hervé	SEULLES - TERRES ET MER
12^{ème} autre membre	GIRARD Henri	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
13^{ème} autre membre	BOUJRAD Abderrahman	CINGAL - SUISSE NORMANDE
14^{ème} autre membre	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
15^{ème} autre membre	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
16^{ème} autre membre	BAREAU Anne-Marie	LISIEUX NORMANDIE
17^{ème} autre membre	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE
18^{ème} autre membre	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ENERGIE
19^{ème} autre membre	GUEGUENIAT Franck	CU CAEN LA MER
20^{ème} autre membre	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
21^{ème} autre membre	BAIL Romain	CU CAEN LA MER
22^{ème} autre membre	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
23^{ème} autre membre	BENOIST Claude	CCEUR COTE FLEURIE
24^{ème} autre membre	RIOU Corentin	TERRE D'AUGE
25^{ème} autre membre	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PRESENTATION DES ACTIONS ACCOMPLIES POUR REMEDIER AUX OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NORMANDIE - CRC

Madame la Présidente rappelle qu'en 2022, la Chambre Régionale des Comptes Normandie a ouvert une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour les exercices 2017 à 2021.

Son rapport d'observations définitives (ROD) a été communiqué avec les réponses du Syndicat au Comité Syndical du 29 juin 2023.

Dans l'année qui suit cette communication, la Présidente doit présenter au comité syndical, les actions que le syndicat a entreprises à la suite des observations (4 recommandations et 5 obligations de faire) formulées par la CRC.

Ce rapport d'avancement doit ensuite être transmis à la chambre régionale des comptes.

Monsieur Alban RAFFRAY présente les actions accomplies, permettant de suivre les recommandations suivantes :

Recommandation 1 - Assortir le plan stratégique d'objectifs et d'indicateurs de suivi chiffrés :

Le plan stratégique a fait l'objet d'une évaluation à mi-mandat (comité du 29 juin 2023) : des indicateurs chiffrés ont permis d'apprécier l'atteinte des objectifs pour concourir à la réalisation des orientations stratégiques.

Par ailleurs, le plan stratégique a été actualisé pour définir les priorités à réaliser pour la fin de mandat. Il comprend dorénavant les 10 orientations.

Dans le cadre de sa démarche qualité, validée par l'obtention de la certification ISO 9001, le SDEC ENERGIE déploie un pilotage de ses activités par la mise en place et le suivi de tableaux de bord qui reprennent des objectifs et indicateurs qui sont la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont diffusées dans l'organisation via des objectifs opérationnels assignés à chaque direction et services.

Exemple :

Justification	Critères	Conditions
<p>Objectif 3 : Développer notre contribution à la production locale d'énergie renouvelables (lien avec orientations n°5 et n°6 du plan stratégique)</p> <p>Nécessité de s'organiser pour impulser les initiatives locales pour produire des énergies renouvelables sur notre territoire (dans un objectif de massification)</p>	<p>Suivi de l'avancement des projets ombrés dans le cadre de la société de projets SolisDEC avec pour objectif de signer les statuts et le pacte d'associés avant la fin du 3^{ème} trimestre 2024 et avec un début de travaux pour la 1^{ère} ombrière en janvier 2025</p> <p>- En 2024, engager la démarche permettant la création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour les opérations d'autoconsommation collective des projets SolisDEC et Nacre Energie</p> <p>- Mettre en place le nouveau contrat patrimonial avec l'ADÉMÉ pour relancer les projets de production de chaleur afin d'avoir au minimum une réalisation en 2025</p> <p>- Avancement de l'étude de structuration avec la CU Caen la mer, avec pour objectif une finalisation de cette première étude en 2024</p>	2

Recommandation 2 - Obtenir de Primagaz qu'il complète ses comptes rendus annuels d'activité, conformément au cahier des charges de sa concession de gaz :

Primagaz communique désormais un document de synthèse (CRAC) qui reprend les éléments attendus au regard du cahier des charges. (nombre d'usagers, volume de consommation, niveau de dépenses d'investissement, suivi des incidents, ..)

Les informations transmises restent perfectibles et le syndicat continue de maintenir la pression auprès du concessionnaire pour obtenir des informations plus précises.

Recommandation 3 - Etablir sous trois ans un bilan économique et financier de l'efficacité des dispositifs de déploiement des bornes de recharge et d'installation des centrales de production d'énergie solaire avant d'envisager leur éventuelle extension :

• Concernant le déploiement des bornes de recharge :

L'efficacité d'un service public ne se mesure pas uniquement en termes de rentabilité financière.

Après étude des modes alternatifs de gestion (concession, DSP, ..), le SDEC ENERGIE a choisi de maintenir la régie.

Des actions ont été menées pour consolider le modèle (ex : révision des durées d'amortissement).

Le déploiement du SDIRVE a été validé entraînant une augmentation progressive du nombre de bornes.

Equilibre financier n'est pas assuré sans l'intervention du syndicat (subvention d'équilibre).

• Concernant la production d'énergie photovoltaïque :

Le bilan économique et financier de la régie ENR réalisé montre la rentabilité du modèle qui permet de dégager un excédent depuis 2 ans. Le versement d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal n'est pas nécessaire.

Cette activité de production d'énergies renouvelables s'élargit au syndicat avec la création de deux sociétés de projet. Les études juridique et financière réalisées pour valider les modèles économiques attestent de la viabilité de ces projets.

Recommandation 4 - Compléter les réflexions sur d'éventuelles implications dans une structure de partenariat public-privé, par une analyse comparative des dispositifs existants dans d'autres régions.

Une étude de structuration de l'accompagnement des collectivités pour le développement de projets de production d'énergies renouvelables dans le Calvados a été réalisée en 2024 par le SDEC ENERGIE et la Communauté Urbaine Caen la mer.

Dans le volet « diagnostic » de cette étude, une analyse comparative a été réalisée sur plusieurs modèles de structuration mis en œuvre dans d'autres territoires. Les bureaux d'études techniques (BET) chargés du marché ont identifié les atouts et limites de ces modèles et les enseignements pertinents pour le territoire du Calvados.

A ces recommandations, s'ajoutaient les cinq obligations de faire suivantes auxquelles le syndicat avait apporté des premiers éléments de réponses et dont les actions sont précisées comme suit :

Obligation de faire n° 1 : Produire pour chaque compte administratif des documents complets et appuyés des annexes conformes aux maquettes comptables.

L'impossibilité technique de générer informatiquement certaines annexes de la maquette du compte financier unique oblige le syndicat à les produire sous format tableur.

Le syndicat est en capacité de présenter tous les documents et annexes depuis 2023.

Les CFU 2023 des budgets principal et annexes ont été adoptés par le Comité syndical du 28 mars 2024.

Obligation de faire n° 2 : Etablir l'inventaire physique et la concordance entre les états respectifs du patrimoine, et comptabiliser systématiquement les flux financiers en fonction de l'évolution du statut des nouvelles immobilisations.

1ères évolutions concourant à l'amélioration de notre gestion patrimoniale :

- Création d'un inventaire physique des biens propres du syndicat en 2023 ;
- Mise à jour en cours pour l'année 2024 ;
- Création d'un inventaire physique rattaché à l'exercice des compétences statutaires depuis cette année (en cours).

Parmi les actions restant à mener :

- Le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable du syndicat ;
- Le contrôle de cohérence entre l'inventaire comptable du syndicat et celui produit par la Paierie
- L'intégration des biens concédés dans la comptabilité du syndicat (action complexe à entreprendre et à finaliser. De très nombreux points comptables et méthodologiques restent à lever pour pouvoir obtenir des résultats satisfaisants)

Obligation de faire n° 3 : Acter l'application à l'ensemble des agents des cycles horaires conformes aux textes sur la durée annuelle du temps de travail, dans le règlement interne.

Le SDEC ÉNERGIE applique, pour l'ensemble des agents, la durée annuelle réglementaire du temps de travail et sa mise en œuvre est précisée dans le guide de fonctionnement interne.

Des ajustements nécessaires ont été formalisés au travers de notes internes sans être retranscrits dans ce guide.

L'ensemble du guide de fonctionnement est en cours de révision pour intégrer toutes les modifications.

En 2025, le chapitre « Organisation du temps de travail » incluant notamment les cycles horaires sera examiné.

Le document final fera l'objet d'un avis du Comité social territorial avant d'être soumis à délibération du Bureau syndical en 2025.

Obligation de faire n° 4 : Appliquer les méthodes de calcul d'évaluation des offres en conformité avec les informations figurant dans les documents de consultation des entreprises et, avec les textes pour ce qui concerne les offres à déclarer comme inacceptables.

Le SDEC ÉNERGIE met en œuvre une politique d'achat qui s'inscrit complètement dans le cadre de la commande publique et dont l'une des finalités est l'utilisation optimum des deniers publics.

Le syndicat applique les méthodes de calcul d'évaluation des offres en conformité avec les informations figurant dans les documents de consultation des entreprises

Obligation de faire n° 5 : Soumettre à l'organe délibérant les rapports annuels d'activité des concessions d'électricité et de gaz.

La présentation des rapports de contrôle des concessionnaires au comité syndical est maintenant planifiée chaque l'année.

Les rapports des contrôles ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ, réalisés en 2022, portant sur les données 2021 des contrats de concession, ont bien été présentés au comité syndical (CS) du 29 juin 2023.

Les rapports de contrôle GRDF et ENEDIS-EDF réalisés en 2022, portant sur les données 2021 des contrats de concession ont été présentés au CS du 12 octobre 2023.

Les rapports des contrôles GRDF, ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ, réalisés en 2023, portant sur les données 2022 des contrats de concession, ont été présentés au Comité Syndical du 20 juin 2024 et celui d'ENEDIS-EDF, au Comité Syndical du 10 octobre 2024.

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de prendre acte de cette présentation.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation des actions accomplies pour remédier aux observations formulées le 16 mai 2023 par la Chambre régionale des comptes Normandie, relatives à la gestion du SDEC ÉNERGIE pour les exercices 2017 à 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCES

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que, par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les 47 nouveaux projets présentés depuis sa séance du 10 octobre 2024 par 37 communes, proposés en annexe de la note de synthèse explicative, pour les montants suivants :

- Montant total des travaux : 2 261 004,28 € HT
- Montant de la participation communale : 1 044 532,19 €
 - Montant des fonds de concours : 1 042 962,91 €
 - Montant du solde en fonctionnement : 1 569,28 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des 47 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 1 042 962,91 ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « MOBILITÉ DURABLE » 2024

Monsieur Philippe LAGALLE, rappelle que l'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge, par le budget principal de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;
2. Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget annexe de la régie « Mobilité durable » relève des cas dérogatoires n° 2 et 3.

Malgré la très nette progression des recettes de fonctionnement (grâce à l'augmentation du nombre de sessions et à la revalorisation des tarifs aux usagers), ces dernières ne couvrent pas la totalité des charges de fonctionnement directement impactées par la volatilité des coûts d'énergie et la hausse des frais de maintenance :

Section	Sens	Code chapitre	Libellé chapitre	CFU 2023	BP 2024	CFU provisoire 2024
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté	6 008,29	1 895,48	1 895,48
F	R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 106,36	200 000,00	199 652,53
F	R	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	452 994,25	850 000,00	767 606,23
F	R	74	Subventions d'exploitation	9 280,00	68 400,00	20 520,00
F	R	75	Autres produits de gestion courante	0	0,00	53 628,27
F	R	77	Produits exceptionnels	245 000,00	301 654,52	0,00
TOTAL DES RECETTES				871 388,90	1 421 950,00	1 043 302,51
F	D	011	Charges à caractère général	433 453,43	900 000,00	886 452,22
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	80 020,05	100 000,00	94 695,51
F	D	022	Dépenses imprévues	0	3 000,00	0,00
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 019,35	400 000,00	389 507,34
F	D	65	Autres charges de gestion courante	0,59	1 000,00	0,00
F	D	67	Charges exceptionnelles	0	1 000,00	0,00
F	D	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	16 000,00	16 650,00	16 650,00
F	D	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0	300,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES				869 493,42	1 421 950,00	1 387 305,07
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				1 895,48	0,00	-344 002,56

Le résultat provisoire de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 est déficitaire et nécessite d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre prévue initialement à 301 654,52 € lors du vote du budget primitif le 28 mars 2024 ; il sera d'environ 345 000 €.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose au Comité Syndical l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement pour un montant de 345 000 €.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de valider l'attribution de cette subvention d'équilibre.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » pour un montant estimé à date de 345 000 € ;
- DECIDE d'imputer la subvention en compte de dépense - 65736221 - de fonctionnement du budget principal et en compte de recette - 7741 - du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LES VOTES DES BUDGETS 2025

Monsieur Philippe LAGALLE, rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2025 et la date du vote des budgets, prévue le 27 mars 2025.

Pour 2025, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets sont les suivants :

Budget principal

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2024 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2023/2024 (2)	Nouveaux crédits 2024 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2025
Chapitre 13		250 000.00 €	- €	250 000.00 €	62 500.00 €
1311	Etat et établissements nationaux	150 000.00 €	- €	150 000.00 €	37 500.00 €
13148	Autres communes	50 000.00 €	- €	50 000.00 €	12 500.00 €
1318	Autres	50 000.00 €	- €	50 000.00 €	12 500.00 €
Chapitre 20		600 000.00 €	40 769.12 €	559 230.88 €	139 807.72 €
2031	Frais d'études	333 910.88 €	4 680.00 €	329 230.88 €	82 307.72 €
2051	Concessions et droits similaires	266 089.12 €	36 089.12 €	230 000.00 €	57 500.00 €
Chapitre 204		1 900 000.00 €	4 000.00 €	1 896 000.00 €	474 000.00 €
204111	Subvention Etat	75 000.00 €	- €	75 000.00 €	18 750.00 €
2041481	Subvention autres communes	1 345 000.00 €	4 000.00 €	1 341 000.00 €	335 250.00 €
2041482	Subvention autres	305 000.00 €	- €	305 000.00 €	76 250.00 €
20422	Bâtiments et installations	175 000.00 €	- €	175 000.00 €	43 750.00 €
Chapitre 21		1 500 000.00 €	450 013.99 €	1 049 986.01 €	262 496.50 €
21318	Autres bâtiments publics	877 993.14 €	397 393.14 €	480 600.00 €	120 150.00 €
21351	Bâtiments publics	95 570.66 €	14 320.66 €	81 250.00 €	20 312.50 €
217534	Réseau électricité	5 838.00 €	5 838.00 €	- €	- €
21828	Autres matériels de transport	105 000.00 €	- €	105 000.00 €	26 250.00 €
21838	Autre matériel informatique	142 405.93 €	12 405.93 €	130 000.00 €	32 500.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	68 390.84 €	13 290.84 €	55 100.00 €	13 775.00 €
2185	Matériel de téléphonie	7 541.48 €	2 541.48 €	5 000.00 €	1 250.00 €
2188	Autres	197 259.95 €	4 223.94 €	193 036.01 €	48 259.00 €
Chapitre 23		38 296 281.00 €	9 497 568.49 €	28 798 712.51 €	7 199 678.13 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	23 339 367.72 €	4 996 155.21 €	18 343 212.51 €	4 585 803.13 €
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	14 956 913.28 €	4 501 413.28 €	10 455 500.00 €	2 613 875.00 €
Chapitre 26		200 000.00 €	- €	200 000.00 €	50 000.00 €
261	Titres de participation	200 000.00 €	- €	200 000.00 €	50 000.00 €
Chapitre 27		1 700 000.00 €	- €	1 700 000.00 €	425 000.00 €
2748	Autres prêts	1 700 000.00 €	- €	1 700 000.00 €	425 000.00 €
Chapitre 4581xxx		4 000 000.00 €	194 238.46 €	3 805 761.54 €	951 440.39 €
4581621	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2021	30 000.00 €	- €	30 000.00 €	7 500.00 €
4581622	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2022	128 155.94 €	78 155.94 €	50 000.00 €	12 500.00 €
4581623	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2023	609 378.30 €	9 378.30 €	600 000.00 €	150 000.00 €
4581624	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2024	1 300 000.00 €	- €	1 300 000.00 €	325 000.00 €
4581723	Travaux sous mandats Transition Energétique 2023	47 031.20 €	15 031.20 €	32 000.00 €	8 000.00 €
4581724	Travaux sous mandats Transition Energétique 2024	1 000 000.00 €	- €	1 000 000.00 €	250 000.00 €
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	300 275.40 €	275.40 €	300 000.00 €	75 000.00 €
4581823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	321 397.62 €	91 397.62 €	230 000.00 €	57 500.00 €
4581824	Travaux sous mandats Eclairage Public 2024	250 000.00 €	- €	250 000.00 €	62 500.00 €
4581924	Travaux sous mandat Electricité 2024	13 761.54 €	- €	13 761.54 €	3 440.39 €

Budget annexe « ENR »

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2024 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2023/2024 (2)	Nouveaux crédits 2024 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2025
Chapitre 20		23 250.00 €	- €	23 250.00 €	5 812.50 €
2031	Frais d'étude	23 250.00 €	- €	23 250.00 €	5 812.50 €
Chapitre 23		2 034 642.74 €	151 140.60 €	1 883 502.14 €	470 875.54 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 034 642.74 €	151 140.60 €	1 883 502.14 €	470 875.54 €

Budget annexe « Mobilité Durable »

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2024 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2023/2024 (2)	Nouveaux crédits 2024 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2025
Chapitre 21		150 000.00 €	1 141.14 €	148 858.86 €	37 214.72 €
2188	Autres	150 000.00 €	1 141.14 €	148 858.86 €	37 214.72 €
Chapitre 23		3 019 870.00 €	712 171.20 €	2 307 698.80 €	576 924.70 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 019 870.00 €	712 171.20 €	2 307 698.80 €	576 924.70 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette l'application de ces dispositions.

Délibérations d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 dans la limite de celles inscrites au budget principal de l'exercice 2024, au budget annexe « Energies Renouvelables » de l'exercice 2024 et au budget annexe « Mobilité Durable » de l'exercice 2024 ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 dans la limite des montants indiqués dans les tableaux ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal 2025, du budget annexe « Energies Renouvelables » 2025 et du budget annexe « Mobilité Durable » 2025 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le Comité Syndical du 28 mars 2024 a délibéré pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations en propriété du syndicat rattachées au budget principal et aux deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable ».

Les immobilisations concernent l'exercice des compétences statutaires notamment des réseaux d'électricité, de l'éclairage public, des panneaux photovoltaïques, des réseaux techniques de chaleur, des installations de bornes de recharge, des installations générales et agencements, des matériels bureautiques et informatiques ...

La Paierie départementale demande d'imputer certaines dépenses d'investissement sur des comptes d'immobilisations qui ne sont pas utilisés jusqu'à présent par le SDEC ENERGIE. Il n'y a donc pas de durée d'amortissements proposées sur ces comptes.

Il convient donc d'actualiser les tableaux de comptes d'immobilisation et des amortissements correspondants du budget principal et des budgets annexes.

Les propositions de mise à jour des tableaux sont mentionnées en bleu.

➤ Budget principal - Instruction budgétaire et comptable M57 :

COMPTE	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031	28031	Frais d'études	1
20411x	280411x	Subventions d'équipement versées - Etat	1
20414x	280414x	Subventions d'équipement versées - Communes	1
20415x	280415x	Subventions d'équipement versées - Groupements de collectivités	1
2042x	28042x	Subventions d'équipement versées - Personne de droit privé	1
2051	28051	Concessions et droits similaires	5
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21318	281318	Construction des autres bâtiments publics - Réseaux techniques de chaleur	30
21351	281351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	10
2152	28152	Installations de voirie - Stations de recharge d'hydrogène	10
21534	281534	Réseaux d'électrification - Sécurisation, raccordement, extension, effacement hors éclairage et hors génie civil	40
21538	281538	Autres réseaux - Génie civil	20
21538	281538	Autres réseaux - Réseaux techniques de chaleur	30
2158	28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5
217318	2817318	Constructions d'autres bâtiments publics au titre d'une mise à disposition - Réseaux techniques de chaleur	30
217534	2817534	Constructions de réseaux d'électrification au titre d'une mise à disposition - Réseau d'éclairage public	30
217534	2817534	Constructions de réseaux d'électrification au titre d'une mise à disposition - Réseau de Signalisation Lumineuse	30
21568	281568	Autres matériels et outillages d'incendie et défense civile	1
21828	281828	Autres matériels de transport	5
21838	281838	Autres matériels informatiques	3
21848	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
2185	28185	Matériel de téléphonie	2
2188	28188	Autres	5

➤ Budget annexe « Energies Renouvelables » - Instruction budgétaire et comptable M4 :

COMPTE	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2031	28031	Frais d'études	1
2051	28051	Concessions et droits assimilés	5
2138	28138	Autres constructions - Réseaux de chaleur	30
2153	28153	Installations à caractère spécifique - Panneaux photovoltaïques	20
2153	28153	Installations à caractère spécifique - Réseaux de chaleur	30
21753	281753	Installations à caractère spécifique au titre d'une mise à disposition - Panneaux photovoltaïques	20

➤ Budget annexe « Mobilité Durable » - Instruction budgétaire et comptable M4 :

Les comptes d'immobilisation et d'amortissements correspondants de ce budget annexe restent inchangés :

COMPTE	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2031	28031	Frais d'études	1
2051	28051	Concessions et droits assimilés	5
2153	28153	Installations à caractère spécifique - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	15
2153	28153	Installations à caractère spécifique - Stations de recharge d'hydrogène	15
21753	281753	Installations à caractère spécifique au titre d'une mise à disposition	10
2188	28188	Autres immobilisations corporelles	5

Les modalités d'amortissement restent inchangées et sont reprises dans le projet de délibération, disponible sous OXYAD.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette actualisation.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de remplacer les dispositions de la délibération n°2024-02-CS-DB-24 du 28 mars 2024 portant sur les durées d'amortissement des immobilisations, comme précisé ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

BUDGET PRINCIPAL 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Bureau Syndical propose au Comité Syndical une décision modificative du Budget Principal voté le 28 mars 2024, permettant de régulariser les écritures comptables pour équilibrer la section de fonctionnement.

En effet, le produit des cessions d'immobilisations au budget primitif 2024, inscrit en recettes de fonctionnement au chapitre 77 et à l'article 775 « produits de cessions », pour un montant de 5 000 €, doit être affecté en recettes de la section d'investissement au chapitre 024 « produits de cessions d'immobilisations ».

Cette décision modificative n° 4 modifierait les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant DM	Montant de la DM	Montant de l'article après DM
Fonctionnement	Recettes	77	775	5 000.00 €	- 5 000.00 €	0.00€
	Dépenses	023	Sans objet	13 472 521.00 €	- 5 000.00 €	13 467 521.00 €
Investissement	Recettes	021	Sans objet	13 472 521.00 €	- 5 000.00 €	13 467 521.00 €
	Recettes	024	Sans objet	0 €	+ 5 000.00 €	5 000.00 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette nouvelle décision modificative du Budget principal 2024.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	89	19	108

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n°4 du budget primitif 2024 telle que résumée ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Messieurs Stanislas ALLAIRE, Bruno COUTANCEAU, Cédric CASSIGNEUL, Nicolas ESCACH, Patrick LECAPLAIN, et Gérard VARLET, du collège de Caen la mer, portant ainsi le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	83	14	97
REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ »	REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ » EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	78	12	90

CONCESSIONS GAZ

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES - MOYENNE ECHELLE

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que, par délibération en date du 19 septembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la signature d'une convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de distribution publique de gaz naturel, pour une durée de 5 ans.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé de conclure une nouvelle convention.

Cette nouvelle convention, comme la précédente, définit les modalités de communication des données numérisées des infrastructures de distribution de gaz naturel concédées.

D'une durée de 3 ans, elle prévoit la communication des données cartographique à moyenne échelle de tous les réseaux de distribution de gaz naturel concédés, qu'elle que soit la convention de concession concernée :

- Traité de concession du SDEC Energie,
- Traités de concession communaux de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil en Auge,
- Délégation de Service Public (DSP) de 2005 relative aux communes d'Avenay, Bénouville, Breteville l'Orgueilleuse, Escoville et Saint-Aubin d'Arquenay,
- DSP de 2006 relative à la commune de Maltot,
- DSP de 2007 relative aux communes de Le Mesnil-Bacley et Saint-Manvieu Norrey,
- DSP de 2017 relative à la commune de Baron sur Odon.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT, le projet de convention a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette nouvelle convention.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ »	REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ » EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	78	12	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à Moyenne Echelle des ouvrages de distribution publique de gaz naturel ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Ludwig WILLAUME, du collège de Caen la mer, portant ainsi le nombre de votants selon les prochaines décisions à :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95
REPRESENTANTS COMPÉTENCE « GAZ »	REPRESENTANTS COMPÉTENCE « GAZ » EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	77	11	88

CONVENTION POUR UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ VECTEUR DE LA DECARBONATION DES TERRITOIRES

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que, le 6 octobre 2021 le SDEC ÉNERGIE et GRDF ont conclu, pour une durée de 3 ans, une convention de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la transition énergétique.

Dans l'intérêt du SDEC ÉNERGIE de participer à toutes actions tendant à décarboner le réseau de distribution de gaz, le Bureau Syndical proposera de reconduire le partenariat mis en œuvre dans le cadre de la convention initiale, arrivé à son terme le 6 octobre dernier.

Le nouveau projet de convention cadre de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la décarbonation des territoires » a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Cette convention a pour objet d'établir un programme de travail commun entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF pour les trois prochaines années, afin de faire du réseau de distribution de gaz, un vecteur de la décarbonation des territoires.

Elle conserve l'objectif de :

1. Favoriser le développement du biométhane et l'injection de gaz vert dans le réseau gaz ;
2. Mettre en valeur les usages du gaz notamment dans la mobilité durable, dans un contexte de verdissement du réseau gaz ;
3. Œuvrer pour un réseau gaz accessible, de qualité et sécurisé.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette nouvelle convention.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS COMPÉTENCE « GAZ »	REPRESENTANTS COMPÉTENCE « GAZ » EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	77	11	88

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de la convention cadre de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la décarbonation des territoires ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSION ELECTRICITE

PROLONGATION DE LA DUREE DE CONVENTIONS LIEES AU CONTRAT DE CONCESSION (PCT – ECHANGES – VRG)

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle qu'Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de trente ans.

Plusieurs conventions associées au contrat de concession ont été conclues et certaines d'entre elles arrivent à leur terme.

Il s'agit notamment des conventions suivantes :

- La convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT qui fixe les modalités liées au remboursement de la Part couverte par le Tarif (PCT).
- La convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE.
- La convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante.(convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages).

Ces conventions arrivant à leur terme le 31 décembre prochain, il est proposé de les prolonger :

- de deux ans soit, jusqu'au 31 décembre 2026, pour ce qui concerne la PCT,
- d'un an soit, jusqu'au 31 décembre 2025 pour les deux autres conventions.

Ces projets d'avenants ont été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur chacun de ces projets d'avenants.

- **Avenant n° 2 à la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados**

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de l'avenant n° 2 à la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Avenant n° 2 à la convention à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE**

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de l'avenant n° 2 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Avenant n° 2 à la convention à la convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante**

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de l'avenant n° 2 à la convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONVENTION POUR UN REFERENTIEL COMMUN TERME I

Monsieur le Vice-Président rappelle que la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente conclue le 29 juin 2018 prévoit le versement d'une redevance de concession en deux parties :

- une redevance dite de fonctionnement « R1 »,
- et une redevance dite d'investissement « R2 ».

La redevance R2 fait intervenir un certain nombre de valeurs, dont le terme I.

Le terme I, représente le montant des dépenses d'investissement permettant de mettre en œuvre les dispositions légales relatives à la transition énergétique afin de différer ou d'éviter le renforcement du réseau public de distribution concédé.

Ces dépenses portent notamment sur des investissements sur le réseau d'éclairage public répondant à plusieurs conditions d'éligibilité.

Les dépenses hors taxes prisent en compte pour la redevance de l'année N sont celles mandatées au titre de l'année pénultième par le SDEC ÉNERGIE, mais aussi celles de ses membres (communes ou EPCI).

ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE ont signé le 22 décembre 2022 une convention pour un référentiel commun – Terme I, jusqu'au 31 décembre 2026.

La FNCCR Enedis et France Urbaine ont conclu, le 20 novembre dernier, un avenant n° 1 à l'accord cadre national relatif aux investissements éligibles au terme I de la part R2 de la redevance de concession conclu le 28 juin 2019.

La conclusion de cet avenant emporte abrogation de plein droit de la convention locale (article 5 de la convention en vigueur : « La présente convention sera résiliée de plein droit, 1 mois après la conclusion d'un nouvel accord-cadre national se substituant à l'accord national en date du 28 juin 2019 précisant les conditions d'éligibilité des dépenses d'investissement au terme I de la part R2 de la redevance de concession »).

Dans ces conditions, le Bureau Syndical propose d'approuver la conclusion d'une nouvelle convention pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, jusqu'au 31 décembre 2026. Cette convention prend notamment en compte les apports de l'avenant n° 1 susmentionné.

Ainsi, par rapport à sa version antérieure, les apports de cette nouvelle convention concernent la définition des investissements susceptibles d'entrer dans l'assiette du terme I et le report possible de cette assiette sur l'exercice suivant :

1. Les dépenses d'investissements éligibles excédant le plafond du terme I en année n peuvent être reportées en année n+1 dans la limite du plafond fixé en n+1.
2. Les horloges astronomiques qui communiquent avec un système centralisé permettant une programmation (journalière, hebdomadaire ou annuelle) et une reprogrammation à distance, ainsi que les horloges couplées avec un variateur de tension entrent dans l'assiette des investissements éligibles.
3. Les coûts de géoréférencement des ouvrages d'éclairage public créés ou modifiés du fait de la réalisation de travaux fatals entrent dans l'assiette des investissements éligibles.
4. Les illuminations de bâtiments bordant les voies publiques et contribuant à leur éclairage, dans la mesure où ces illuminations fonctionnent aux mêmes horaires que l'éclairage public et en tiennent lieu entrent dans l'assiette des investissements éligibles.
5. Les investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique pour l'éclairage public de voies privées ouvertes à la circulation publique sont éligibles au terme I.

Ce projet de convention a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	82	13	95



Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de la convention pour un référentiel commun dite « TERME I » ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Messieurs Pierre COURCHAI et Philippe MONSIMIER, des collègues de Lisieux Normandie et de Caen la mer, portant ainsi le nombre de votants pour les prochaines décisions à :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	80	12	92

CONVENTION D'ANALYSE D'IMPACT SCENARISEE

Monsieur Rémi BOUGAULT précise que la convention proposée a pour objet, sur le périmètre de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, de déterminer sur la base de scénarios prospectifs de planification énergétique du territoire étudié, leurs impacts sur le réseau public de distribution d'électricité (RPD).

Au titre de cette convention, Enedis s'engage à réaliser gracieusement cette étude, les partenaires s'engageant à fournir les données d'entrée des deux scénarios qu'ils ont déterminés.

Le livrable prendra la forme de cartographies présentant les impacts sur le réseau public de distribution à l'échelle de la maille IRIS et/ou de la Commune et permettant d'évaluer le niveau d'impact sur les Postes de Distribution Publique, les lignes HTA et les transformateurs Postes Sources.

Considérant qu'il est dans l'intérêt des parties de mesurer et de comparer les impacts sur le réseau public de distribution des scénarios proposés, la convention prendra effet à la date de sa signature et prendra fin soit à la remise de l'AIS, soit un an après sa signature.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT, le projet de convention a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	80	12	92



Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les dispositions de la convention d'Analyse d'Impact scénarisée (AIS) à conclure entre d'une part le SDEC Energie, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole et la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et d'autre part Enedis ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

NOUVEAU BAREME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

En sa qualité d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité, le SDEC ÉNERGIE est appelé à être maître d'ouvrage de travaux pour le développement du réseau.

Les méthodes de calcul, utilisées par le SDEC ÉNERGIE, pour établir les barèmes pour la facturation des opérations de raccordement dont il assure la maîtrise d'ouvrage, ont été notifiées à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Conformément à l'article L. 342-10 du code de l'énergie et, n'ayant pas fait l'objet d'une opposition de la CRE dans un délai de trois mois à compter de sa notification, le dernier barème est entré en vigueur en 2021.

N'ayant pas subi d'évolution de prix depuis, les élus de la commission proposent de mettre à jour le barème de facturation qui sera appliqué par le SDEC ÉNERGIE aux opérations de raccordement réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage.

Comme les barèmes précédents, ce nouveau barème de raccordement est largement inspiré du nouveau barème V7 d'Enedis applicable depuis le 3 août 2024, approuvé par la CRE. Néanmoins, dans le cas du calcul au barème forfaitaire, le SDEC ÉNERGIE souhaite maintenir l'application sur l'ensemble du territoire de la zone A.

Également à la différence d'Enedis, il n'est pas prévu d'appliquer un barème forfaitaire pour la création d'un poste HT/BT compte tenu de l'évolution non maîtrisée des coûts des postes et transformateurs.

Les principaux rappels et principales modifications du barème se synthétisent comme suit :

Le raccordement nécessite	Raccordement Individuel Basse Tension ≤ 36 KVa	Raccordement Individuel Basse Tension > 36 KVa et ≤ 250 KVa																												
Une extension basse tension jusqu'à 3 PDL au-delà de 3 PDL, calcul au coût réel des travaux	Formule de calcul : $E = (1-r) (Cf_e + L_e \times Cv_e)$																													
	<small> r = réfaction tarifaire sur l'extension (0,40) Cf_e = part fixe L_e = longueur de l'extension BT nouvellement créée selon un tracé techniquement et administrativement réalisable Cv_e = part variable en domaine public </small>																													
	Augmentation de 28,75 %	Augmentation de 32,95 %																												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ZONE A</th> <th colspan="2">Cf_e</th> <th colspan="2">Cv_e par mètre</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>2 509,00 €</td> <td>3 010,80 €</td> <td>103,00 €</td> <td>123,60 €</td> </tr> </tbody> </table>	ZONE A	Cf_e		Cv_e par mètre		HT	TTC	HT	TTC		2 509,00 €	3 010,80 €	103,00 €	123,60 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ZONE A</th> <th colspan="2">Cf_e</th> <th colspan="2">Cv_e par mètre</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>2 547,00 €</td> <td>3 056,40 €</td> <td>127,00 €</td> <td>152,40 €</td> </tr> </tbody> </table>	ZONE A	Cf_e		Cv_e par mètre		HT	TTC	HT	TTC		2 547,00 €	3 056,40 €	127,00 €	152,40 €
ZONE A	Cf_e		Cv_e par mètre																											
	HT	TTC	HT	TTC																										
	2 509,00 €	3 010,80 €	103,00 €	123,60 €																										
ZONE A	Cf_e		Cv_e par mètre																											
	HT	TTC	HT	TTC																										
	2 547,00 €	3 056,40 €	127,00 €	152,40 €																										
La création d'un poste de transformation HTA/BT	Chiffrage sur devis au coût réel des travaux sur la base du bordereau SDEC ÉNERGIE en vigueur																													
Un renforcement	Financement SDEC ÉNERGIE																													

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce nouveau barème pour la facturation des opérations de raccordement des réseaux électriques.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	80	12	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le barème pour la facturation des opérations de raccordement des réseaux électriques applicable après notification à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) prévue en janvier 2025 et sans observation de sa part dans un délai de trois mois ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance et lève la séance à 15h50 après avoir rappelé, une nouvelle fois, les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- **Jeudi 6 février 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Jeudi 27 mars 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Jeudi 5 juin 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Jeudi 9 octobre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Jeudi 18 décembre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Le Secrétaire de séance,

Patrice GERMAIN

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE



MARCHÉS PUBLICS NOTIFIÉS EN 2024

I/ MARCHÉS À PROCÉDURE FORMALISÉE :

OBJET	ALLOTISSEMENT		MONTANT HT (en €)		DURÉE	SOCIÉTÉ(S) ATTRIBUTAIRE(S)	DATE DE NOTIFICATION
	N° DU LOT	OBJET DU LOT	minl	maxl			
MS2 ELEC ET GAZ 2025	1	ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	-	-	12 mois	TOTAL DIRECT ENERGIE	21/03/2024
	2	ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) : • E _{BT} accordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) • E _{HTA} HTA à courbe de charge profilée (C3) • E _{HTA} HTA à courbe de charge mesurée (C2)	-	-	12 mois	OCTOPUS ENERGY France	19/03/2024
	3	GAZ - Points de comptage et d'estimation gaz	-	-	12 mois	TOTAL DIRECT ENERGIE	21/03/2024
Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables 2024-2025	1	Bornes de 7 kva en AC avec un ou deux points de charge	-	190 000,00 €	6 mois Reconductible 1 x 12 mois	SGA INDUSTRIES - INEO - LODMI	07/05/2024 13/05/2024 13/05/2024
	2	Bornes de 22 kva en AC avec deux points de charge	-	120 000,00 €	6 mois	SGA INDUSTRIES - DBT - ETOTEM	07/05/2024 29/05/2024 07/05/2024
	3	Bornes de 20 à 30 kva en DC et 22 kva en AC	-	1 310 000,00 €	6 mois Reconductible 1 x 12 mois	SGA INDUSTRIES - ETOTEM - DBT	07/05/2024 07/05/2024 29/05/2024
	4	Bornes de 90 à 180 kva en DC avec deux points de charge et 22 kva en AC	-	1 465 000,00 €	6 mois Reconductible 1 x 12 mois	SGA INDUSTRIES - DBT - INGTEAM	07/05/2024 29/05/2024 13/05/2024
Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2024	5a	CC Seules Terre et Mer	-	4 500 000,00 €	18 mois Reconductible 2 x 12 mois	GT FORLUX OMEXOM	07/06/2024
	9a	CC Terre d'Auge	-	3 750 000,00 €	18 mois Reconductible 2 x 12 mois	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	04/06/2024
	10a	CA Lisieux Normandie	-	10 125 000,00 €	18 mois Reconductible 2 x 12 mois	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	04/06/2024
	13a	CC Cingal Suisse Normandie	-	5 625 000,00 €	18 mois Reconductible 2 x 12 mois	GT FORLUX OMEXOM	07/06/2024
	16a	CC Pré-Bocage Intercom	-	5 625 000,00 €	18 mois Reconductible 2 x 12 mois	GT FORLUX OMEXOM	07/06/2024
MS3 ELEC ET GAZ 2026 2027	1	ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	-	-	24 mois	TOTAL DIRECT ENERGIE	31/07/2024
	2	ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) : • E _{BT} accordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) • E _{HTA} HTA à courbe de charge mesurée (C2)	-	-	24 mois	TOTAL DIRECT ENERGIE	31/07/2024
	3	GAZ - Points de comptage et d'estimation gaz	-	-	24 mois	TOTAL DIRECT ENERGIE	31/07/2024
Prestations de communication	1	Edition	-	120 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	APRIM	01/10/2024
	2	Création graphique	-	100 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	SARL UNIK STUDIO GRAPHIQUE	03/10/2024
	3	Impression	-	140 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	CAEN REPRO	04/10/2024
Fourniture de contrôleurs à l'armoire de commande pour un réseau d'éclairage public	-	-	-	400 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	ARCOM	04/10/2024
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier ou résidentiel	1	Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier	-	700 000,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	ECLATEC	01/10/2024
	2	Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel	-	400 000,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	SIMON LIGHTING	14/10/2024

II/ MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE :

OBJET	ALLOTISSEMENT		MONTANT HT (en €)		DURÉE	SOCIÉTÉ(S) ATTRIBUTAIRE(S)	DATE DE NOTIFICATION
	N° DU LOT	OBJET DU LOT	minl	maxl			
Contrôle technique dans le cadre de la rénovation énergétique de bâtiments, la création d'installations photovoltaïques et de projets de chaleur renouvelable sur le territoire du département du Calvados	-	-	-	120 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	SOCOTEC BUREAU VERITAS COURBEVOIE	04/04/2024
Assistance dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante	1	Distribution d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente	-	80 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	AEC	09/04/2024
	2	Distribution de gaz	-	88 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	COGEDIAC	09/04/2024
Coordination SPS	1	Bessin-Bocage	-	69 000,00 €	12 mois Reconductible 2 x 12 mois	TOPO ETUDES	16/04/2024
	2	Calvados Centre	-	69 000,00 €	12 mois Reconductible 2 x 12 mois	SARL SEPAQ	16/04/2024
	3	Pays d'Auge Nord et Sud	-	69 000,00 €	12 mois Reconductible 2 x 12 mois	TOPO ETUDES	16/04/2024
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente de Saint-Martin-de-Mailloc	-	-	-	52 690,00 €	12 mois	CONFORTHERMIC	03/05/2024
Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité	-	-	-	120 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	QUALICONSULT EXPLOITATION	09/07/2024
Réalisation d'audits d'effacement de consommation électrique de sites techniques et de bâtiments tertiaires publics	-	-	-	92 000,00 €	11 mois	CABINET ETUDES EXPERTS	18/07/2024

Maintenances préventive et curative des installations photovoltaïques du SDEC ENERGIE	-	-	-	100 000,00 €	24 mois 2 x 12 mois	AVNOR	18/07/2024
Entretien annuel et dépannage des chaufferies biomasses et de leurs équipements annexes	-	-	-	195 000,00 €	12 mois 2 x 12 mois	IDEX ENERGIES	08/10/2024
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des écoles élémentaire et maternelle de la commune d'Evrecy (14)	-	-	-	34 600,00 €	24 mois 1 x 24 mois	ATELIER TOT	21/10/2024
Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ENERGIE	-	-	-	160 000,00 €	12 mois 3 x 12 mois	SAS JBS PROPLETE	27/11/2024
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école et la réfection du préau en salle de classe de la commune de Saint-Pierre-Canivet (14)	-	-	-	37 810,03 €	18 mois	FAIRE LE MUR (+ARCH UNIVERS + CONSTRUCTIF)	29/11/2024
Travaux pour la rénovation énergétique de la mairie de Crocy (14)	1	Désamiantage - démolition	-	16 462,50 €	12 mois	HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLICS	11/12/2024
	2	Maçonnerie - carrelage	-	53 280,93 €	12 mois	EBM CONSTRUCTION	09/12/2024
	3	Charpente bois - couverture	-	22 645,51 €	12 mois	EBM CONSTRUCTION	09/12/2024
	4	Menuiseries extérieures	-	16 228,87 €	12 mois	AFM	05/12/2024
	5	Platerie - faux plafonds	-	37 591,64 €	12 mois	HARET DECO	05/12/2024
	6	Peinture - revêtements de sols souples	-	14 221,81 €	12 mois	GUERIN PEINTURES RENOVATION	03/12/2024
	7	Plomberie - chauffage - ventilation	-	34 517,76 €	12 mois	QLS	04/12/2024
	8	Electricité	-	23 900,00 €	12 mois	DBEG	03/12/2024
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les communes de Falaise et Livarot-Pays-d'Auge	1	Installation photovoltaïque en toiture de l'Ecole Bodereau de Falaise	-	58 829,96 €	12 mois	CONFORTHERMIC	19/12/2024
	2	Installation photovoltaïque en toiture de la Salle multi-activités de Livarot-Pays-d'Auge	-	109 147,01 €	12 mois	CONFORTHERMIC	19/12/2024

III/ MARCHÉS NÉGOCIÉS SANS PUBLICITÉ :

OBJET	ALLOTISSEMENT		MONTANT HT (en €)		DURÉE	SOCIÉTÉ(S) ATTRIBUTAIRE(S)	DATE DE NOTIFICATION
	N° DU LOT	OBJET DU LOT	min	max			
Maintenance et entretien des installations électriques du SDEC ENERGIE	-	-	-	35 000,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	ELECTRIQUE CITE	25/01/2024
Maintenance du logiciel SIS MARCHES	-	-	-	-	36 mois Reconductible 1 x 12 mois	SIS MARCHES	20/02/2024
Assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique	-	-	-	36 000,00 €	7 mois	OLKOA	18/06/2024
Réparation et entretien des véhicules du SDEC ENERGIE	-	-	-	40 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	BODEMER AUTO	11/07/2024
Maintenance, prestations et acquisitions pour la plateforme SIG MAPEO	-	-	15 000,00 €	200 000,00 €	48 mois	3LIZ	25/09/2024
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP	-	-	-	80 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	SIRAP SASU	07/10/2024
Gestion des recours contre les tiers	-	-	-	27 806,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	PROTECTAS	05/12/2024
Contrôleur technique pour la rénovation énergétique de deux salles polyvalentes sur les communes de Condé sur Ifs et Vimont	-	-	-	6 780,00 €	25 mois	QUALICONULT	22/02/2024
Contrôleur technique pour la rénovation énergétique de la mairie de Crocy (14)	-	-	-	4 200,00 €	30 mois	SOCOTEC	21/03/2024
Logiciel de gestion des absences et du temps	-	-	-	22 617,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	HOROQUARTZ	08/11/2024
Application mobile de signalement	-	-	-	12 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	LUMIPLAN	07/10/2024
Fourniture de 2 serveurs type hôte	-	-	-	21 980,00 €	6 mois	IBC DIALOG	22/11/2024
Entretien des espaces verts	-	-	-	7 952,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	APAEI CAEN (ESTA LEBISEY)	07/12/2024

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14001	Ablon	1	1	0	1	1	0	0	0
14003	Agy	1	1	0	0	1	0	0	0
14006	Amayé-sur-Orne	1	1	0	1	1	0	0	0
14007	Amayé-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14009	Amfreville	1	1	0	1	1	0	0	0
14012	Angerville	1	1	0	0	0	0	0	0
14015	Anisy	1	1	0	1	0	0	1	0
14016	Annebault	1	1	0	0	1	0	0	0
14019	Arganchy	1	1	0	0	0	0	0	0
14020	Argences	1	1	0	1	1	0	0	0
14021	Arromanches-les-Bains	1	1	0	0	1	0	0	0
14022	Asnelles	1	0	0	0	0	0	0	0
14023	Asnières-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14024	Auberville	1	1	0	0	1	0	0	0
14025	Aubigny	1	1	0	0	1	0	0	0
14026	Audrieu	1	1	0	0	1	0	0	0
14591	Aure sur Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14011	Aurseulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14030	Authie	0	1	0	0	0	0	0	0
14033	Auvillars	1	1	0	0	0	0	0	0
14034	Avenay	1	1	0	1	1	0	0	0
14035	Balleroy-sur-Drôme	1	1	1	0	1	0	0	0
14036	Banneville-la-Campagne	1	1	0	0	0	0	0	0
14038	Banville	1	1	0	0	1	0	0	0
14039	Barbery	1	1	0	0	0	0	0	0
14040	Barbeville	1	1	0	0	1	0	0	0
14041	Barneville-la-Bertran	1	0	0	0	0	0	0	0
14042	Baron-sur-Odon	1	1	0	1	1	0	0	0
14043	Barou-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14044	Basly	1	1	0	1	0	0	0	0
14045	Basseneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14046	Bavent	1	1	0	0	1	0	0	1
14047	Bayeux	1	1	1	1	1	0	0	0
14049	Bazenville	1	0	0	0	0	0	0	0
14231	Beaufour-Druval	1	1	0	0	0	0	0	0
14053	Beaumais	1	1	0	0	0	0	0	0
14054	Beaumesnil	1	1	0	0	1	0	0	0
14055	Beaumont-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14057	Bellengreville	1	1	1	1	1	0	0	0
14527	Belle Vie en Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14059	Benerville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14060	Bénouville	0	1	0	0	0	0	0	0
14062	Bény-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14063	Bernesq	1	1	0	0	0	0	0	0
14064	Bernières-d'Ally	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14066	Bernières-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	1	0
14069	Beuvillers	1	1	0	1	1	0	0	0
14070	Beuvron-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14068	Biéville-Beuville	0	1	0	0	0	0	0	0
14076	Blainville-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14077	Blangy-le-Château	1	1	0	0	1	0	0	0
14078	Blay	1	1	0	0	0	0	0	0
14079	Blonville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14083	Bonnebosq	1	1	1	1	1	0	0	0
14084	Bonnemaison	1	0	0	0	0	0	0	0
14085	Bonneville-la-Louvet	1	1	0	0	1	0	0	0
14086	Bonneville-sur-Touques	1	1	1	1	0	0	0	0
14087	Bonnoeil	1	1	0	0	1	0	0	0
14088	Bons-Tassilly	1	1	0	0	1	0	0	0
14089	Bougy	1	1	0	1	1	0	0	0
14090	Boulon	1	1	0	0	0	0	0	0
14091	Bourgeauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14093	Branville	1	1	0	0	0	0	0	0
14096	Brémoy	1	1	0	0	1	0	1	0
14097	Bretteville-le-Rabet	1	1	0	0	0	0	0	0
14100	Bretteville-sur-Laize	1	1	0	0	1	0	0	0
14101	Bretteville-sur-Odon	0	1	0	0	0	0	0	0
14106	Bréville-les-Monts	1	1	0	0	0	0	0	0
14107	Bricqueville	1	1	0	0	0	0	0	0
14110	Brucourt	1	0	0	0	0	0	0	0
14111	Bucéels	1	1	0	0	0	0	0	0
14117	Cabourg	1	0	0	1	1	0	0	0
14119	Cagny	1	1	1	1	1	0	0	0
14120	Cahagnes	1	1	0	0	1	0	0	0
14121	Cahagnolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14123	Cairon	0	1	0	0	0	0	0	0
14125	Cambes-en-Plaine	0	1	0	0	0	0	0	0
14126	Cambremer	1	1	0	0	1	0	1	0
14127	Campagnolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14130	Campigny	1	1	0	0	0	0	0	0
14131	Canapville	1	1	0	1	0	0	0	0
14132	Canchy	1	0	0	0	0	0	0	0
14134	Canteloup	1	1	0	0	0	0	0	0
14135	Carcagny	1	1	0	0	0	0	0	0
14136	Cardonville	1	0	0	0	0	0	0	0
14137	Carpiquet	0	1	0	0	0	0	0	0
14138	Cartigny-l'Épinay	1	1	0	0	0	0	0	0
14140	Castillon	1	1	0	0	0	0	0	0
14141	Castillon-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14143	Caumont-sur-Aure	1	1	0	1	1	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14145	Cauvicourt	1	1	0	0	0	0	0	0
14146	Cauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14147	Cernay	1	1	0	0	1	0	0	0
14149	Cesny-aux-Vignes	1	1	0	0	0	0	0	0
14150	Cesny-les-Sources	1	1	0	0	1	0	0	0
14159	Chouain	1	1	0	0	0	0	0	0
14160	Cintheaux	1	1	0	0	0	0	0	0
14161	Clarbec	1	1	0	0	0	0	0	0
14162	Clécy	1	1	0	0	1	0	0	0
14163	Cléville	1	1	0	0	0	0	0	0
14166	Colleville-Montgomery	0	1	0	0	0	0	0	0
14165	Colleville-sur-Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14167	Colombelles	0	1	0	0	0	0	0	0
14168	Colombières	1	1	0	0	0	0	0	0
14169	Colombiers-sur-Seulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14014	Colomby-Anguery	1	1	0	1	1	0	1	0
14171	Combray	1	1	0	0	0	0	0	0
14172	Commes	1	1	0	1	1	0	0	0
14174	Condé-en-Normandie	1	1	0	1	1	0	0	0
14173	Condé-sur-Iffs	1	1	0	0	0	0	0	0
14175	Condé-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14177	Coquainvilliers	1	1	0	1	1	0	0	0
14179	Cordebugle	1	0	0	0	1	0	0	0
14180	Cordey	1	1	0	0	0	0	0	0
14181	Cormelles-le-Royal	0	1	0	0	0	0	0	0
14182	Cormolain	1	1	0	0	1	0	1	0
14183	Cossesseville	1	0	0	0	0	0	0	0
14184	Cottun	1	1	0	0	0	0	0	0
14190	Courcy	1	1	0	0	1	0	0	0
14191	Courseulles-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14193	Courttonne-la-Meurdrac	1	1	0	0	0	0	1	0
14194	Courttonne-les-Deux-Églises	1	1	0	0	0	0	0	0
14195	Courvaudon	1	0	0	0	0	0	0	0
14196	Crépon	1	1	0	0	0	0	0	0
14197	Cresserons	1	1	0	1	1	0	0	0
14198	Cresseveuille	1	1	0	0	0	0	0	0
14200	Creully-sur-Seulles	1	1	0	1	1	0	0	0
14202	Cricqueboeuf	1	1	0	1	1	0	0	0
14203	Cricqueville-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14204	Cricqueville-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14205	Cristot	1	1	0	0	0	0	0	0
14206	Crocly	1	1	0	0	0	0	0	0
14207	Croisilles	1	1	0	0	0	0	0	0
14209	Crouay	1	1	0	0	1	0	0	0
14211	Culey-le-Patry	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14214	Cussy	1	0	0	0	0	0	0	0
14215	Cuville	0	1	0	0	0	0	1	0
14216	Damblainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14218	Danestal	1	1	0	0	0	0	0	0
14220	Deauville	1	0	0	0	0	0	0	0
14221	Démouville	0	1	0	0	0	0	0	0
14224	Deux-Jumeaux	1	0	0	0	0	0	0	0
14347	Dialan sur Chaîne	1	1	0	0	1	0	0	0
14225	Dives-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14226	Donnay	1	1	0	0	0	0	0	0
14227	Douville-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14228	Douvres-la-Délivrande	1	1	1	1	1	0	1	0
14229	Dozulé	1	1	0	1	1	0	0	0
14230	Drubec	1	0	0	0	0	0	0	0
14232	Ducy-Sainte-Marguerite	1	1	0	0	0	0	0	0
14236	Eillon	1	1	0	0	1	0	0	0
14237	Émiéville	1	1	0	0	1	0	0	0
14238	Englesqueville-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14239	Englesqueville-la-Percée	1	0	0	0	1	0	0	0
14240	Épaney	1	1	0	0	1	0	0	0
14241	Épinay-sur-Odon	1	1	0	0	0	0	0	0
14242	Épron	0	1	0	0	0	0	1	0
14243	Équemauville	1	1	0	1	1	0	0	0
14244	Eraines	1	1	0	0	0	0	0	0
14245	Ernes	1	1	0	0	0	0	0	0
14246	Escoville	1	1	0	1	1	0	0	0
14248	Espins	1	1	0	0	0	0	0	0
14249	Esquay-Notre-Dame	1	1	0	1	1	0	0	0
14250	Esquay-sur-Seulles	1	1	1	0	1	0	0	0
14251	Esson	1	1	1	0	0	0	0	0
14252	Estrées-la-Campagne	1	1	0	0	0	0	0	0
14254	Éterville	0	1	0	0	0	0	0	0
14256	Étréham	1	1	0	1	1	0	0	0
14257	Évrecy	1	1	0	1	1	0	0	0
14258	Falaise	1	1	0	1	1	0	1	0
14260	Fauguernon	1	1	0	0	0	0	0	0
14266	Feuguerolles-Bully	1	1	0	1	1	0	1	0
14269	Fieville-les-Parcs	1	0	0	0	1	0	0	0
14270	Firfol	1	1	0	0	1	0	0	0
14271	Fleury-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14274	Fontaine-Étoupefour	1	1	0	1	1	0	1	0
14275	Fontaine-Henry	1	1	0	0	1	0	0	0
14276	Fontaine-le-Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14277	Fontenay-le-Marmion	1	1	1	1	1	0	0	0
14278	Fontenay-le-Pesnel	1	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14280	Formentin	1	0	0	0	0	0	0	0
14281	Formigny La Bataille	1	1	0	0	0	0	0	0
14282	Foulognes	1	1	0	0	1	0	0	0
14283	Fourches	1	1	0	0	0	0	0	0
14284	Fourneaux-le-Val	1	1	0	0	0	0	0	0
14286	Fourneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14287	Frénouville	1	1	0	1	1	0	0	0
14289	Fresné-la-Mère	1	1	0	0	0	0	0	0
14290	Fresney-le-Puceux	1	1	0	0	0	0	0	0
14291	Fresney-le-Vieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14293	Fumichon	1	0	0	0	0	0	0	0
14297	Gavrus	1	1	0	1	0	0	1	0
14298	Géfosse-Fontenay	1	1	0	0	0	0	0	0
14299	Genneville	1	1	0	0	1	0	0	0
14301	Giberville	0	1	0	0	0	0	0	0
14302	Glanville	1	0	0	0	0	0	0	0
14303	Glos	1	1	1	1	1	0	0	0
14306	Gonneville-en-Auge	1	1	0	1	0	0	0	0
14304	Gonneville-sur-Honfleur	1	1	0	1	1	0	0	0
14305	Gonneville-sur-Mer	1	1	0	1	0	0	0	0
14308	Goustranville	1	1	0	0	0	0	0	0
14309	Gouvix	1	1	0	1	1	0	0	0
14310	Grainville-Langannerie	1	1	0	0	1	0	0	0
14311	Grainville-sur-Odon	1	1	0	1	1	0	0	0
14312	Grandcamp-Maisy	1	1	0	1	1	0	0	0
14316	Granges	1	1	0	0	0	0	0	0
14318	Graye-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14320	Grimbosq	1	1	0	0	1	0	0	0
14322	Guéron	1	1	0	0	1	0	0	0
14325	Hermanville-sur-Mer	0	1	0	0	0	0	1	0
14326	Hermival-les-Vaux	1	1	0	1	0	0	0	0
14328	Hérouvillette	1	1	0	1	1	0	0	0
14329	Heuland	1	1	0	0	0	0	0	0
14333	Honfleur	1	0	0	1	1	0	0	0
14335	Hotot-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14336	Hottot-les-Bagues	1	1	0	0	1	0	0	0
14338	Houlgate	1	1	1	1	1	0	0	0
14342	Isigny-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14344	Janville	1	1	0	0	1	0	0	0
14345	Jort	1	1	0	0	1	0	0	0
14346	Juaye-Mondaye	1	1	0	0	1	0	0	0
14348	Juigny-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14050	La Bazoque	1	1	0	0	1	0	0	0
14082	La Boissière	1	0	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14122	La Caine	1	1	0	0	0	0	0	0
14124	La Cambe	1	1	0	0	1	0	0	0
14272	La Folie	1	0	0	0	0	0	0	0
14273	La Folletière-Abenon	1	1	0	0	0	0	0	0
14332	La Hoguette	1	1	0	0	1	0	1	0
14337	La Houblonnière	1	0	0	0	0	0	0	0
14510	La Pommeraye	1	1	0	0	1	0	0	0
14536	La Rivière-Saint-Sauveur	1	1	1	1	1	0	0	0
14541	La Roque-Baignard	1	0	0	0	0	0	0	0
14740	La Vespière-Friardel	1	1	0	1	1	0	0	0
14756	La Villette	1	1	0	0	0	0	0	0
14349	Laize-Clinchamps	1	1	0	1	1	0	0	0
14352	Landelles-et-Coupigny	1	1	0	0	1	0	1	0
14353	Landes-sur-Ajon	1	0	0	1	0	0	0	0
14354	Langrune-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14080	Le Bô	1	0	0	0	0	0	0	0
14102	Le Breuil-en-Auge	1	1	1	1	0	0	0	0
14103	Le Breuil-en-Bessin	1	1	0	0	1	0	0	0
14104	Le Brévedent	1	1	0	0	0	0	0	0
14116	Le Bû-sur-Rouvres	1	1	0	0	1	0	0	0
14223	Le Déroit	1	0	0	0	0	0	0	0
14261	Le Faulq	1	0	0	0	0	0	0	0
14285	Le Fournet	1	0	0	0	0	0	0	0
14288	Le Fresne-Camilly	0	1	0	0	0	0	0	0
14400	Le Manoir	1	1	0	0	0	0	0	0
14402	Le Marais-la-Chapelle	1	1	0	0	1	0	0	0
14412	Le Mesnil-au-Grain	1	0	0	0	0	0	0	0
14419	Le Mesnil-Eudes	1	1	0	0	0	0	0	0
14421	Le Mesnil-Guillaume	1	1	1	0	1	0	0	0
14424	Le Mesnil-Robert	1	1	0	0	0	0	0	0
14425	Le Mesnil-Simon	1	1	0	0	0	0	0	0
14426	Le Mesnil-sur-Blangy	1	1	0	0	0	0	0	0
14427	Le Mesnil-Villement	1	1	0	0	0	0	0	0
14370	Le Molay-Littry	1	1	1	1	1	0	0	0
14504	Le Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14520	Le Pré-d'Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14687	Le Theil-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14694	Le Torquesne	1	1	0	0	0	0	0	0
14714	Le Tronquay	1	1	0	0	1	0	0	0
14741	Le Vey	1	1	0	0	0	0	0	0
14358	Léaupartie	1	1	0	0	0	0	0	0
14360	Leffard	1	1	0	0	0	0	0	0
14032	Les Authieux-sur-Calonne	1	1	0	0	1	0	0	0
14343	Les Isles-Bardel	1	0	0	0	0	0	0	0
14374	Les Loges	1	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14375	Les Loges-Saulces	1	0	0	0	0	0	0	0
14435	Les Monceaux	1	0	0	0	0	0	0	0
14027	Les Monts d'Aunay	1	1	0	1	1	0	0	0
14457	Les Moutiers-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14458	Les Moutiers-en-Cinglais	1	1	0	0	0	0	0	0
14362	Lessard-et-le-Chêne	1	1	0	0	0	0	0	0
14334	L'Hôtellerie	1	1	0	0	0	0	0	0
14364	Lingèvres	1	1	0	0	1	0	0	0
14365	Lion-sur-Mer	0	1	0	0	0	0	0	0
14366	Lisieux	1	0	0	1	1	0	0	0
14367	Lison	1	1	0	1	1	0	0	0
14368	Lisores	1	1	0	1	0	0	0	0
14369	Litteau	1	1	0	0	0	0	0	0
14371	Livarot-Pays-d'Auge	1	1	1	1	1	0	1	1
14377	Longues-sur-Mer	1	1	1	0	0	0	0	0
14378	Longueville	1	1	0	0	0	0	0	0
14379	Longvillers	1	1	0	0	0	0	0	0
14380	Loucelles	1	1	0	0	0	0	0	0
14381	Louvagny	1	0	0	0	0	0	0	0
14383	Louvigny	0	1	0	0	0	0	0	0
14384	Luc-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14385	Magny-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14389	Maisoncelles-Pelvey	1	1	0	1	1	0	0	0
14390	Maisoncelles-sur-Ajon	1	1	0	0	0	0	0	0
14391	Maisons	1	1	1	1	0	0	0	0
14393	Maizet	1	1	0	0	0	0	0	0
14394	Maizières	1	1	0	0	1	0	0	0
14037	Malherbe-sur-Ajon	1	1	0	0	1	0	0	0
14396	Maltot	1	1	0	1	1	0	0	0
14397	Mandeville-en-Bessin	1	0	0	0	0	0	0	0
14398	Manerbe	1	1	0	0	1	0	0	0
14399	Manneville-la-Pipard	1	1	0	0	1	0	0	0
14401	Manvieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14403	Marolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14404	Martainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14405	Martigny-sur-l'Ante	1	0	0	0	0	0	0	0
14407	Mathieu	0	1	0	0	0	0	0	0
14409	Merville-Franceville-Plage	1	1	0	1	1	0	0	0
14410	Méry-Bissières-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14411	Meslay	1	1	0	0	0	0	0	0
14430	Meuvaines	1	0	0	0	0	0	0	0
14431	Mézidon Vallée d'Auge	1	1	1	1	1	0	0	0
14436	Monceaux-en-Bessin	1	1	0	1	0	0	0	0
14437	Mondeville	0	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14438	Mondrainville	1	1	0	1	1	0	0	0
14439	Monfréville	1	1	0	0	0	0	0	0
14445	Montfiquet	1	1	0	0	1	0	0	0
14446	Montigny	1	1	0	0	0	0	0	0
14713	Montillières-sur-Orne	1	1	0	0	1	0	0	0
14448	Montreuil-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14449	Monts-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14452	Morteaux-Couliboeuf	1	1	0	0	1	0	0	0
14453	Mosles	1	1	1	0	0	0	0	0
14454	Mouen	0	1	0	0	0	0	0	0
14455	Moulines	1	1	0	0	0	0	0	0
14406	Moullins-en-Bessin	1	1	0	0	1	0	1	0
14456	Moult-Chicheboville	1	1	1	1	1	0	0	0
14460	Moyaux	1	1	0	0	1	0	0	0
14461	Mutrécý	1	1	0	0	0	0	0	0
14465	Nonant	1	1	0	1	1	0	0	0
14466	Norolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14467	Noron-l'Abbaye	1	1	0	1	0	0	0	0
14468	Noron-la-Poterie	1	1	0	0	0	0	0	0
14469	Norrey-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14473	Notre-Dame-de-Livaye	1	0	0	0	0	0	0	0
14474	Notre-Dame-d'Estrées-Corbon	1	1	0	0	1	0	0	0
14658	Noues de Sienne	1	1	0	1	1	0	0	1
14476	Olendon	1	1	0	0	0	0	0	0
14478	Orbec	1	1	1	1	1	0	0	0
14480	Osmanville	1	1	0	1	0	0	0	0
14482	Ouézy	1	1	0	0	0	0	0	0
14483	Ouffières	1	1	0	0	0	0	0	0
14484	Oully-du-Houley	1	1	0	0	0	0	0	0
14486	Oully-le-Tesson	1	1	0	0	0	0	1	0
14487	Oully-le-Vicomte	1	1	0	1	1	0	0	0
14488	Ouistreham	0	1	0	0	0	0	0	0
14491	Parfouru-sur-Odon	1	1	0	0	0	0	0	0
14492	Pennedepie	1	1	0	1	0	0	0	0
14494	Périers-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14495	Périers-sur-le-Dan	0	1	0	0	0	0	0	0
14496	Périgny	1	1	0	0	0	0	0	0
14497	Perrières	1	1	0	0	1	0	0	0
14498	Pertheville-Ners	1	1	0	0	0	0	0	0
14499	Petiville	1	1	0	0	0	0	0	0
14500	Pierrefitte-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14501	Pierrefitte-en-Cinglais	1	1	0	0	1	0	0	0
14502	Pierrepoint	1	1	0	0	0	0	0	0
14506	Planquetry	1	1	0	0	0	0	0	0
14509	Plumetot	1	1	0	0	1	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14511	Pont-Bellanger	1	1	0	0	0	0	0	0
14764	Pont-d'Ouilly	1	1	0	0	1	0	0	0
14512	Pontécoulant	1	1	0	0	0	0	0	0
14514	Pont-Évêque	1	0	0	1	1	0	0	0
14355	Ponts sur Seulles	1	0	0	1	0	0	0	0
14515	Port-en-Bessin-Huppain	1	1	0	0	1	0	0	0
14516	Potigny	1	1	0	0	1	0	1	0
14519	Préaux-Bocage	1	1	0	0	0	0	0	0
14522	Prêteville	1	1	0	0	0	0	0	0
14524	Putot-en-Auge	1	1	0	1	0	0	0	0
14528	Quetteville	1	1	0	0	1	0	0	0
14529	Ranchy	1	1	0	0	1	0	0	0
14530	Ranville	1	1	1	1	1	0	0	0
14531	Rapilly	1	0	0	0	0	0	0	0
14533	Repentigny	1	0	0	0	0	0	0	0
14534	Reux	1	1	0	0	1	0	0	0
14535	Revers	1	1	0	0	1	0	0	0
14540	Rocques	1	1	0	1	1	0	0	0
14542	Rosel	0	1	0	0	0	0	0	0
14543	Rots	0	1	0	0	0	0	0	0
14546	Rouvres	1	1	0	0	0	0	0	0
14547	Rubercy	1	1	0	0	0	0	0	0
14550	Rumesnil	1	0	0	0	0	0	0	0
14552	Ryes	1	1	0	0	1	0	0	0
14555	Saint-André-d'Hébertot	1	1	0	0	0	0	0	0
14556	Saint-André-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14557	Saint-Arnoult	1	1	1	1	1	0	0	0
14558	Saint-Aubin-d'Arquenay	0	1	0	0	0	0	0	0
14559	Saint-Aubin-des-Bois	1	1	0	0	0	0	0	0
14562	Saint-Aubin-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14563	Saint-Benoît-d'Hébertot	1	1	0	0	1	0	0	0
14565	Saint-Côme-de-Fresné	1	1	0	0	1	0	0	0
14566	Saint-Contest	0	1	0	0	0	0	0	0
14571	Saint-Denis-de-Mailloc	1	1	0	0	1	0	0	0
14572	Saint-Denis-de-Méré	1	1	0	0	1	0	0	0
14574	Saint-Désir	1	1	0	0	1	0	1	0
14569	Sainte-Croix-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14590	Sainte-Honorine-de-Ducy	1	1	0	0	0	0	0	0
14592	Sainte-Honorine-du-Fay	1	1	0	0	1	0	1	0
14614	Sainte-Marguerite-d'Elle	1	1	0	0	1	0	0	0
14619	Sainte-Marie-Outre-l'Eau	1	1	0	0	0	0	0	0
14575	Saint-Étienne-la-Thillaye	1	1	0	0	0	0	0	0
14578	Saint-Gatien-des-Bois	1	1	0	1	1	0	0	0
14582	Saint-Germain-de-Livet	1	1	0	0	1	0	0	0
14586	Saint-Germain-du-Pert	1	0	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	0	1	0	0	0	0	0	0
14588	Saint-Germain-Langot	1	1	0	0	0	0	0	0
14589	Saint-Germain-le-Vasson	1	1	0	1	1	0	0	0
14593	Saint-Hymer	1	1	0	0	1	0	0	0
14595	Saint-Jean-de-Livet	1	0	0	0	1	0	0	0
14598	Saint-Jouin	1	0	0	0	0	0	0	0
14601	Saint-Julien-sur-Calonne	1	0	0	0	0	0	0	0
14602	Saint-Lambert	1	1	0	0	0	0	0	0
14603	Saint-Laurent-de-Condé	1	1	0	0	1	0	0	0
14605	Saint-Laurent-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14606	Saint-Léger-Dubosq	1	0	0	0	0	0	0	0
14607	Saint-Louet-sur-Seulles	1	0	0	0	0	0	0	0
14609	Saint-Loup-Hors	1	1	0	0	1	0	0	0
14610	Saint-Manvieu-Norrey	0	1	0	0	0	0	0	0
14613	Saint-Marcouf	1	0	0	0	1	0	0	0
14620	Saint-Martin-aux-Chartrains	1	1	1	1	1	0	0	0
14621	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière	1	1	0	1	0	0	0	0
14622	Saint-Martin-de-Blagny	1	0	0	0	0	0	0	0
14408	Saint-Martin-de-May	1	1	1	1	1	0	0	0
14625	Saint-Martin-de-la-Lieue	1	1	0	1	0	0	0	0
14626	Saint-Martin-de-Mailloc	1	1	0	1	1	0	1	0
14627	Saint-Martin-de-Mieux	1	1	0	1	1	0	0	0
14630	Saint-Martin-des-Entrées	1	1	0	1	1	0	0	0
14635	Saint-Omer	1	1	0	0	0	0	0	0
14637	Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	1	1	0	0	1	0	0	0
14639	Saint-Ouen-le-Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14640	Saint-Pair	1	1	0	0	0	0	0	0
14643	Saint-Paul-du-Vernay	1	1	0	0	0	0	0	0
14644	Saint-Philbert-des-Champs	1	1	0	0	0	0	0	0
14645	Saint-Pierre-Azif	1	0	0	0	0	0	0	0
14646	Saint-Pierre-Canivet	1	1	1	0	1	0	0	0
14648	Saint-Pierre-des-Iffs	1	1	0	0	0	0	0	0
14649	Saint-Pierre-du-Bû	1	1	0	1	1	0	0	0
14650	Saint-Pierre-du-Fresne	1	1	0	0	0	0	0	0
14651	Saint-Pierre-du-Jonquet	1	1	0	0	1	0	0	0
14652	Saint-Pierre-du-Mont	1	1	0	0	0	0	0	0
14654	Saint-Pierre-en-Auge	1	1	1	1	1	0	0	0
14656	Saint-Rémy	1	1	0	0	1	0	0	0
14657	Saint-Samson	1	1	0	0	0	0	0	0
14659	Saint-Sylvain	1	1	0	1	1	0	0	0
14660	Saint-Vaast-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14661	Saint-Vaast-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14663	Saint-Vigor-le-Grand	1	1	1	1	0	0	0	0
14664	Sallen	1	1	0	0	1	0	0	0
14665	Sallenelles	1	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14666	Sannerville	0	1	0	0	0	0	0	0
14667	Saon	1	1	0	0	0	0	0	0
14668	Saonnet	1	1	0	0	0	0	0	0
14669	Sassy	1	1	0	0	0	0	0	0
14579	Seulline	1	1	0	1	0	0	0	0
14674	Soignolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14676	Sommervieu	1	1	0	0	1	0	0	0
14677	Soulangy	1	1	0	0	0	0	0	0
14061	Souleuvre-en- Bocage	1	1	1	1	1	0	1	0
14678	Soumont-Saint-Quentin	1	1	0	0	0	0	0	0
14679	Subles	1	1	0	0	1	0	1	0
14680	Sully	1	0	0	1	0	0	0	0
14681	Surrain	1	1	0	0	0	0	0	0
14682	Surville	1	1	0	0	1	0	0	0
14357	Terres de Druance	1	1	0	0	0	0	0	0
14684	Tessel	1	1	0	0	0	0	0	0
14685	Thaon	0	1	0	0	0	0	0	0
14098	Thue et Mue	0	1	0	0	0	0	0	0
14689	Thury-Harcourt-Le-Hom	1	1	1	1	1	0	0	0
14692	Tilly-sur-Seulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14698	Touffréville	1	1	0	0	1	0	0	0
14699	Touques	1	1	1	0	1	0	0	0
14700	Tour-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14701	Tourgéville	1	1	1	1	1	0	0	0
14705	Tournières	1	1	0	0	0	0	0	0
14706	Tourville-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14708	Tracy-Bocage	1	1	0	1	0	0	0	0
14709	Tracy-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14710	Tréprel	1	1	0	0	0	0	0	0
14711	Trévières	1	1	0	1	1	0	0	1
14712	Troarn	0	1	0	0	0	0	0	0
14715	Trouville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14716	Trungy	1	1	0	0	1	0	0	0
14719	Urville	1	1	0	0	1	0	0	0
14720	Ussy	1	1	0	0	0	0	0	0
14721	Vacognes-Neuilly	1	1	0	0	0	0	0	0
14475	Val d'Arry	1	1	0	1	1	0	1	0
14672	Val de Drôme	1	1	0	0	1	0	0	0
14005	Valambray	1	1	0	1	1	0	0	0
14726	Valdallière	1	1	0	0	1	1	1	1
14576	Val-de-Vie	1	1	0	0	0	0	0	0
14570	Valorbiquet	1	1	1	0	1	0	0	0
14723	Valsemé	1	1	0	0	0	0	0	0
14724	Varaville	1	1	0	1	1	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14728	Vaucelles	1	1	1	1	0	0	0	0
14731	Vauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14732	Vaux-sur-Aure	1	1	0	0	0	0	0	0
14733	Vaux-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14734	Vendes	1	1	0	0	0	0	0	0
14735	Vendeuvre	1	1	0	0	0	0	0	0
14737	Versainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14739	Ver-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14742	Vicques	1	1	0	0	1	0	0	0
14743	Victot-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14744	Vienne-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14745	Vierville-sur-Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14747	Vieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14748	Vieux-Bourg	1	1	0	0	0	0	0	0
14751	Vignats	1	1	0	0	1	0	0	0
14752	Villers-Bocage	1	0	0	1	1	0	0	0
14753	Villers-Canivet	1	1	0	0	1	0	0	0
14754	Villers-sur-Mer	1	0	0	1	1	0	0	0
14755	Villerville	1	1	0	1	1	0	0	0
14758	Villons-les-Buissons	0	1	0	0	0	0	0	0
14760	Villy-Bocage	1	1	0	1	1	0	0	0
14759	Villy-lez-Falaise	1	1	0	0	0	0	0	0
14761	Vimont	1	1	1	1	0	0	0	0
14762	Vire Normandie	1	1	0	1	1	0	0	1

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
200066728	CC BAYEUX INTERCOM	0	1	0	0	0	0	0	0
200066710	CC CINGAL-SUISSE NORMANDE	0	1	0	0	0	0	0	0
241400860	CC CCEUR DE NACRE	0	1	0	0	0	0	1	0
241400514	CC DU PAYS DE FALAISE	0	1	0	0	0	0	0	0
200066801	CC ISIGNY OMAHA INTERCOM	0	1	0	0	0	0	0	0
200069524	CC PRE BOCAGE INTERCOM	0	1	0	0	0	0	1	0
241400878	CC TERRE D'AUGE	0	1	0	0	0	0	0	0
200066728	CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	0	1	0	0	0	0	1	0
200065597	CU CAEN LA MER	1	1	0	1	1	0	0	0
241400480	SIVOM D'ORBEC et DE LA VESPIERE	0	1	0	0	0	0	0	0

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14023	Asnières-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14591	Aure-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14035	Balleroy-sur-Drôme	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14063	Bernesq	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14078	Blay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14107	Bricqueville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14121	Cahagnolles	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14132	Canchy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14136	Cardonville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14138	Cartigny-l'Épinay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14140	Castillon	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14165	Colleville-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14168	Colombières	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14182	Cormolain	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14204	Cricqueville-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14209	Crouay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14224	Deux-Jumeaux	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14239	Englesqueville-la-Percée	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14256	Étréham	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14281	Formigny-La-Bataille	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14282	Foulognes	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14298	Géfosse-Fontenay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14312	Grandcamp-Maisy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14342	Isigny-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14050	La Bazoque	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14124	La Cambe	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14272	La Folie	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14103	Le Breuil-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14370	Le Molay-Littry	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14714	Le Tronquay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14367	Lison	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14369	Litteau	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14378	Longueville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14391	Maisons	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14397	Mandeville-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14439	Monfréville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14445	Montfiquet	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14453	Mosles	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14468	Noron-la-Poterie	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14480	Osmanville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14506	Planquery	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14547	Rubercy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14590	Sainte-Honorine-de-Ducy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14614	Sainte-Marguerite-d'Elle	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14586	Saint-Germain-du-Pert	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14605	Saint-Laurent-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14613	Saint-Marcouf	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14622	Saint-Martin-de-Blagny	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14643	Saint-Paul-du-Vernay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14652	Saint-Pierre-du-Mont	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14664	Sallen	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14667	Saon	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14668	Saonnet	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14681	Surrain	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14700	Tour-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14705	Tournières	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14711	Trévières	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14716	Trungy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14745	Vierville-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14003	Agy	B - BAYEUX INTERCOM
14019	Arganchy	B - BAYEUX INTERCOM
14021	Arromanches-les-Bains	B - BAYEUX INTERCOM
14040	Barbeville	B - BAYEUX INTERCOM
14047	Bayeux	B - BAYEUX INTERCOM
14130	Campigny	B - BAYEUX INTERCOM
14159	Chouain	B - BAYEUX INTERCOM
14172	Commes	B - BAYEUX INTERCOM
14175	Condé-sur-Seulles	B - BAYEUX INTERCOM
14184	Cottun	B - BAYEUX INTERCOM
14214	Cussy	B - BAYEUX INTERCOM
14236	Ellon	B - BAYEUX INTERCOM
14250	Esquay-sur-Seulles	B - BAYEUX INTERCOM
14322	Guéron	B - BAYEUX INTERCOM
14346	Juaye-Mondaye	B - BAYEUX INTERCOM
14400	Le Manoir	B - BAYEUX INTERCOM
14377	Longues-sur-Mer	B - BAYEUX INTERCOM
14385	Magny-en-Bessin	B - BAYEUX INTERCOM
14401	Manvieux	B - BAYEUX INTERCOM
14436	Monceaux-en-Bessin	B - BAYEUX INTERCOM
14465	Nonant	B - BAYEUX INTERCOM
14515	Port-en-Bessin-Huppain	B - BAYEUX INTERCOM
14529	Ranchy	B - BAYEUX INTERCOM
14552	Ryes	B - BAYEUX INTERCOM
14565	Saint-Côme-de-Fresné	B - BAYEUX INTERCOM
14609	Saint-Loup-Hors	B - BAYEUX INTERCOM
14630	Saint-Martin-des-Entrées	B - BAYEUX INTERCOM
14663	Saint-Vigor-le-Grand	B - BAYEUX INTERCOM
14676	Sommervieu	B - BAYEUX INTERCOM
14679	Subles	B - BAYEUX INTERCOM
14680	Sully	B - BAYEUX INTERCOM
14709	Tracy-sur-Mer	B - BAYEUX INTERCOM
14728	Vaucelles	B - BAYEUX INTERCOM
14732	Vaux-sur-Aure	B - BAYEUX INTERCOM
14733	Vaux-sur-Seulles	B - BAYEUX INTERCOM
14744	Vienne-en-Bessin	B - BAYEUX INTERCOM
14007	Amayé-sur-Seulles	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14011	Aurseulles	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14084	Bonnemaison	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14096	Brémoy	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14120	Cahagnes	C - PRE BOCAGE INTERCOM

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14143	Caumont-sur-Aure	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14195	Courvaudon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14347	Dialan-sur-Chaine	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14241	Épinay-sur-Odon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14353	Landes-sur-Ajon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14412	Le Mesnil-au-Grain	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14374	Les Loges	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14027	Les Monts d'Aunay	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14379	Longvillers	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14389	Maisoncelles-Pelvey	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14390	Maisoncelles-sur-Ajon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14037	Malherbe-sur-Ajon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14449	Monts-en-Bessin	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14491	Parfouru-sur-Odon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14607	Saint-Louet-sur-Seulles	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14650	Saint-Pierre-du-Fresne	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14579	Seulline	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14708	Tracy-Bocage	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14475	Val d'Arry	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14672	Val de Drôme	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14752	Villers-Bocage	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14760	Villy-Bocage	C - PRE BOCAGE INTERCOM

14054	Beaumesnil	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14127	Campagnolles	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14174	Condé-en-Normandie	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14756	La Villette	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14352	Landelles-et-Coupigny	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14424	Le Mesnil-Robert	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14658	Noues-de-Sienne	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14496	Périgny	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14511	Pont-Bellanger	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14512	Pontécoulant	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14559	Saint-Aubin-des-Bois	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14572	Saint-Denis-de-Méré	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14619	Sainte-Marie-Outre-l'Eau	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14061	Souleuvre-en-Bocage	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14357	Terres de Druance	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14726	Valdallière	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14762	Vire Normandie	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14022	Asnelles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14026	Audrieu	E - SEULLES, TERRES ET MER
14038	Banville	E - SEULLES, TERRES ET MER
14049	Bazenville	E - SEULLES, TERRES ET MER
14062	Bény-sur-Mer	E - SEULLES, TERRES ET MER
14111	Bucéels	E - SEULLES, TERRES ET MER
14135	Carcagny	E - SEULLES, TERRES ET MER
14169	Colombiers-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14196	Crépon	E - SEULLES, TERRES ET MER
14200	Creully-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14205	Cristot	E - SEULLES, TERRES ET MER
14232	Ducy-Sainte-Marguerite	E - SEULLES, TERRES ET MER
14275	Fontaine-Henry	E - SEULLES, TERRES ET MER
14278	Fontenay-le-Pesnel	E - SEULLES, TERRES ET MER
14318	Graye-sur-Mer	E - SEULLES, TERRES ET MER
14336	Hottot-les-Bagues	E - SEULLES, TERRES ET MER
14348	Juvigny-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14364	Lingèvres	E - SEULLES, TERRES ET MER
14380	Loucelles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14430	Meuvaines	E - SEULLES, TERRES ET MER
14406	Moulins-en-Bessin	E - SEULLES, TERRES ET MER
14355	Ponts sur Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14569	Sainte-Croix-sur-Mer	E - SEULLES, TERRES ET MER
14661	Saint-Vaast-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14684	Tessel	E - SEULLES, TERRES ET MER
14692	Tilly-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14734	Vendes	E - SEULLES, TERRES ET MER
14739	Ver-sur-Mer	E - SEULLES, TERRES ET MER

14015	Anisy	F - CŒUR DE NACRE
14044	Basly	F - CŒUR DE NACRE
14066	Bernières-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE
14191	Courseulles-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE
14014	Colomby-Anguerny	F - CŒUR DE NACRE
14197	Cresserons	F - CŒUR DE NACRE
14228	Douvres-la-Délivrande	F - CŒUR DE NACRE
14354	Langrune-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE
14384	Luc-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE
14509	Plumetot	F - CŒUR DE NACRE
14535	Revières	F - CŒUR DE NACRE
14562	Saint-Aubin-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14006	Amayé-sur-Orne	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14034	Avenay	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14042	Baron-sur-Odon	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14089	Bougy	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14249	Esquay-Notre-Dame	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14257	Évrecy	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14266	Feuguerolles-Bully	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14274	Fontaine-Étoupefour	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14277	Fontenay-le-Marmion	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14297	Gavrus	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14311	Grainville-sur-Odon	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14122	La Caine	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14349	Laize-Clainchamps	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14393	Maizet	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14396	Maltot	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14438	Mondrainville	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14446	Montigny	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14519	Préaux-Bocage	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14592	Sainte-Honorine-du-Fay	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14408	Saint-Martin-de-May	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14721	Vacognes-Neuilly	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14747	Vieux	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

14039	Barbery	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14090	Boulon	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14097	Bretteville-le-Rabet	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14100	Bretteville-sur-Laize	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14145	Cauvicourt	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14146	Cauville	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14150	Cesny-les-Sources	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14160	Cintheaux	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14162	Clécy	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14171	Combray	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14183	Cossesseville	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14207	Croisilles	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14211	Culey-le-Patry	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14226	Donnay	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14248	Espins	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14251	Esson	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14252	Estrées-la-Campagne	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14290	Fresney-le-Puceux	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14291	Fresney-le-Vieux	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14309	Gouvix	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14310	Grainville-Langannerie	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14320	Grimbosq	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14510	La Pommeraye	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14080	Le Bô	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14116	Le Bû-sur-Rouvres	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14741	Le Vey	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14458	Les Moutiers-en-Cinglais	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14404	Martainville	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14411	Meslay	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14713	Montillères-sur-Orne	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14455	Moulines	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14461	Mutrécý	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14483	Ouffières	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14589	Saint-Germain-le-Vasson	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14602	Saint-Lambert	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14603	Saint-Laurent-de-Condé	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14635	Saint-Omer	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14656	Saint-Rémy	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14674	Soignolles	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14689	Thury-Harcourt-Le-Hom	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14719	Urville	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE

14020	Argences	I - VAL ES DUNES
14036	Banneville-la-Campagne	I - VAL ES DUNES
14057	Bellengreville	I - VAL ES DUNES
14119	Cagny	I - VAL ES DUNES
14134	Canteloup	I - VAL ES DUNES
14149	Cesny-aux-Vignes	I - VAL ES DUNES
14163	Cléville	I - VAL ES DUNES
14173	Condé-sur-Ifs	I - VAL ES DUNES
14237	Émiéville	I - VAL ES DUNES
14287	Frénouville	I - VAL ES DUNES
14344	Janville	I - VAL ES DUNES
14456	Moult-Chicheboville	I - VAL ES DUNES
14482	Ouézy	I - VAL ES DUNES
14637	Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	I - VAL ES DUNES
14640	Saint-Pair	I - VAL ES DUNES
14659	Saint-Sylvain	I - VAL ES DUNES
14651	Saint-Pierre-du-Jonquet	I - VAL ES DUNES
14005	Valambray	I - VAL ES DUNES
14761	Vimont	I - VAL ES DUNES

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14009	Amfreville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14012	Angerville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14024	Auberville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14045	Basseneville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14046	Bavent	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14231	Beaufour-Druval	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14070	Beuvron-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14106	Bréville-les-Monts	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14110	Brucourt	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14117	Cabourg	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14198	Cresseveuille	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14203	Cricqueville-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14225	Dives-sur-Mer	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14227	Douville-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14229	Dozulé	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14246	Escoville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14306	Gonneville-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14305	Gonneville-sur-Mer	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14308	Goustranville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14316	Grangues	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14328	Hérouvillette	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14329	Heuland	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14335	Hotot-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14338	Houlgate	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14409	Merville-Franceville-Plage	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14494	Périers-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14499	Petiville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14524	Putot-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14530	Ranville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14550	Rumesnil	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14598	Saint-Jouin	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14606	Saint-Léger-Dubosq	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14657	Saint-Samson	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14660	Saint-Vaast-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14665	Sallenelles	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14698	Touffréville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14724	Varaville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14743	Victot-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14016	Annebault	K - TERRE D'AUGE
14033	Auvillars	K - TERRE D'AUGE
14055	Beaumont-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14077	Blangy-le-Château	K - TERRE D'AUGE
14083	Bonnebosq	K - TERRE D'AUGE
14085	Bonneville-la-Louvet	K - TERRE D'AUGE
14086	Bonneville-sur-Touques	K - TERRE D'AUGE
14091	Bourgeauville	K - TERRE D'AUGE
14093	Branville	K - TERRE D'AUGE
14131	Canapville	K - TERRE D'AUGE
14161	Clarbec	K - TERRE D'AUGE
14218	Danestal	K - TERRE D'AUGE
14230	Drubec	K - TERRE D'AUGE
14238	Englesqueville-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14269	Fierville-les-Parcs	K - TERRE D'AUGE
14280	Formentin	K - TERRE D'AUGE
14302	Glanville	K - TERRE D'AUGE
14541	La Roque-Baignard	K - TERRE D'AUGE
14102	Le Breuil-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14104	Le Brévedent	K - TERRE D'AUGE
14261	Le Faulq	K - TERRE D'AUGE
14285	Le Fournet	K - TERRE D'AUGE
14426	Le Mesnil-sur-Blangy	K - TERRE D'AUGE
14694	Le Torquesne	K - TERRE D'AUGE
14358	Léaupartie	K - TERRE D'AUGE
14032	Les Authieux-sur-Calonne	K - TERRE D'AUGE
14398	Manerbe	K - TERRE D'AUGE
14399	Manneville-la-Pipard	K - TERRE D'AUGE
14466	Norolles	K - TERRE D'AUGE
14500	Pierrefitte-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14514	Pont-l'Évêque	K - TERRE D'AUGE
14533	Repentigny	K - TERRE D'AUGE
14534	Reux	K - TERRE D'AUGE
14555	Saint-André-d'Hébertot	K - TERRE D'AUGE
14563	Saint-Benoît-d'Hébertot	K - TERRE D'AUGE
14575	Saint-Étienne-la-Thillaye	K - TERRE D'AUGE
14593	Saint-Hymer	K - TERRE D'AUGE
14601	Saint-Julien-sur-Calonne	K - TERRE D'AUGE

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14620	Saint-Martin-aux-Chartrains	K - TERRE D'AUGE
14644	Saint-Philbert-des-Champs	K - TERRE D'AUGE
14682	Surville	K - TERRE D'AUGE
14706	Tourville-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14723	Valsemé	K - TERRE D'AUGE
14748	Vieux-Bourg	K - TERRE D'AUGE

14527	Belle Vie en Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14069	Beuwillers	L - LISIEUX NORMANDIE
14126	Cambremer	L - LISIEUX NORMANDIE
14141	Castillon-en-Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14147	Cernay	L - LISIEUX NORMANDIE
14177	Coquainvilliers	L - LISIEUX NORMANDIE
14179	Cordebugle	L - LISIEUX NORMANDIE
14193	Courtonne-la-Meurdrac	L - LISIEUX NORMANDIE
14194	Courtonne-les-Deux-Églises	L - LISIEUX NORMANDIE
14260	Fauguernon	L - LISIEUX NORMANDIE
14270	Firfol	L - LISIEUX NORMANDIE
14293	Fumichon	L - LISIEUX NORMANDIE
14303	Glos	L - LISIEUX NORMANDIE
14326	Hermival-les-Vaux	L - LISIEUX NORMANDIE
14082	La Boissière	L - LISIEUX NORMANDIE
14273	La Folletière-Abenon	L - LISIEUX NORMANDIE
14337	La Houblonnière	L - LISIEUX NORMANDIE
14740	La Vespière-Friardel	L - LISIEUX NORMANDIE
14419	Le Mesnil-Eudes	L - LISIEUX NORMANDIE
14421	Le Mesnil-Guillaume	L - LISIEUX NORMANDIE
14425	Le Mesnil-Simon	L - LISIEUX NORMANDIE
14504	Le Pin	L - LISIEUX NORMANDIE
14520	Le Pré-d'Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14435	Les Monceaux	L - LISIEUX NORMANDIE
14362	Lessard-et-le-Chêne	L - LISIEUX NORMANDIE
14334	L'Hôtellerie	L - LISIEUX NORMANDIE
14366	Lisieux	L - LISIEUX NORMANDIE
14368	Lisores	L - LISIEUX NORMANDIE
14371	Livarot-Pays-d'Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14403	Marolles	L - LISIEUX NORMANDIE
14410	Méry-Bissière-en-Auge	L - LISIEUX NORMANDIE

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14431	Mézidon Vallée d'Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14448	Montreuil-en-Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14460	Moyaux	L - LISIEUX NORMANDIE
14473	Notre Dame de Livaye	L - LISIEUX NORMANDIE
14474	Notre Dame d'Estrées Corbon	L - LISIEUX NORMANDIE
14478	Orbec	L - LISIEUX NORMANDIE
14484	Ouilly-du-Houley	L - LISIEUX NORMANDIE
14487	Ouilly-le-Vicomte	L - LISIEUX NORMANDIE
14522	Prêreville	L - LISIEUX NORMANDIE
14540	Rocques	L - LISIEUX NORMANDIE
14571	Saint-Denis-de-Mailloc	L - LISIEUX NORMANDIE
14574	Saint-Désir	L - LISIEUX NORMANDIE
14582	Saint-Germain-de-Livet	L - LISIEUX NORMANDIE
14595	Saint-Jean-de-Livet	L - LISIEUX NORMANDIE
14621	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière	L - LISIEUX NORMANDIE
14625	Saint-Martin-de-la-Lieue	L - LISIEUX NORMANDIE
14626	Saint-Martin-de-Mailloc	L - LISIEUX NORMANDIE
14639	Saint-Ouen le Pin	L - LISIEUX NORMANDIE
14654	Saint-Pierre-en-Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14648	Saint-Pierre-des-Ifs	L - LISIEUX NORMANDIE
14576	Val-de-Vie	L - LISIEUX NORMANDIE
14570	Valorbiquet	L - LISIEUX NORMANDIE

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14059	Benerville-sur-Mer	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14079	Blonville-sur-Mer	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14220	Deauville	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14557	Saint-Arnoult	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14578	Saint-Gatien-des-Bois	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14645	Saint-Pierre-Azif	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14699	Touques	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14701	Tourgéville	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14715	Trouville-sur-Mer	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14731	Vauville	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14754	Villers-sur-Mer	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14755	Villerville	M - CŒUR COTE-FLEURIE

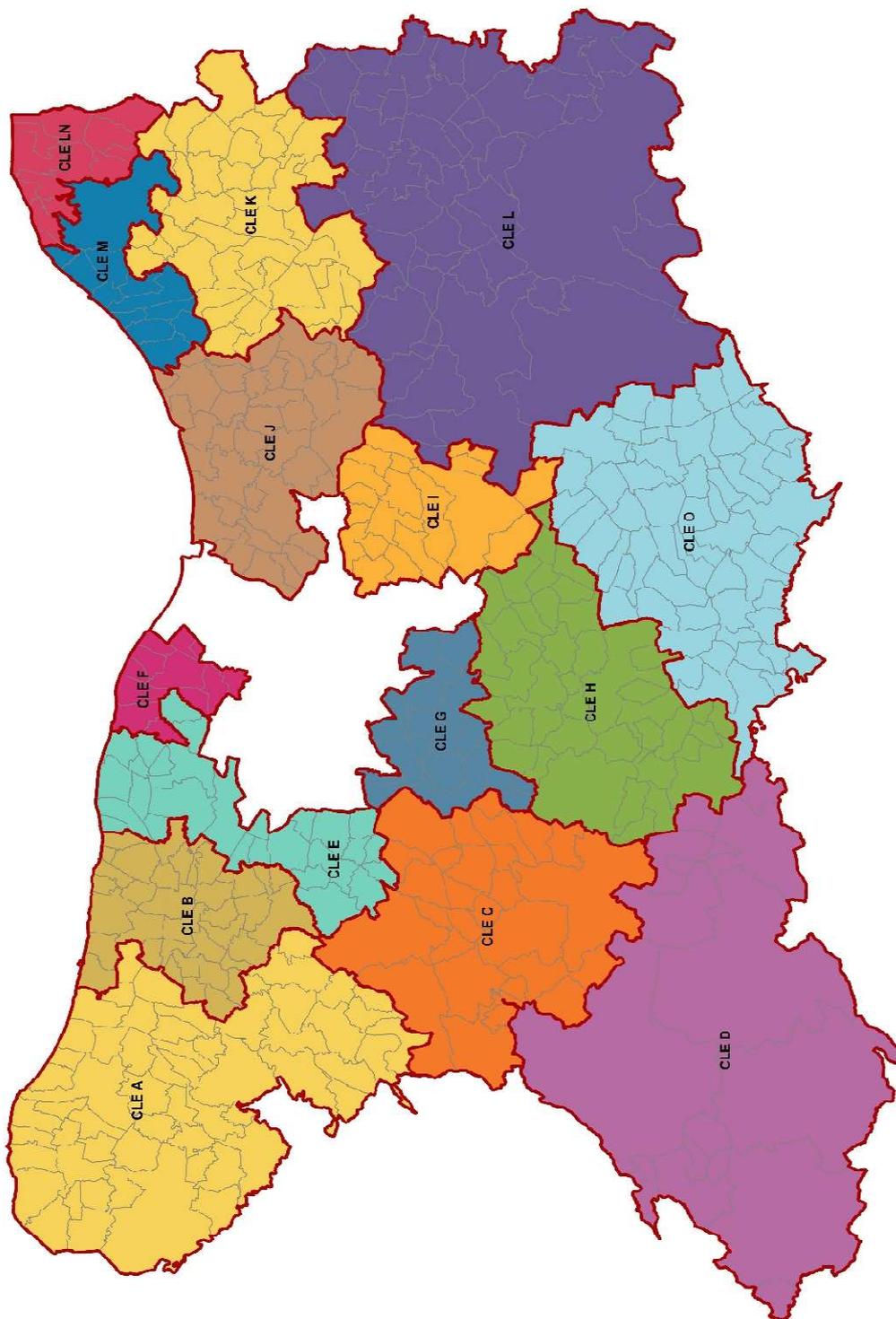
14001	Ablon	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14041	Barneville-la-Bertran	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14202	Cricqueboeuf	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14243	Équemauville	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14286	Fourneville	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14299	Genneville	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14304	Gonneville-sur-Honfleur	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14333	Honfleur	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14536	La Rivière-Saint-Sauveur	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14687	Le Theil-en-Auge	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14492	Pennedepie	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14528	Quetteville	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14025	Aubigny	O - PAYS DE FALAISE
14043	Barou-en-Auge	O - PAYS DE FALAISE
14053	Beaumais	O - PAYS DE FALAISE
14064	Bernières-d'Ailly	O - PAYS DE FALAISE
14087	Bonnoeil	O - PAYS DE FALAISE
14088	Bons-Tassilly	O - PAYS DE FALAISE
14180	Cordey	O - PAYS DE FALAISE
14190	Courcy	O - PAYS DE FALAISE
14206	Crocly	O - PAYS DE FALAISE
14216	Damblainville	O - PAYS DE FALAISE
14240	Épaney	O - PAYS DE FALAISE
14244	Eraines	O - PAYS DE FALAISE
14245	Ernes	O - PAYS DE FALAISE
14258	Falaise	O - PAYS DE FALAISE
14276	Fontaine-le-Pin	O - PAYS DE FALAISE
14283	Fourches	O - PAYS DE FALAISE
14284	Fourneaux-le-Val	O - PAYS DE FALAISE
14289	Fresné-la-Mère	O - PAYS DE FALAISE
14345	Jort	O - PAYS DE FALAISE
14332	La Hoguette	O - PAYS DE FALAISE
14223	Le Détroit	O - PAYS DE FALAISE
14402	Le Marais-la-Chapelle	O - PAYS DE FALAISE
14427	Le Mesnil-Villement	O - PAYS DE FALAISE
14360	Leffard	O - PAYS DE FALAISE
14343	Les Isles-Bardel	O - PAYS DE FALAISE
14375	Les Loges-Saulces	O - PAYS DE FALAISE
14457	Les Moutiers-en-Auge	O - PAYS DE FALAISE
14381	Louvagny	O - PAYS DE FALAISE
14394	Maizières	O - PAYS DE FALAISE
14405	Martigny-sur-l'Ante	O - PAYS DE FALAISE
14452	Morteaux-Couliboeuf	O - PAYS DE FALAISE
14467	Noron-l'Abbaye	O - PAYS DE FALAISE
14469	Norrey-en-Auge	O - PAYS DE FALAISE
14476	Olendon	O - PAYS DE FALAISE
14486	Ouilly-le-Tesson	O - PAYS DE FALAISE
14497	Perrières	O - PAYS DE FALAISE
14498	Pertheville-Ners	O - PAYS DE FALAISE
14501	Pierrefitte-en-Cinglais	O - PAYS DE FALAISE

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14502	Pierrepont	O - PAYS DE FALAISE
14764	Pont-d'Ouilly	O - PAYS DE FALAISE
14516	Potigny	O - PAYS DE FALAISE
14531	Rapilly	O - PAYS DE FALAISE
14546	Rouvres	O - PAYS DE FALAISE
14588	Saint-Germain-Langot	O - PAYS DE FALAISE
14627	Saint-Martin-de-Mieux	O - PAYS DE FALAISE
14646	Saint-Pierre-Canivet	O - PAYS DE FALAISE
14649	Saint-Pierre-du-Bû	O - PAYS DE FALAISE
14669	Sassy	O - PAYS DE FALAISE
14677	Soulangy	O - PAYS DE FALAISE
14678	Soumont-Saint-Quentin	O - PAYS DE FALAISE
14710	Tréprel	O - PAYS DE FALAISE
14720	Ussy	O - PAYS DE FALAISE
14735	Vendeuvre	O - PAYS DE FALAISE
14737	Versainville	O - PAYS DE FALAISE
14742	Vicques	O - PAYS DE FALAISE
14751	Vignats	O - PAYS DE FALAISE
14753	Villers-Canivet	O - PAYS DE FALAISE
14759	Villy-lez-Falaise	O - PAYS DE FALAISE

Annexe 3 aux statuts :
Périmètre des Collèges électoraux,
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014



Annexe 4 aux statuts :

Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer

Code géographique	Communes
14030	Authie
14060	Bénouville
14068	Biéville-Beuville
14076	Blainville-sur-Orne
14098	Thue et Mue pour le périmètre des communes historiques de Bretteville-l'Orgueilleuse et Putot-en-Bessin
14101	Bretteville-sur-Odon
14123	Cairon
14125	Cambes-en-Plaine
14137	Carpiquet
14166	Colleville-Montgomery
14167	Colombelles
14181	Cormelles-le-Royal
14215	Cuverville
14221	Démouville
14242	Épron
14254	Éterville
14271	Fleury-sur-Orne
14301	Giberville
14325	Hermanville-sur-Mer

Code géographique	Communes
14288	Le Fresne-Camilly
14365	Lion-sur-Mer
14383	Louvigny
14407	Mathieu
14437	Mondeville
14454	Mouen
14488	Ouistreham
14495	Périers-sur-le-Dan
14542	Rosel
14543	Rots pour le périmètre des communes historiques de Lasson et Rots
14556	Saint-André-sur-Orne
14558	Saint-Aubin-d'Arquenay
14566	Saint-Contest
14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
14610	Saint-Manvieu-Norrey
14666	Sannerville
14685	Thaon
14712	Troarn
14758	Villons-les-Buissons

Liste des membres

de la Commission consultative pour la transition énergétique

Représentants du SDEC ENERGIE

Collèges électoraux du SDEC ENERGIE	Nom	Prénom	Fonction
Isigny Omaha Intercom	BOUGAULT	Rémi	2ème vice-président, membre du Bureau syndical
	LECONTE	Jean-Claude	Membre du Comité syndical
Bayeux intercom	LAUNAY-GOURVES	Olivier	Membre du Comité syndical
	TANQUEREL	Lucie	Membre du Comité syndical
Pré Bocage Intercom	RUON	Vincent	Membre du Bureau syndical
	LECHAT	Anthony	Membre du Comité syndical
Intercom de la Vire au Noireau	MALOISEL	Gilles	Membre du Bureau syndical
	BAZIN	Hervé	Membre du Comité syndical
Seulles, Terres et Mer	GUIMBRETIERE	Hervé	Membre du Bureau syndical
	HUYGHE	Jessica	Membre du Comité syndical
Cœur de Nacre	GUILLOUARD	Jean-Luc	6ème vice-président, membre du Bureau syndical
	JOUY	Franck	Membre du Comité syndical
Vallées de l'Orne et de l'Odon	GODIER	Edith	Membre du Bureau syndical
	PARIS	Françoise	Membre du Comité syndical
Cingal Suisse-Normande	LAGALLE	Philippe	1er vice-président, membre du Bureau syndical
	LEMAIRE	Jean-Paul	Membre du Comité syndical
Val es Dunes	LE FOLL	Alain	Membre du Bureau syndical
	EUDE	Christophe	Membre du Comité syndical
Normandie Cabourg Pays d'Auge	GERMAIN	Patrice	Membre du Bureau syndical
	ASMANT	Alain	Membre du Comité syndical
Terre d'Auge	GOHIER	Armand	Membre du Comité syndical
	THIERRY	Linda	Membre du Comité syndical
Lisieux Normandie	BAREAU	Anne-Marie	Membre du Bureau syndical
	MARIE	Alain	Membre du Comité syndical
Cœur Côte Fleurie	AMER	Nizar	Membre du Comité syndical
	VAUTIER	Dominique	Membre du Comité syndical
Pays de Honfleur-Beuzeville	FLEURY	Catherine	Membre du Bureau syndical
	BLANCHETIERE	Marcel	Membre du Comité syndical
Pays de Falaise	HEURTIN	Jean-Yves	3ème vice-président, membre du Bureau syndical
	BENOIT	Dominique	Membre du Comité syndical
Caen-la-Mer	CAPOËN	Philippe	Membre du Bureau syndical
	PATINET	Sébastien	Membre du Comité syndical

Liste des membres

de la Commission consultative pour la transition énergétique

Représentants des EPCI à fiscalité propre

EPCI	Nom	Prénom	Fonction
Communauté de communes Isigny Omaha Intercom	LEVEQUE	Anthony	Conseiller communautaire
	POISSON	Cédric	Conseiller communautaire
Communauté de communes Bayeux intercom	AUTIN	Huguette	Conseiller communautaire
	LEPAULMIER	Jean	Conseiller communautaire
Communauté de communes Pré-Bocage Intercom	BRECIN	Jean-Yves	Vice-président Prospective et animation territoriale
	DELAMARRE	Bruno	Vice-président environnement
Communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau	GOURNEY-LECONTE	Catherine	Vice-présidente Protection et Mise en Valeur de l'Environnement, Transition Énergétique, Mobilité
	DELIQUAIRE	Régis	Conseiller communautaire
Communauté de communes Seulles Terre et Mer	LABBEY	Philippe	Conseiller communautaire
	LEMOUSSU	Daniel	Vice-président Protection de l'Environnement, de la Transition Énergétique, du Développement Durable et de la Gestion des ordures ménagères
Communauté de communes Cœur de Nacre	DUPONT-FEDERICI	Thomas	Vice-président Politique environnementale - Mobilités
	PAILLETTE	Jean-Pierre	Conseiller communautaire
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	GIRARD	Henri	Vice-président développement économique, emploi, maisons de service au public
	GOBE	Alain	Vice-président finances et transition énergétique
Communauté de communes Cingal - Suisse Normande	MAZINGUE	Didier	Conseiller communautaire
	PITEL	Gilles	Conseiller communautaire
Communauté de communes Val Ès Dunes	DECLERCK	Laurent	Vice-président Transition énergétique et milieux naturels
	QUILLET	Jean-Pierre	Vice-président suppléant
Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	MORLOT	Yoan	Conseiller communautaire
	PICODOT	Géry	Conseiller communautaire
Communauté de communes Terre d'Auge	DE KONINCK	Thierry	Conseiller communautaire
	TONON	Stéphane	Conseiller communautaire
Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie	DROUET	Mireille	Conseiller communautaire
	FEREMANS	Sylvie	Vice-présidente développement durable
Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie	BENOIST	Claude	Conseiller communautaire
	MARIE	Jacques	Vice-président
Communauté de communes Pays de Honfleur - Beuzeville	ANDRIEU	Moïse	Conseiller communautaire
	SAUDIN	François	Conseiller communautaire
Communauté de communes du Pays de Falaise	GUILLEMOT	Jean-François	Conseiller communautaire
	LE BRET	Jacques	Conseiller communautaire
Communauté Urbaine Caen la Mer	BURGAT	Hélène	Vice-présidente transition écologique
	LECERF	Marc	Vice-président Environnement, énergies, collecte et valorisation des déchets



COMITE SYNDICAL
Jeudi 6 février 2025 –SDEC ÉNERGIE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2025



PREAMBULE

Le cadre juridique et réglementaire

La loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » instaure l'obligation de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

Le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités, exerce des missions de service public liées à l'énergie et les réseaux. Appartenant aux collectivités territoriales et régi par la comptabilité publique, le SDEC ÉNERGIE est tenu d'organiser un débat sur les orientations générales du budget et d'élaborer son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Cette obligation répond à deux principaux objectifs :

- il permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui sont reprises dans le budget primitif et les budgets annexes ;
- il donne lieu à une information complète sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir sa stratégie.

Il est régi par les articles L2312-1, L5211-36, L3312-1, L5622-3 et L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au travers des dispositions suivantes :

- l'obligation de l'élaboration d'un rapport d'Orientation Budgétaire ;
- la prise en compte des engagements pluriannuels ;
- la présentation de la structure et la gestion de la dette ;
- la présentation des éléments de ressources humaines ;
- le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique ;
- la publication du rapport par les moyens adéquats jugés par la collectivité.

Le SDEC ÉNERGIE exerce ses compétences statutaires, réparties dans trois budgets selon la qualification des services publics.

a. Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- Des fonctions supports : moyens généraux communication, informatique, cartographie, marchés publics, ressources humaines, comptabilité ;
- Des travaux sur les réseaux : effacement des réseaux, raccordement des réseaux, extension des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- De la transition énergétique : l'accompagnement à la mise en œuvre des PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial, le conseil en énergie partagé, les audits énergétiques sur les bâtiments, les animations de la Maison de l'Energie, le développement de projets bois sans vente de chaleur, les groupements d'achats d'énergie, ...

b. Le budget annexe « Energies Renouvelables »

Il porte les activités de la régie « EnR » comme les projets de production d'électricité photovoltaïque avec vente totale ou partielle d'énergie.

c. Le budget annexe « Mobilité Durable »

Il rassemble les activités de la régie « Mobilité Durable » notamment la réalisation et l'exploitation de bornes de recharges (réseaux Mobisdec) dans le cadre du déploiement du schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicule électrique (SDIRVE).

Afin de pouvoir débattre des orientations budgétaires, les membres du Bureau syndical et du Comité syndical doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée, retranscrite dans un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le SDEC ÉNERGIE produit un Rapport d'Orientation Budgétaire qui couvre les trois budgets et les services publics correspondants.

Dans l'esprit de la réglementation, le Rapport d'Orientation Budgétaire est composé de trois parties :

- Une analyse de la situation budgétaire et financière (sur une période triennale, 2022-2024) ;
- Une expertise des ressources humaines sur la même période ;
- La définition des orientations et perspectives d'activités ; qui permettront d'établir les maquettes budgétaires des trois budgets pour la période 2025-2026.

PARTIE I : EVOLUTION DE LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2022-2024

Cette première partie consiste à faire une analyse de l'évolution sur la période 2022-2024 :

- des ratios financiers qui permettent d'évaluer la structure financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et la capacité d'autofinancement ;
- du budget principal ;
- du budget annexe « Energies renouvelables »
- du budget annexe « Mobilité durable ».

1. EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

L'analyse des ratios financiers permet d'évaluer la solidité financière du syndicat. A la lecture des éléments financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur « la capacité à faire » du SDEC ÉNERGIE.

1.1 LA DETTE

1.1.1 LA NATURE DE LA DETTE

Il convient de distinguer deux natures de dette selon l'immobilisation à financer :

- La dette supportée par le syndicat pour le financement de ses immobilisations en dehors des réseaux et de la transition énergétique. Le SDEC ÉNERGIE a contracté un emprunt pour le financement de son immeuble et son remboursement a pris fin le 1^{er} janvier 2017. Cette dette est donc nulle sur la période considérée.
- La dette gérée par le syndicat pour le financement des travaux sur les réseaux. Le SDEC ÉNERGIE fait appel à l'emprunt uniquement pour financer la part à charge de ses membres via le dispositif de l'étalement de charges. Il s'agit d'emprunts qui n'entrent pas dans la catégorie des emprunts dits « toxiques ». Le syndicat rembourse les organismes bancaires et en contrepartie, les collectivités membres remboursent annuellement le syndicat à due concurrence, le SDEC ÉNERGIE n'applique aucun frais de dossier. A ce jour, et depuis que ce mécanisme existe, aucune collectivité n'a fait défaut.

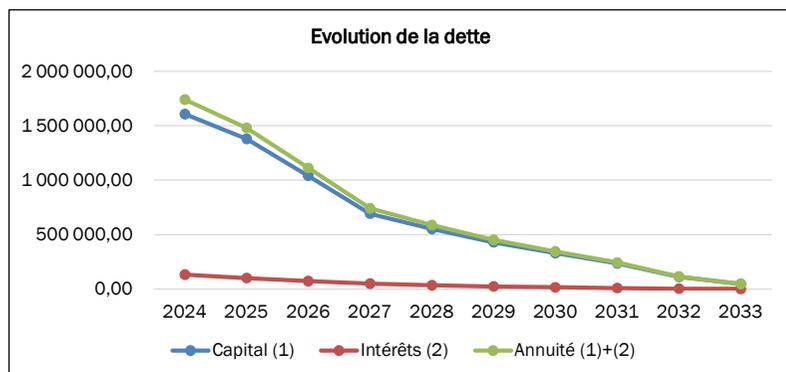
Le Comité syndical du 12 décembre 2017 a abrogé ce dispositif financier pour le remplacer par le mécanisme des fonds de concours ouverts aux collectivités.

1.1.2 L'EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La décision du Comité syndical de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur les réseaux, a pour effet le désendettement progressif du syndicat : diminution constante des annuités (intérêts et du capital des emprunts).

Remboursement annuel	2022	2023	2024
Intérêts	200 K€	150 K€	120 K€
Capital	2 100 K€	1 900 K€	1 600 K€
TOTAL	2 300 K€	2 050 K€	1 720 K€

Les prévisions des annuités établissent l'extinction de la dette en 2033, à périmètre constant sans recours à de nouveaux emprunts.



Les caractéristiques des emprunts sont les suivantes :

- Le syndicat a 65 contrats en cours auprès de deux établissements bancaires : le Crédit agricole et la Caisse d'Epargne ;
- La durée des contrats est de 5, 10, 12 ou 18 ans ;
- Le syndicat a fait le choix d'un taux fixe pour tous les emprunts réalisés ;
- Selon l'évolution de la conjoncture, les taux d'intérêts varient entre 4.7% pour les emprunts les plus anciens et 0.20% pour les emprunts les plus récents ;
- Aucun emprunt toxique n'a été contractualisé.

Le montant de la dette est de 6,4 M€ au 1^{er} janvier 2024 et sera intégralement remboursé en 2033.

1.2 LA TRESORERIE

Le niveau de trésorerie permet de couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat sur une période de 6 mois.

Montant moyen annuel de trésorerie	2022	2023	2024
Budget principal	16 300 K€	19 000 K€	22 500 K€
Budget annexe ENR	650 K€	750 K€	570 K€
Budget annexe MD	2 800 K€	2 400 K€	1 700 K€
Montant consolidé de la trésorerie	19 750 K€	22 150 K€	24 770 K€

L'évolution à la hausse de la trésorerie, depuis quelques années, s'explique par essentiellement trois facteurs :

- a) Un encaissement de recettes de plus en plus régulier :
 - Renforcement de l'équipe comptable permettant de réaliser des appels de fonds pour le remboursement des emprunts et paiement des fonds de concours plusieurs fois par an.
 - Nouvelle modalité de versement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité dite « TICFE » (versement mensuel d'une avance d'environ 1 M€) par les services de l'Etat qui permet au syndicat de percevoir la totalité de la taxe sur une année civile contrairement au précédent dispositif.

- b) Le développement d'une ingénierie financière interne permettant de collecter de nouvelles sources de financement (réponses aux appels à projets type ACTEE, fonds vert ...).
- c) Pour l'année 2024 : un report exceptionnel de l'activité travaux sur le second semestre (générant une baisse des décaissements) en raison de difficultés importantes avec les entreprises (faillites, remises en cause des marchés, renégociation des prix ; départ de personnel ...) et de reports de projets décidés par certaines collectivités (l'inflation a renchéri le cout initial des projets portés par les communes qui ont parfois souhaité reporter voire abandonner leurs projets).

Notons que sur la période triennale considérée, le Délai Global de Paiement, fixé à 30 jours, s'est amélioré. Le Syndicat honore ses factures dans des délais conformes à la réglementation et permet donc aux prestataires de « préserver » leur propre trésorerie.

Année	2022	2023	2024
Délai Global de Paiement	34.9 jours	29.1 jours	25.9 jours

1.3 LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT (CAF)

La Capacité d'Autofinancement a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

	2022	2023	2024
CAF brute (a)	14 800 K€	15 700 K€	15 650 K€
Capital remboursé (b)	2 100 K€	1 900 K€	1 600 K€
CAF nette (c) = (a)-(b)	12 700 K€	13 800 K€	14 050 K€

La CAF a pour objet de :

- a) **Couvrir le remboursement des emprunts** finançant les travaux d'effacement des réseaux – environ 130 communes bénéficient de ce dispositif financier.
- b) Réaliser les investissements sur les **réseaux d'électricité et d'éclairage public** :
 - Financement de programmes pluriannuels.
- c) De porter l'investissement de la **transition énergétique** sous différentes formes :
 - Financement de 2 programmes pluriannuels notamment l'installation de panneaux solaires et la construction de réseaux de chaleur ;
 - Prise de participation au capital de 2 sociétés de projets ;
 - Projet de création d'une société pour le développement des projets ENR sur notre territoire.
- d) D'engager des **projets expérimentaux, innovants et ambitieux** :
 - Création d'un accompagnement spécifique pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments publics – CEP3 ;
 - Réalisation d'étude d'autoconsommation collective ;
 - Proposition de services gratuits d'accompagnement des collectivités (études, conseils, animation territoriale ...) ;
 - Lancement d'appel à projets spécifiques pour l'accompagnement financier des collectivités dans leur politique de transition énergétique (ex : dispositif PROGRES – Programme de rénovation des établissements scolaires).

2 EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL

Dans cette partie détaillant la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2024.

2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget principal	2022	2023	2024
Atténuation de charges	52 K€	64 K€	53 K€
Produits des services	120 K€	170 K€	185 K€
TICFE	11 350 K€	14 600 K€	11 600 K€
Participation des adhérents et autres financeurs	11 830 K€	13 220 K€	15 089 K€
Autres produits de gestion courante	5 060 K€	17 950 K€	5 700 K€
Redevances	4 648 K€	4 897 K€	4 805 K€
Gains ARENH	0 K€	12 539 K€	0 K€
Divers	412 K€	514 K€	895 K€
Produits financiers	1 017 K€	0 K€	0 K€
Produits spécifiques	28 K€	16 K€	28 K€
Total des opérations réelles - a	29 457 K€	46 020 K€	32 655 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 400 K€	6 900 K€	7 250 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	35 857 K€	52 920 K€	39 905 K€

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements émis par des organismes (pour congé maternité, pour indemnités journalières ...) et à la participation des agents au financement des titres restaurant.

Les produits de services couvrent les mises à disposition de moyens généraux et humains pour le compte des deux régies à autonomie financière sans personnalité morale.

Le niveau de la TICFE revient à une situation comparable à l'exercice 2022, après une année exceptionnelle en raison du changement de modalités de perception de la taxe.

Pour rappel, la gestion de la TICFE est dorénavant totalement prise en charge par les services de l'Etat. Le Syndicat n'a donc plus de mission de contrôle ni de suivi de la perception de cette taxe auprès des fournisseurs d'électricité, tant au niveau de la consommation d'électricité qu'au niveau de son montant.

La participation des adhérents correspond à une part du financement des travaux ou services réalisés, après déduction des subventions perçues et des aides financières apportées par le syndicat. L'augmentation du montant s'explique notamment par le changement de méthode comptable de la perception de l'APCR (aide pour les communes rurales du conseil départemental).

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement composés :

- Des redevances du contrat de concession Electricité et du contrat concession Gaz ;
- De partenariat avec des tiers privés ou publics (société Orange, partenariat avec la FNCCR pour la mise en place du programme ACTEE) ;
- Des remboursements des sinistres sur biens du syndicat liés aux aléas climatiques. Lors de la tempête CIARAN, les nombreux dégâts et dommages aux biens du réseau d'éclairage public ont été pris en charge par la compagnie d'assurance du syndicat à hauteur de 130 000 €.

Les produits spécifiques concernent le produit de cession financière.

2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget principal	2022	2023	2024
Charges à caractère général	8 100 K€	10 500 K€	7 675 K€
Compétences	7 000 K€	9 500 K€	6 570 K€
Hors compétences	1 100 K€	1 000 K€	1 105 K€
Charges du personnel	3 800 K€	4 200 K€	4 870 K€
Atténuation de produits	1 830 K€	1 980 K€	1 805 K€
TICFE	1 715 K€	1 850 K€	1 680 K€
Redevance R2	115 K€	130 K€	125 K€
Autres charges de gestion courante	573 K€	11 703 K€	1 900 K€
Frais des élus	115 K€	125 K€	115 K€
Versement de subventions	442 K€	368 K€	1 545 K€
Dépenses informatiques	16 K€	210 K€	240 K€
Reversement ARENH	0 K€	11 000 K€	0 K€
Charges financières	196 K€	150 K€	120 K€
Charges spécifiques	57 K€	35 K€	20 K€
Dotation aux provisions pour risques	50 K€	500 K€	600 K€
Total des opérations réelles - a	14 606 K€	29 068 K€	16 990 K€
Total des opérations d'ordre - b	16 500 K€	17 350 K€	20 475 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	31 106 K€	46 418 K€	37 465 K€

Les charges à caractère général - hors compétences - restent maîtrisées autour de 1 M€ depuis 3 ans malgré la période inflationniste. Cette situation s'explique par l'exécution de marchés publics permettant de contenir l'envolée des prix et par la réduction ou l'annulation de certaines dépenses (ex : prestations de services).

Les charges à caractère général - rattachées aux compétences - enregistrent une forte baisse par rapport à 2023 par une consommation contenue d'énergie (mesures de sobriété énergétique).

L'évolution des charges de personnel sera analysée en partie 2.

Les opérations d'ordre permettent :

- De retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.
- De passer des écritures entre sections et à l'intérieur de chaque section.

Elles doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

Elles correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations :

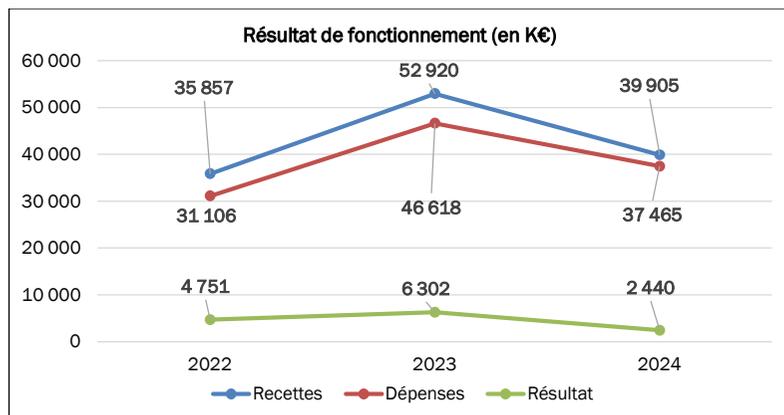
- Incorporelles : acquisition de logiciels ;
- Corporelles : installation des infrastructures et équipements des réseaux Electricité et Eclairage public, des réseaux techniques de chaleur ...

Les opérations d'ordre consistent la première dépense de fonctionnement et **viennent amputer significativement le résultat de la section.**

Une réflexion est engagée pour analyser précisément le cadre réglementaire des opérations d'ordre et les conséquences d'éventuels changements de méthodes comptables.

2.1.3. Le résultat de la section de fonctionnement

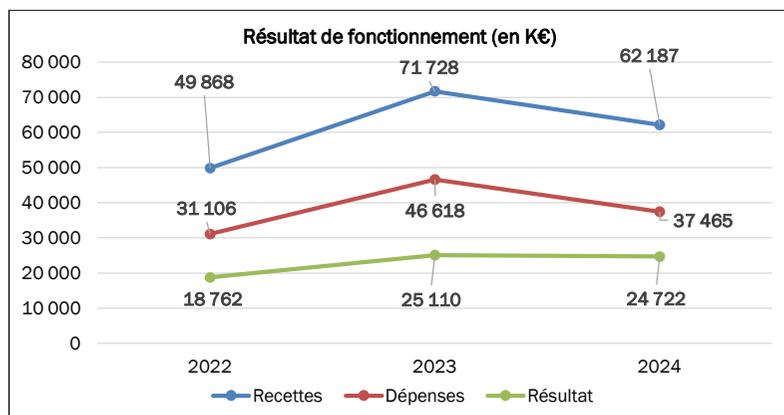
Sans le résultat reporté N-1



Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire mais s'érode en raison principalement de la forte progression du montant des opérations d'ordre qui correspond aux dotations aux amortissements des réseaux d'électricité et d'éclairage public.

Cette problématique nécessite une expertise approfondie de la gestion du patrimoine du Syndicat notamment des immobilisations acquises pour les réseaux.

Avec le résultat reporté N-1



2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1. Les recettes d'investissement

Budget principal	2022	2023	2024
Dotations et fonds divers	5 971 K€	1 386 K€	3 950 K€
Affectation du résultat	4 676 K€	0 K€	2 825 K€
FCTVA	1 295 K€	1 386 K€	1 125 K€
Subventions d'investissement	13 289 K€	13 850 K€	10 140 K€
Immobilisations	0 K€	34 K€	5 K€
Opérations sous mandat	700 K€	1 190 K€	710 K€
Autres	0 K€	0 K€	35 K€
Total des opérations réelles - a	19 960 K€	16 360 K€	14 740 K€
Total des opérations d'ordre - b	16 778 K€	18 450 K€	21 172 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	36 738 K€	34 910 K€	36 012 K€

Le montant des dotations peut varier selon le niveau d'affectation du résultat porté en section d'investissement et selon le niveau de dépenses éligibles au FCTVA.

Les opérations sous mandats portent sur la réalisation de travaux d'effacement des réseaux dont une part est financée par la participation des communes.

Les subventions d'investissement regroupent différentes ressources issues de tiers publics et privés :

- L'Etat avec le FACÉ, la PCT ou le Fonds vert ;
- Les collectivités territoriales comme la Région ou le Département ;
- Les organismes privés (Enedis, lotisseurs) ;
- Les collectivités adhérentes, à travers le mécanisme du fonds de concours.

La baisse des subventions perçues de la part du FACÉ est due à la complexité des échanges avec le nouveau système informatique (retard dans l'instruction des dossiers). Un report pour partie des subventions sera réalisé sur l'exercice 2025.

2.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget principal	2022	2023	2024
Remboursement d'emprunt	2 160 K€	1 992 K€	1 629 K€
Immobilisations incorporelles	193 K€	294 K€	80 K€
Subventions d'équipement versées aux tiers	65 K€	86 K€	611 K€
Immobilisations corporelles dont :	502 K€	230 K€	660 K€
Transition Énergétique (Réseaux chaleur)	240 K€	90 K€	410 K€
Autres investissements (véhicules, mobiliers, agencement)	262 K€	140 K€	250 K€
Immobilisations en cours - Travaux sur réseaux Effacement, Eclairage public, Raccordement ...)	21 800 K€	27 800 K€	22 050 K€
Immobilisations financières	0 K€	18 K€	165 K€
Opérations sous mandat	1 155 K€	1 900 K€	1 800 K€
Total des opérations réelles - a	25 875 K€	32 320 K€	26 995 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 720 K€	8 100 K€	7 950 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	32 595 K€	40 420 K€	34 945 K€

La tendance baissière continue du remboursement du capital d'emprunt est conforme à la fin du dispositif d'étalement de charges.

Le montant des subventions d'équipement versées est en nette progression par changement de méthode comptable. Le SDEC ÉNERGIE perçoit l'APCR pour les travaux d'effacement des réseaux et reverse le montant aux communes bénéficiaires. Le reversement de l'APCR représente 80 % du montant total.

Les immobilisations corporelles correspondent à la prise en charge de la construction de réseau de chaleur (62% des dépenses) et aux travaux d'agencement des locaux du syndicat

Les immobilisations en cours couvrent les travaux sur les réseaux :

- D'électricité – raccordement, effacement, sécurisation ;
- D'éclairage public et de signalisation lumineuse.

L'évolution du montant des dépenses sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public dépend de la combinaison de multiples paramètres :

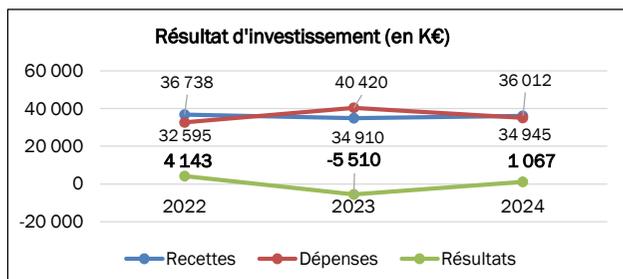
- Le nombre d'affaires engagées les années passées ;
- Les décisions des collectivités d'investir dans les réseaux et la transition énergétique ;
- La capacité à faire du syndicat notamment en ressources humaines ;
- La capacité à faire des entreprises titulaires de marchés.

Notons que le Syndicat a été confronté à des difficultés :

- Externes - certaines entreprises n'ont pu exécuter les marchés et réaliser les travaux commandés ;
- Internes - recrutements difficiles des agents pour prendre en charge l'activité et les missions.

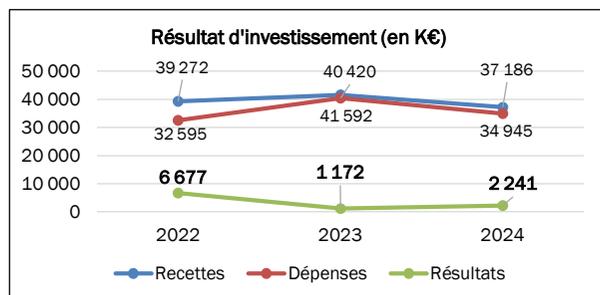
2.2.3. Le résultat de la section d'investissement

Sans le résultat reporté N-1



Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'explique par l'intégration des recettes d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements des immobilisations. Autrement dit, les seules recettes réelles ne suffisent pas à financer les programmes de travaux sur réseaux (électricité et éclairage public) et de la transition énergétique.

Avec le résultat reporté N-1



2.2.4. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

La formation du résultat de fonctionnement – Comment est formé le résultat reporté ?

Le montant significatif du résultat de fonctionnement s'explique par l'imputation à la section de fonctionnement de recettes dédiées aux financements des infrastructures et des équipements des réseaux d'électricité et à la transition énergétique mais aussi de la transition énergétique.

La perception de la TICFE (11,5 M€) et de la redevance d'investissement (3,5 M€) en section de fonctionnement vient « artificiellement » alimenter le résultat de fonctionnement. (15 M€) alors que la plus grande partie de ces recettes est dédiée au financement des investissements.

Sans ces imputations en fonctionnement, le résultat de la section de fonctionnement serait tout autre.

L'utilisation du résultat de fonctionnement – A quoi sert le résultat reporté ?

Le **résultat reporté excédentaire** de la section de fonctionnement permet d'intervenir à deux niveaux :

- Financer une politique de mise à disposition de ressources en matière d'ingénierie technique et de services proposés aux collectivités. Citons par exemple la réalisation de missions d'animation de la Maison de l'Energie, l'accompagnement à l'élaboration de PCAET, la production d'études de faisabilité de production ENR, la sollicitation de conseils juridiques dans le cadre de création de sociétés privées,...
- Couvrir les besoins de financement de la section d'investissement notamment de financer les dépenses sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public mais aussi les investissements en faveur de la transition énergétique.

RESULTATS CONSOLIDES			
AVEC les opérations d'ordre, AVEC les résultats reportés et AVEC les restes à réaliser			
Budget principal - fonctionnement	2022	2023	2024
Résultat de la section – exercice N (a)	4 753 754,46€	6 352 746,36€	2 422 122,07€
Résultat de la section – exercice N-1 (b)	14 004 009,21€	18 757 762,67€	22 282 078,37€
Résultat cumulé – c=a+b	18 757 762,67€	25 110 509,03€	24 704 552,96€
Budget principal - Investissement	2022	2023	2024
Résultat de la section – exercice N (d)	4 142 251,67€	-5 502 966,59€	1 067 953,21€
Résultat de la section – exercice N-1 (e)	2 534 474,92€	6 676 725,59€	1 173 760,00€
Résultat cumulé – f=d+e	6 676 725,59€	1 173 760,00€	2 241 713,21€
Résultat des restes à réaliser - g	-5 768 372,22€	-4 002 190,66€	-9 371 805,28€
Besoin de financement – h=f+g	908 353,37€	-2 828 430,66€	-7 130 092,07€
Résultat consolidé de l'exercice -i=c+h	19 666 116,04€	22 282 078,37€	17 574 460,89€

L'excédent de résultat de la section de fonctionnement a été mobilisé à hauteur d'environ **10 M€ pour couvrir les besoins d'investissement des années 2023 et 2024.**



3. EVOLUTION DU BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Vente de produits	92 K€	100 K€	101 K€
Subventions de fonctionnement	24.5 K€	21 K€	19 K€
Autres produits de gestion courante	2.4 K€	1 K€	1 K€
Produits exceptionnels - subventions d'équilibre	0 K€	0 K€	0 K€
Total des opérations réelles (a)	118.9 K€	122 K€	121 K€
Total des opérations d'ordre (b)	22 K€	27 K€	29 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	140.9 K€	149 K€	150 K€

Le montant de la vente d'électricité renouvelable dépend directement du niveau de production des 19 centrales photovoltaïques en service.

A noter que trois nouvelles centrales ont été mises en service en toute fin d'année pour porter le parc à 22 installations et n'ont pas généré de recettes supplémentaires en 2024. La production d'énergie devrait générer davantage de recettes en 2025.

Les forfaits appelés auprès des collectivités permettent de supporter les coûts de maintenance. Ces recettes permettent, depuis 2022, de présenter un résultat excédentaire de la section de fonctionnement et de s'affranchir d'une subvention d'équilibre venant du budget principal.

3.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Charges à caractère général	20 K€	26 K€	28 K€
Charges du personnel	29 K€	58.5 K€	59.5 K€
Charges exceptionnelles	0 K€	0 K€	2.5 K€
Dotations aux provisions pour risques	2.5 K€	9.5 K€	10 K€
Impôts sur les bénéfices	0 K€	10.5 K€	0 K€
Total des opérations réelles - a	51.5 K€	104.5 K€	100 K€
Total des opérations d'ordre - b	36.5 K€	44 K€	64 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	88 K€	148.5 K€	164 K€

Les charges à caractère général évoluent à la hausse du fait du nombre d'installations qui augmente (frais d'entretien).

La progression des charges du personnel s'explique par la mise à disposition du personnel passant de 0,5 à 1 équivalent temps plein (ETP) en 2023 et la revalorisation des coûts salariaux.

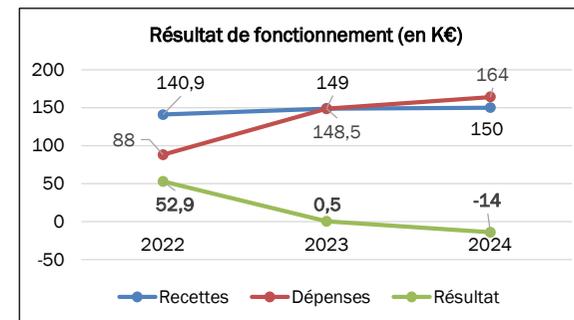
Les charges exceptionnelles correspondent à une régularisation d'écritures comptables.

Les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements des centrales de panneaux solaires. Elles progressent selon le rythme d'acquisition et d'installation de nouvelles centrales.



3.1.3. Le résultat de fonctionnement

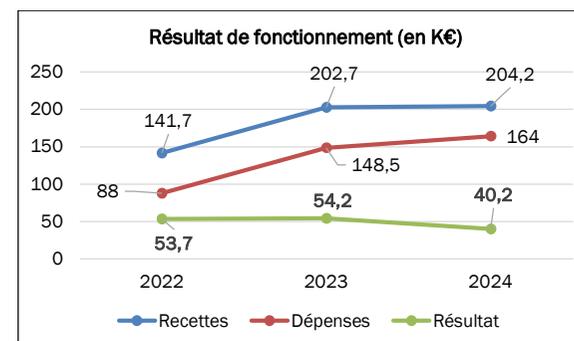
Sans le résultat reporté :



Dès 2023, le résultat s'érode en raison de l'augmentation des frais de personnel (passage de 0.5 à 1 ETP).

Le résultat devient déficitaire en 2024 en raison du montant des opérations d'ordre notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et de l'absence de recettes concernant les 3 installations mises en service en fin d'année 2024 dont la production ne sera valorisée qu'en 2025.

Avec le résultat reporté :



Le résultat de fonctionnement est excédentaire sur la période triennale par intégration du résultat reporté N-1.

3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.1. Les recettes d'investissement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	92 K€	25 K€	5 K€
Total des opérations réelles - a	92 K€	25 K€	5 K€
Total des opérations d'ordre - b	37 K€	44 K€	64 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	129 K€	69 K€	69 K€

Les subventions d'investissement participent au financement des projets d'installation de centrales de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics.

Les subventions d'investissement proviennent de la Région et des collectivités.

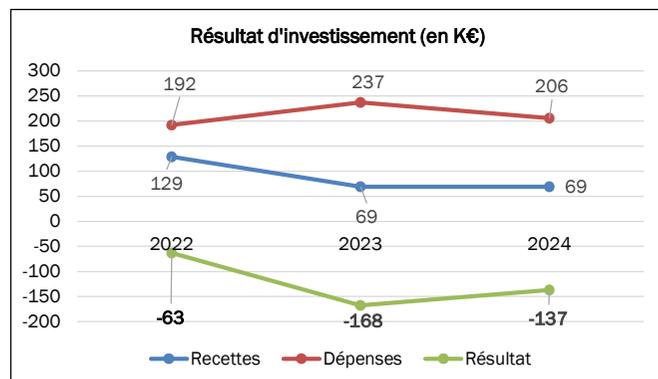
3.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Installations de centrales PV	170 K€	210 K€	177 K€
Total des opérations réelles - a	170 K€	210 K€	177 K€
Total des opérations d'ordre - b	22 K€	27 K€	29 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	192 K€	237 K€	206 K€

Pour le budget annexe « ENR », l'ensemble des dépenses d'investissement est consacré à l'acquisition et à l'installation des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics.

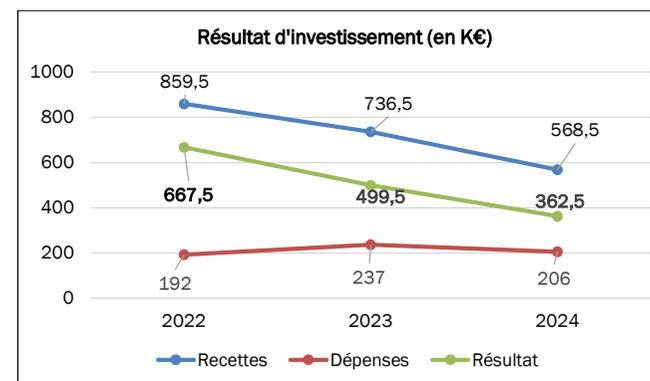
3.2.3. Le résultat d'investissement

Sans le résultat reporté :



Le résultat de la section d'investissement est déficitaire en raison du montant d'acquisition et d'installation de centrales de panneaux solaires supérieur au niveau de subventions perçues.

Avec le résultat reporté :



Le résultat devient excédentaire en intégrant le report de résultat N-1 bénéficiant de la dotation initiale versée en 2018.

4. EVOLUTION DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

4.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget annexe « Mobilité durable »	2022	2023	2024
Vente de produits	370 K€	453 K€	767 K€
Forfaits de maintenance et d'exploitation	4 K€	9.5 K€	20.5 K€
Autres produits de gestion courante	0 K€	0 K€	53.5 K€
Produits exceptionnels – subventions d'équilibre	218 K€	245 K€	345 K€
Total des opérations réelles - a	592 K€	707.5 K€	1 186 K€
Total des opérations d'ordre - b	155.5 K€	158 K€	200 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	747.5 K€	865.5 K€	1 386 K€

Les produits de la vente sont en très nette progression (+ 108% entre 2022 et 2024) en raison :

- De la dynamique engagée de la mobilité électrique (le seuil des 2 Millions de véhicules électriques mis en service est atteint en novembre 2024 et le seuil des 150 000 bornes implantées sur le territoire français est dépassé en novembre également) ;
- Du déploiement de 89 bornes supplémentaires pour porter le réseau Mobisdec à 335 IRVE (bornes) ;
- De la revalorisation des tarifs de recharge appliqués aux usagers.

La participation des collectivités vise la couverture des frais de maintenance pour les bornes installées hors schéma directeur.

Les produits exceptionnels correspondent au versement d'une subvention d'équilibre.

4.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Charges à caractère général	391.4 K€	433.5 K€	881 K€
Charges du personnel	60 K€	80 K€	94.5 K€
Dotations aux provisions pour risques	0 K€	16 K€	16.5 K€
Impôts	0.2 K€	0 K€	0 K€
Total des opérations réelles - a	451.6 K€	529.5 K€	992 K€
Total des opérations d'ordre - b	291 K€	340 K€	389 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	742.6 K€	869.5 K€	1 381 K€

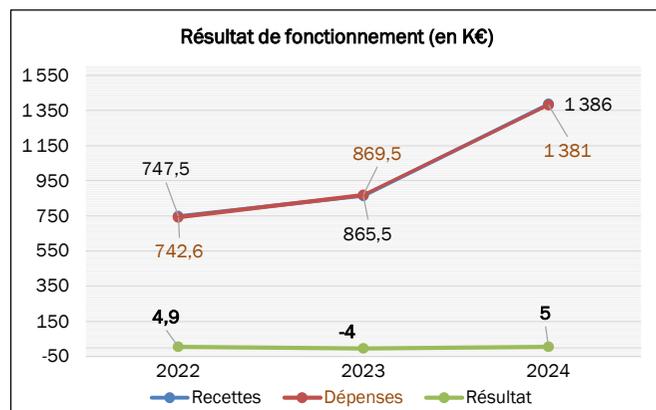
Les charges à caractère général sont en nette augmentation en raison du coût d'achat d'énergie, du nombre croissants de recharge (donc plus d'électricité distribuée) et des frais de maintenance des IRVE (proportionnels au nombre de bornes installées).

La progression des charges du personnel s'explique par la mise à disposition d'agent passant de 1 à 1,5 ETP et la revalorisation des coûts salariaux.

4.1.3. Le résultat de fonctionnement

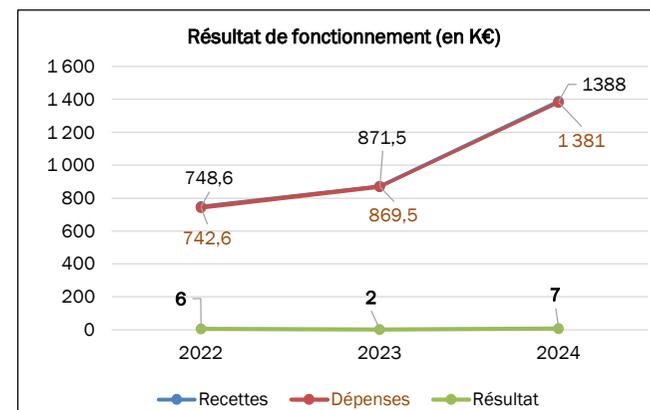
Le résultat de la section de fonctionnement s'équilibre en raison du versement d'une subvention d'équilibre chaque année.

Sans le résultat reporté :



Malgré un contexte général favorable à la mobilité durable, le montant des recettes de la vente de charges, certes en progression constante, ne couvre pas la totalité des dépenses. Cette situation renvoie à la question de l'équilibre financier de ce service public. Une analyse approfondie en 2025 devrait permettre de proposer les ajustements nécessaires pour tendre vers un équilibre des comptes.

Avec le résultat reporté :



4.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.2.1. Les recettes d'investissement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	21 K€	319 K€	425 K€
Total des opérations réelles (a)	21 K€	319 K€	425 K€
Total des opérations d'ordre (b)	291 K€	340 K€	389 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	312 K€	659 K€	814 K€

Les subventions d'investissement proviennent principalement de l'Etat (programme FACÉ et ADVENIR) et de la Région

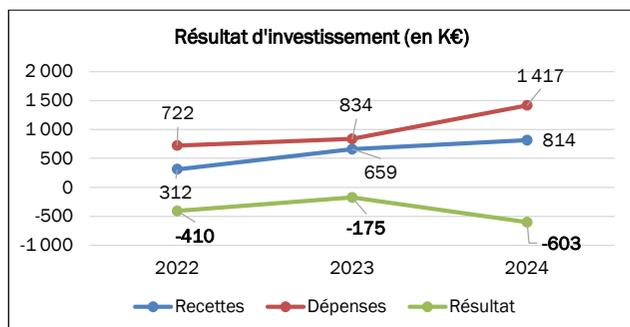
4.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles	67.5 K€	39 K€	0 K€
Immobilisations corporelles	29 K€	51 K€	117 K€
Installations IRVE	470 K€	586 K€	1 100 K€
Total des opérations réelles (a)	566.5 K€	676 K€	1 217 K€
Total des opérations d'ordre (b)	155.5 K€	158 K€	200 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	722 K€	834 K€	1 417 K€

Pour le budget annexe MD, les dépenses d'investissement couvrent l'acquisition et l'installation des bornes de recharge mais aussi le changement de technologie (carte et compteurs MID).

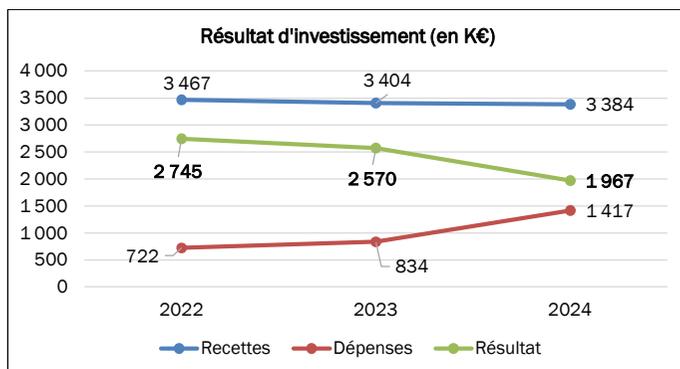
4.2.3. Le résultat d'investissement

Sans le résultat reporté :



Le résultat déficitaire de la section d'investissement s'explique par l'intégration des nouvelles dotations aux amortissements.

Avec le résultat reporté



Le résultat d'investissement devient excédentaire par la dotation initiale versée en 2018, qui génère un résultat reporté.

Les résultats (de fonctionnement et d'investissement) hors résultats reportés confirment un déficit qui doit être en partie résorbé par la mise en place de mesures : redéploiement des investissements, revalorisation de la tarification, questionnement du renouvellement des premières bornes.

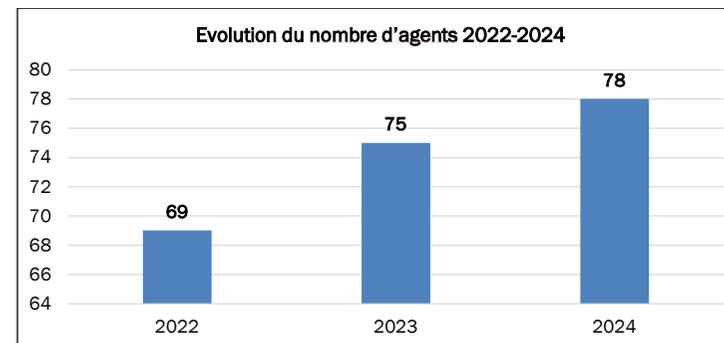
Ces hypothèses seront expertisées en 2025 pour évaluer leurs efficacités sur la résorption des déficits.

PARTIE II : EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES 2022-2024

1. LE PROFIL DES AGENTS

1.1. EVOLUTION DES EFFECTIFS 2022-2024

Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition par le Centre de gestion du Calvados.



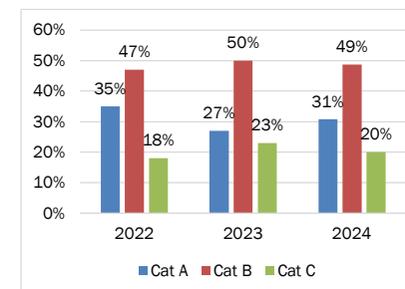
L'augmentation du nombre d'agents, en 2024, s'explique par :

- Le recrutement d'agents (postes ouverts en 2023 et pourvus en 2024, postes ouverts en 2024)
- Le recours au service du CDG 14 pour la mise à disposition d'agents pour des besoins ponctuels, notamment d'accroissement temporaire d'activité (2022-2024).

Il est à noter que le SDEC ÉNERGIE enregistre 41 mouvements de personnel, sur la période 2022-2024 :

- Les départs d'agents ayant fait le choix de nouvelles orientations professionnelles (nouveaux projets, nouvelles opportunités ...)
- Le recrutement d'agents pour assurer le remplacement des départs ou pour assurer le développement d'activités ;
- Soit un solde positif de 9 agents supplémentaires sur la période 2022-2024.

1.2. REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE



En complément du graphe ci-dessus :

La parité des effectifs est respectée au Syndicat depuis de nombreuses années,

Les emplois d'encadrement sont occupés par des agents masculins, à hauteur de 55 %.

Les emplois techniques restent majoritairement occupés par des agents masculins et les emplois administratifs restent un domaine à forte dominante féminine.

Le rattachement des agents aux trois catégories reste stable : une majorité d'agents de catégorie B, un tiers d'agents de catégorie A et 20% d'agents de catégorie C.

L'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement pour la prise de compétences (formation, tutorat, bilan de compétences ...).

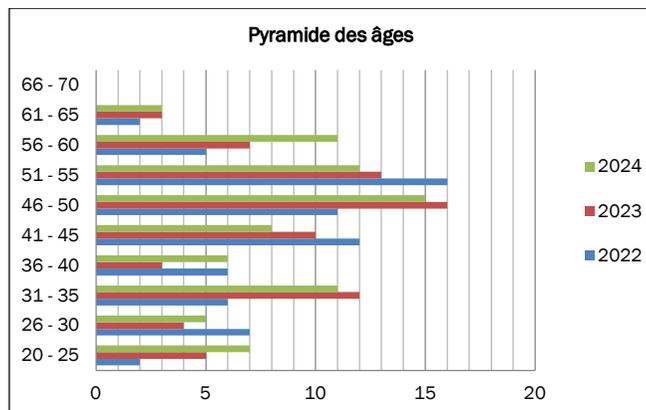
1.3. PYRAMIDE DES AGES

L'âge moyen des agents est de 43 ans ; en légère diminution en raison de l'intégration de nouvelles recrues et du départ en retraite de deux agents.

Parmi les 5 arrivées en 2024, 4 agents ont moins de 35 ans.

L'enjeu, pour le SDEC ÉNERGIE, est d'anticiper les départs en retraite :

- A court terme, 11 agents au plus tard dans 10 ans ;
- A moyen terme, 12 agents au plus tard dans 15 ans ;
- A long terme, 15 agents au plus tard dans 20 ans.



Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, le recrutement de jeunes actifs permet d'anticiper le départ d'agents et d'accompagner leurs apprentissages par une phase d'intégration et de tutorat.

1.4. TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail effectif

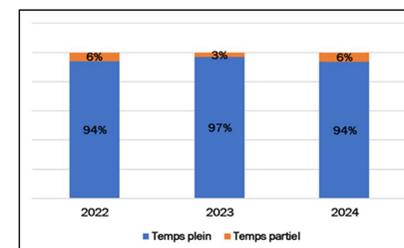
Tous les agents du SDEC ÉNERGIE assurent un temps de travail effectif de 1 607 heures annuelles. Conformément au décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre de jour de RTT actualisé chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre des plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors de plages horaires obligatoires. A la demande de la Direction générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectuer des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques ou pour participer à des actions événementielles. Elles sont organisées le weekend comme le Normandie Energies Tour. Ces heures supplémentaires sont prises en charge par le syndicat et font l'objet de compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

Le temps partiel

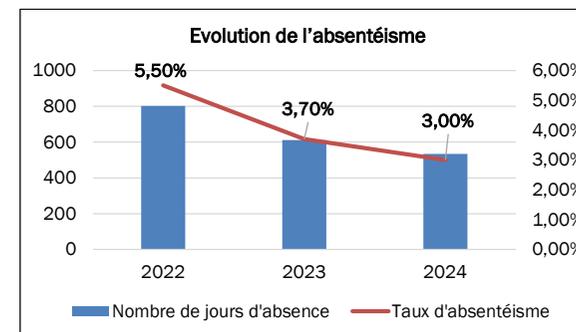
Tous les postes sont ouverts à temps complets et 6 % des agents (5 agents) ont demandé un temps partiel de 80 % en 2024. Le temps partiel « non travaillé » représente 1 ETP.



L'absentéisme

L'absentéisme correspond aux seuls arrêts « maladie » et n'intègre pas les autres motifs d'absences comme les congés maternité et paternité ...

En 2024, le taux d'absentéisme est de 3%, ce qui représente 2,3 ETP.



Après un pic en 2022 à 5,5%, le taux d'absentéisme suit une baisse en 2023 (3,7%) confirmée en 2024 pour atteindre 3%.

Il convient de noter les caractéristiques de l'absentéisme qui :

- Concerne les services administratifs comme les services techniques ;
- Vise les 3 catégories d'agents ;
- Se traduit par des absences longues d'un nombre limité d'agents, de plusieurs semaines voire mois.

La mise en place de mesures concrètes visant l'accompagnement des agents et le bien-être au travail contribue à l'amélioration de la situation.

Le Compte Epargne Temps – CET

Le Compte Epargne Temps a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Ce dispositif permet de stocker des jours de congé et de RTT (jours de réduction du temps de travail) et, si la collectivité le prévoit, les jours de repos compensateur des heures supplémentaires ou de sujétions particulières. Le nombre de jours de congés à prendre obligatoirement dans l'année est de vingt. L'alimentation du CET est subordonnée à cette condition. Par ailleurs, le CET est plafonné à soixante jours.

Le CET est ouvert à tous les agents territoriaux, titulaires comme contractuels à temps complet ou non. Cette ouverture est de droit si l'agent en fait la demande.

Les vingt premiers jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés. Pour les jours excédant ce seuil, l'agent territorial a trois options :

- Le maintien des jours sur le CET, avec un plafond maximum de soixante jours ;
- La prise en compte en épargne retraite au sein du régime de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) ;
- L'indemnisation forfaitaire variable en fonction de la catégorie hiérarchique.

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL cumulé au 31/12/2024
Nombre total de jours en CET	435	359.5	170.5	965
Nombre d'agents par catégorie	23	39	16	78
Nombre moyen de jours CET par agent	19	9	11	13

1.5. LA REMUNERATION DES AGENTS

Les composantes de la rémunération des agents

La rémunération totale de l'agent de la Fonction publique est structurée en 3 parties :

- La rémunération principale obligatoire,
- La rémunération secondaire,
- Les éléments accessoires facultatifs.

La rémunération principale des agents est constituée de quatre éléments :

- le traitement de base ;
- l'indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement ;
- la nouvelle bonification indiciaire.

La rémunération principale représente 70% de la rémunération totale de l'agent et sert de base pour le calcul des cotisations sociales et de la retraite.

La rémunération secondaire, 25% de la rémunération totale, est composée du régime indemnitaire. Pour rappel, le RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour la Fonction Publique d'Etat. Le RIFSEEP est composé de deux parties :

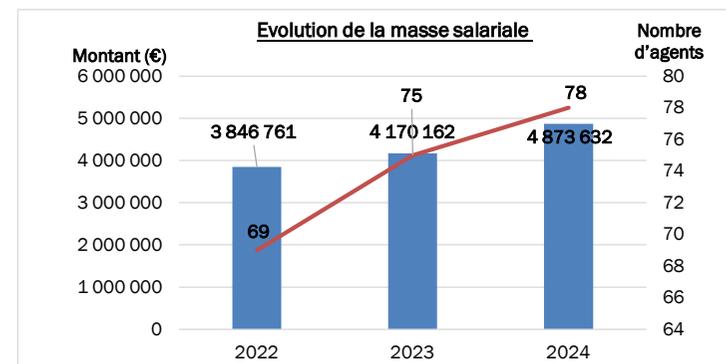
- L'IFSE est une indemnité versée mensuelle ;
- Le CIA est un complément indemnitaire annuel. Il est facultatif.

Au SDEC ÉNERGIE, après publication des différents décrets concernant chacune des filières, Il a été instauré pour la filière administrative depuis le 1^{er} janvier 2019 et pour la filière technique depuis le 1^{er} janvier 2020 ou 1^{er} janvier 2021 selon le cadre d'emploi des agents.

Les éléments accessoires (5% de la rémunération totale) concernent la prise en charge de la protection sociale ou des titres restaurants ou les heures supplémentaires.

L'évolution des charges de personnel

Les charges de personnel suivent une tendance à la hausse sur la période 2022-2024.



La hausse des charges du personnel s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- La hausse des effectifs par l'intégration de nouvelles recrues ;
- La revalorisation du régime indemnitaire ;
- Les évolutions de carrière (avancements d'échelon et de grade, révision des grilles, la revalorisation de la valeur du point et l'augmentation des cotisations « retraite »

Facteurs d'augmentation	2022/2024
a) Recrutement d'agents	646 150€
b) Revalorisation du régime indemnitaire	245 000€
c) Evolutions de carrière, revalorisation du point et augmentation des cotisations	135 721€
TOTAL	1 026 871€

La politique de rémunération

Le SDEC ÉNERGIE a engagé une réflexion pour renforcer la politique actuelle de rémunération des agents dont les objectifs visent à :

- Répondre aux attentes des agents en matière de pouvoir d'achat ;
- Répondre à la demande de reconnaissance professionnelle des agents exprimée dans le cadre de l'audit organisationnel réalisé et des comptes-rendus d'entretien professionnel ;
- Fidéliser les agents et accompagner le développement des compétences ;
- Soutenir l'ensemble des agents avec un effort particulier pour ceux dont la rémunération mensuelle nette est la plus modeste ;
- Tendre vers une équité de traitement à niveau d'expertise, contraintes et sujétions identiques.

Les différents leviers utilisés :

- Avancement de grades ou promotion interne des agents - 17 agents ont bénéficié de ces dispositifs sur la période 2022-2024 ;
- Revalorisation de l'IFSE
- Reconstitution de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) - 12 agents en ont bénéficié sur la période 2022-2024 ;
- Instauration du forfait « Mobilité durable », à compter du 1^{er} janvier 2024 : soit 5 100€ ;
- Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant : soit + 3 500€ par an ;
- Revalorisation de la participation de Protection sociale complémentaire : + 4 500€ par an.

2. LE DIALOGUE SOCIAL

La Direction générale organise différentes actions favorisant la communication interne et le dialogue social :

- Des temps forts de convivialité comme les vœux du personnel ou la journée du personnel ;
- Un parcours d'intégration des nouvelles recrues renforcé par l'organisation d'un temps d'échange avec la Présidente et d'un retour d'expérience (rapport d'étonnement) ;
- L'animation des 13 réunions du Comité Social Territorial, qui est sollicité pour examiner les dossiers suivants et pour donner son avis :
 - o L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion,
 - o La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des risques,
 - o La mise en œuvre du télétravail,
 - o La mise à jour des chapitres du règlement intérieur,
 - o La participation de l'employeur à la Protection sociale complémentaire,
 - o Le bilan de formation et le plan prévisionnel de formation,
 - o Le bilan des parcours professionnels dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion,
 - o La présentation du Rapport Social Unique,
 - o La revalorisation du régime indemnitaire.

La Direction générale intervient à deux niveaux pour :

- a) Mettre en place différentes **mesures obligatoires en termes de santé et sécurité au travail** :
- L'organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
 - La tenue des registres « accidents de service » et « santé & sécurité » ;
 - Le renouvellement du document unique des risques ;
 - La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
 - La réalisation d'exercices « incendie » ;
 - L'actualisation des plans d'évacuation.

Ces mesures concourent à réduire voire supprimer les accidents de service :

Nombre d'accidents de service		
2022	2023	2024
0	0	0

b) Instauration différents dispositifs en faveur de l'**accompagnement social** :

Participation du SDEC ÉNERGIE	2022	2023	2024
Amicale du Personnel	40 K€	49 K€	55 K€
CNAS	14,5 K€	15 K€	17,5 K€
Prévoyance	18,5 K€	17,3 K€	17 K€
Titres restaurant <i>Part employeur uniquement</i>	50 K€	52 K€	56,5 K€
TOTAL	123 K€	133,3 K€	146 K€

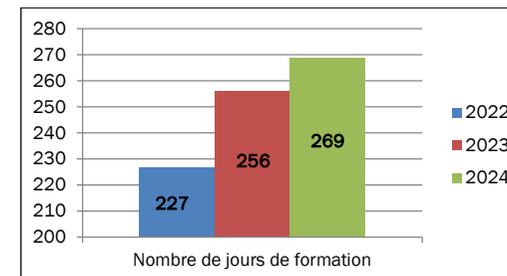
3. LA FORMATION DES AGENTS

La Direction générale soutient la formation des agents qui est un outil d'accompagnement dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions (montée en compétences).

Cette volonté d'accompagnement des agents s'exprime à travers l'élaboration du plan de formation triennal.

Il convient de noter :

- Une nette évolution du nombre de jours de formation :



- Une tendance haussière du budget réalisé consacré à la formation :

	2022	2023	2024
Budget primitif	25 000€	60 000€	70 000€
Compte Financier Unique	20 219€	54 606€	59 586€

La nette progression du budget réalisé entre 2022 et 2023/2024 s'explique par une augmentation significative des crédits budgétaires votés lors des budgets primitifs.

PARTIE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025-2026

Cette dernière partie est construite selon la méthodologie chronologique suivante :

- Le contexte
- Rappel du plan stratégique
- Les perspectives 2025-2026

1. LE CONTEXTE

En préambule de cette dernière partie consacrée aux orientations budgétaires 2025 et 2026, Il convient de rappeler les points essentiels du contexte.

a) Une instabilité politique nationale :

Après le renversement du gouvernement Barnier, l'installation du gouvernement Bayrou et le discours de politique générale prononcé par le Premier ministre le 14 janvier 2025 retardent l'élaboration d'un nouveau projet de loi de finances 2025. Les 30 et 31 janvier 2025, députés et sénateurs sont réunis en commission mixte paritaire (CMP) pour tenter de s'accorder sur une version finale du projet de budget. En cas d'accord de la CMP, le texte sera soumis au vote des députés le lundi 3 février 2025.

b) Des indicateurs économiques dégradés :

- Une croissance économique faible : +0,9% en 2025 (Banque de France) ;
- Un niveau général des prix soutenu – inflation de 1,5% en 2025 ;
- Un niveau record de la dette de l'Etat – 3 380 Md€ soit 115% du PIB en 2024 ;
- Un montant de déficit abyssal – 6,1% du PIB en 2024 ;
- Une ouverture de procédure de déficit excessif par l'UE à l'encontre de la France, depuis le 26 juillet 2024.

Ce contexte incite les collectivités territoriales à la prudence budgétaire en raison :

- De l'incertitude sur le niveau des recettes ;
- De la contribution à l'effort de redressement national pouvant générer un ralentissement des investissements.

c) Une incitation réglementaire à faire en matière de transition énergétique, comme, par exemple :

- La loi APER qui oblige les collectivités à planifier territorialement la production des EnR en définissant des zones d'accélération des EnR et à solariser les bâtiments et les parkings ;
- Le décret tertiaire qui vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire et fixe les obligations de rénovation énergétique de ces bâtiments.

d) Mais des financements remis en cause :

- Si les intentions politiques sont clairement affichées et si le cadre réglementaire oblige les collectivités territoriales, il n'en demeure pas moins que l'accompagnement budgétaire suit une tendance baissière qui peut ralentir la mise en œuvre des projets portés par les collectivités. Citons par exemple :
 - La réduction forte de la dotation du fonds vert de 2.5 Md€ en 2024 à 1 Md€ en 2025 ;
 - La baisse de l'enveloppe de soutien à l'achat de véhicules propres.
- Il est possible que la réduction de l'accompagnement budgétaire de l'Etat encourage les collectivités à solliciter davantage le SDEC ÉNERGIE pour finaliser leurs projets de transition énergétique.

Au niveau du SDEC ÉNERGIE, il convient de rappeler le contexte dans lequel le syndicat exerce ses compétences statutaires et déploie ses activités :

- Un plan stratégique qui guide l'action du syndicat ;
- Un excédent de fonctionnement cumulé qui permet d'envisager sereinement l'année 2025 et l'accompagnement des collectivités ;
- Une année 2025 avec de nouveaux marchés travaux (prix fortement à la hausse) et des perspectives de relance de marchés existants ;
- Des besoins d'accompagnement en ingénierie des collectivités dans le domaine de la transition énergétique (rénovation des bâtiments, production d'énergies renouvelables ...) ;
- Des besoins de travaux sur les réseaux toujours importants (demande des collectivités, aléas climatiques) ;
- La volonté d'anticiper la réglementation européenne (Directive RoHs) qui vise à limiter l'usage de différentes substances (ex : mercure contenu dans les lampes d'éclairage) ;
- Des modalités de perception révisées ou en cours de réforme (FACÉ, TICFE) qui privent le syndicat de la maîtrise de ses recettes historiques (perception directe par l'Etat).

2. RAPPEL DU PLAN STRATEGIQUE

Les élus du SDEC ÉNERGIE ont souhaité faire un bilan à mi-mandat de la mise en œuvre du plan stratégique pour :

- Evaluer les actions engagées ;
- Ajuster les orientations et actions ;
- Concentrer les ressources sur des actions prioritaires pour la période 2024-2026.

Il a donc été décidé de porter nos efforts sur 10 orientations stratégiques :

1. Continuer à réduire progressivement les écarts de qualité d'énergie électrique distribuée en zones rurales par rapport à celle des zones urbaines,
2. Engager le processus de renégociation du contrat-cadre de concession GRDF ;
3. Réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public en accentuant leur renouvellement ;
4. Accompagner les collectivités dans la maîtrise des factures énergétiques de leurs bâtiments ;
5. Devenir un acteur public majeur dans la production d'énergie renouvelable locale par la création d'une structure porteuse pour le développement de projets EnR de grande puissance ;
6. Relancer le développement des projets de production de chaleur (en cohérence avec le réseau Gaz) ;
7. Engager une réflexion sur la compétence « contribution à la transition énergétique » (socle pour l'accompagnement des EPCI) ;
8. Conforter notre rôle d'aménageur du territoire en matière d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de mobilité bas carbone ;
9. Être un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique des usagers de l'électricité et du gaz ;
10. Consolider nos services en matière d'information géographique en se positionnant sur notre rôle pour la mise en œuvre d'un Plan de Corps de Rue Simplifiée - PCRS à échéance 2026.



La mise en œuvre du plan stratégique s'appuie notamment sur 4 programmes pluriannuels gérés en AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement), dont voici les résultats 2024.

AP/CP n°1 – Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession

Intitulé du programme	AP	Montant HT en M€						Financiers principaux
		CP 2023		CP 2024		CP 2025	CP 2026	
		Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
TOTAL	31 000 000,00	7 500 000,00	7 556 430,02	7 814 525,00	5 065 828,69	7 814 525,00	7 814 519,98	Collectivités Etat

AP/CP n°2 – Programme de travaux d'effacement des réseaux

Intitulé du programme	Délibération du Comité syndical	AP	Montant HT en M€						Financiers principaux
			CP 2023		CP 2024		CP 2025	CP 2026	
			Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
Effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication	28 mars 2024	36 000 000,00	9 000 000,00	10 578 544,07	8 500 000,00	8 224 907,44	8 500 000,00	8 421 455,93	Collectivités Etat SDEC ENERGIE

AP/CP n°3 – Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques

Intitulé du programme	Délibération du Comité syndical	AP	Montant HT en M€						Financiers principaux
			CP 2023		CP 2024		CP 2025	CP 2026	
			Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
Fourniture et pose d'IRVE	28 mars 2024	6 000 000,00	1 000 000,00	670 573,39	1 700 000,00	1 187 699,83	1 850 000,00	1 779 426,61	SDEC ENERGIE

AP/CP n°4 – Programme d'efficacité énergétique

Intitulé du programme	AP	Montant HT en M€						Financiers principaux	
		CP 2023		CP 2024		CP 2025	CP 2026		
		Votés	Mandatés	Votés	Mandatés				
Efficacité énergétique	Eclairage public	7 000 000,00	1 500 000,00	807 500,47	1 750 000,00	2 520 999,23	2 000 000,00	2 442 499,53	SDEC ENERGIE Collectivités Etat
	Fonds Vert	2 500 000,00	1 000 000,00	54 743,96	1 250 000,00	395 838,59	1 100 000,00	95 256,04	
	Eclairage intérieur	1 500 000,00	250 000,00	143 446,82	350 000,00	89 689,29	450 000,00	556 553,18	
Bâtiments publics									
Bâti : + PROGRES et CEP 3 +	4 000 000,00	300 000,00	0,00	1 150 000,00	17 522,00	1 350 000,00	1 500 000,00		
Production d'EnR									
Photovoltaïques	2 500 000,00	300 000,00	209 491,19	600 000,00	177 266,76	700 000,00	990 508,81		
Réseau de chaleur	3 700 000,00	700 000,00	0,00	1 200 000,00	405 789,02	1 300 000,00	1 200 000,00		
TOTAL	21 200 000,00	4 050 000,00	1 215 182,44	6 300 000,00	3 807 095,89	6 900 000,00	6 784 817,56		

Compte tenu des niveaux de consommations des CP, il sera proposé des ajustements de crédits au Comité syndical du 27 mars 2025 lors du vote des budgets primitifs.



3. LES PERSPECTIVES 2025-2026

Après avoir rappelé le contexte et le plan stratégique validé par le Comité syndical, il est proposé d'établir des orientations qui se traduisent par la mobilisation de crédits budgétaires mais aussi de ressources humaines et matérielles.

D'un point de vue méthodologique, le chiffrage des orientations couvre les 3 budgets et ne prend pas en compte les opérations d'ordre ni les restes à réaliser.

3.1. LES ORIENTATIONS

Il est proposé de retenir 5 orientations budgétaires pour l'élaboration du budget.

Chaque orientation se déclinerait en programme d'investissement complété de crédits budgétaires.

Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité

- **Poursuivre le programme de renforcement** et de sécurisation du réseau Basse Tension en milieu rural dans le cadre du PPI 2023/2026
 - Evaluation des crédits budgétaires : **7 800 K€**
- **Augmenter les aides** financières pour les programmes spécifiques intempéries en milieu rural (sur la partie électrique) et **maintenir un accompagnement fort des travaux sur les réseaux**
 - Evaluation des crédits budgétaires : **13 500 K€**
- Expérimenter la maîtrise d'ouvrage des raccordements de producteurs d'énergies renouvelables, conformément au protocole de Besançon, signé entre ENEDIS et la FNCCR ;
- Accompagner la résorption des fils nus en milieu urbain, aux côtés du concessionnaire ;
- Faire pression pour financer de nouveaux travaux avec le FACÉ (anticiper la fin des fils nus).

Orientation n°2 : poursuivre nos investissements EP/SL (Eclairage Public / Signalisation Lumineuse) et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public

- Mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux (extension, renouvellement, vidéo protection ...)
 - Evaluation des crédits budgétaires : **4 900 K€**
- Poursuivre le renouvellement des foyers > 25 et 30 ans
 - Evaluation des crédits budgétaires : **3 000 K€**
- Financer un programme pluriannuel sur 4 ans pour passer l'intégralité du patrimoine d'éclairage public en LED
 - Evaluation des crédits budgétaires : **600 K€ en 2025 et 1 300 K€ les 3 années suivantes -> création d'une AP/CP spécifique**
- Faire évoluer le montant des forfaits de maintenance et d'exploitation pour tenir compte de l'inflation et pour maintenir l'équilibre des comptes sur cette activité
 - Proposition de la hausse du forfait EP : +2.5%

Nouveau forfait basé sur l'âge des réseaux	2024		2025			
	Forfait	Foyers au 01/01/2024	Foyers au 01/01/2025	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
					Arrondi à	
les 2 premières années	10,60€	6 160	9 798	10%	2,50%	10,87€ 10,90€
2,3,4 ans	25,30€	13 162	7 030	7%	2,50%	25,93€ 25,90€
de 5 à 9 ans	29,60€	23 645	20 677	21%	2,50%	30,34€ 30,30€
de 10 à 19 ans	33,70€	29 715	31 999	32%	2,50%	34,54€ 34,50€
de 20 à 24 ans	38,00€	9 022	10 142	10%	2,50%	38,95€ 39,00€
de 25 à 29 ans	42,20€	5 576	7 930	8%	2,50%	43,26€ 43,30€
supérieur à 30 ans	46,40€	6 934	8 605	9%	2,50%	47,56€ 47,60€
Balises et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts) < 25 ans	18,50€	2 265	2 300	2%	2,50%	18,96€ 19,00€
Balises et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts) supérieur ou égal à 25 ans	29,90€	197	200	0%	2,50%	30,65€ 30,60€

Ancien forfait pour 132 communes (En 2024 reste 26 communes)	2024		2025			
	Forfait	Foyers au 01/01/2024	Foyers au 01/01/2025	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
					Arrondi à	
Balises et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts)	18,50€		0	0%	2,50%	18,96€ 19,00€
Foyers équipés de leds quelque soit la puissance	27,10€	3 734	5 157	38%	2,50%	27,78€ 27,80€
Foyers avec ballon fluorescent	37,40€	39	0	0%	2,50%	38,34€ 38,30€
Foyers à lampes sodium, iode, et autres sources	33,40€	8 946	8 392	62%	2,50%	34,24€ 34,20€
Foyers spéciaux (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	44,30€		0	0%	2,50%	45,41€ 45,40€

OPTIONS	2024		2025				
	Quantités	Forfait	Quantités	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €		
					Arrondi à		
Visite au sol	22 040	0,70 €	22 000	2,50%	0,72€	0,70 €	
Nettoyage supplémentaire	538	12,80 €	300	2,50%	13,12€	13,10 €	
ECLAIRAGE FESTIF	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage	275	65,00 €	275	2,50%	66,63€	66,60 €
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelque soit la nature des supports et quelque soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage	1	160,00 €	1	2,50%	164,00€	164,00 €
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelque soit la longueur de la guirlande	2	112,40 €	2	2,50%	115,21€	115,20 €
Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	21	97,30 €	21	2,50%	99,73€	99,70 €	
Changement d'heure 1ere armoire	60	59,50 €	60	2,50%	60,99€	61,00 €	
Changement d'heure par armoire supplémentaire	180	8,70 €	180	2,50%	8,92€	8,90 €	
Entretien d'une caméra	63	53,60 €	63	2,50%	54,94€	54,90 €	
Entretien d'un radar pédagogique	26	53,60 €	26	2,50%	54,94€	54,90 €	
Entretien d'un PMV posé avant le 01/01/2022 (forfait jusqu'en 2025 inclus, paiement de l'abonnement facturé à la commune dans le cadre des travaux de pose)	37	94,10 €	37	2,50%	96,45€	96,50 €	
Entretien d'un PMV posé après le 01/01/2022	10	219,60 €	10	2,50%	225,09€	225,10 €	

☐ Proposition de la hausse du forfait SL : + 3%

Forfait de base	2024		2025			
	Forfait en €	Appareils au 1er janvier 2024	Appareils au 1er janvier 2025	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
					Arrondi à	
Feu principal	109,30€	233	226	25%	3,00%	112,58€ 112,60 €
Répétiteur trafic	53,60€	186	177	20%	3,00%	55,21€ 55,20 €
Signal piéton, complémentaire ou isolé	53,60€	326	310	36%	3,00%	55,21€ 55,20 €
Poteau ou potelet	53,60€	301	285	36%	3,00%	55,21€ 55,20 €
Potence	117,10€	52	44	4%	3,00%	120,61€ 120,60 €
Armoire	211,90€	44	43	5%	3,00%	218,26€ 218,30 €

Forfait carrefour tout Leds	2024		2025			
	Forfait en €	Appareils au 1er janvier 2024	Appareils au 1er janvier 2025	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
					Arrondi à	
Feu principaux	100,80€	280	286	19%	3,00%	103,82€ 103,80€
Répétiteur trafic	49,40€	232	237	16%	3,00%	50,88€ 50,90€
Signal piéton, complémentaire ou isolé	49,40€	411	429	29%	3,00%	50,88€ 50,90€
Poteau ou potelet	49,40€	413	409	29%	3,00%	50,88€ 50,90€
Potence	108,00€	45	48	3%	3,00%	111,24€ 111,20€
Armoire	205,80€	60	61	4%	3,00%	211,97€ 212,00€

Orientation n°3 : Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone

- Continuer à mettre en œuvre le Schéma Directeur des IRVE ;
- Prendre en charge l'acquisition, l'installation et l'exploitation du réseau des IRVE sur l'ensemble du territoire du Calvados
 - ☐ Evaluation des crédits budgétaires : **2 300 K€**
- Encourager l'acquisition de véhicules électriques des collectivités adhérentes au syndicat, par l'attribution d'aides financières
 - ☐ Proposition d'aide à l'achat d'un véhicule neuf (jusqu'à 4 000€) ou d'un véhicule d'occasion (jusqu'à 2 000€), électrique, GNV et hydrogène pour les communes B2 et C
- Faire évoluer la grille tarifaire 2025 suivant l'inflation et réduire le déficit, tout en restant concurrentiel
 - ☐ Proposition d'augmenter les tarifs de 2 %.

Type de bornes	Prix en € / kWh 2024	Prix en € / kWh 2025
Borne lente 7	0,40	0,41
Borne normale 22/25	0,45	0,46
Borne rapide 50	0,50	0,51
Borne rapide 100	0,55	0,56
Borne rapide 150 et plus	0,60	0,61
Majoration / voiture ventouse	0,20	0,21
Recettes en TTC	921 000 €	939 000 €
Recettes en HT	767 000 €	783 000 €

Orientation n°4 : Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique

- Encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics notamment via le dispositif du CEP
 - *Evaluation de crédits budgétaires : 1 800 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des établissements scolaires communales via le dispositif PROGRES
 - *Evaluation de crédits budgétaires : 1 000 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social
 - *Evaluation de crédits budgétaires : 180 K€*
- Lancer un nouveau programme de rénovation des équipements sportifs
 - *Evaluation des crédits budgétaires : 500 K€*
- Renforcer les animations de la maison de l'énergie.

Orientation n°5 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables

- Créer une structure porteuse de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire (type SEM) avec des partenaires publics (et privés) locaux et prendre des participations au capital de cette structure
 - *Evaluation des crédits budgétaires : 3 000 K€*
- Intervenir techniquement et financièrement dans deux sociétés de production d'énergies renouvelables
 - *Evaluation des crédits budgétaires : 200 K€*
- Accompagner les projets plus modestes d'installation de panneaux solaires ou de construction de réseaux de chaleur dans le cadre de la régie à autonomie financière sans personnalité morale
 - *Evaluation des crédits budgétaires – centrales PV : 700 K€*
 - *Evaluation des crédits budgétaires – réseaux chaleur : 500 K€*

Ces 5 orientations se traduisent par des crédits budgétaires pour 2025 et 2026, repris en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Orientations	BP 2025	Projections 2026
Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité	21 300 K€	21 600 K€
Orientation n°2 : poursuivre nos investissements EP/SL et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public	8 500 K€	8 500 K€
Orientation n°3 : Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone	2 300 K€	1 780 K€
Orientation n°4 : Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique	3 480 K€	2 280 K€
Orientation n°5 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables	4 400 K€	2 700 K€
TOTAL	39 980 K€	36 860 K€

L'évolution à la baisse des crédits entre 2025 et 2026 s'explique notamment :

- Par un niveau d'acquisition d'IRVE plus marqué en 2025 pour suivre le déploiement du SDIRVE ;
- Par le versement unique de prise de participation dans des sociétés en 2025 (+ 3 000K€) inscrite à l'orientation 5

A noter que les crédits demandés couvrent les besoins de l'exercice N. A ces montants, il convient d'ajouter les montants des restes à réaliser qui sont des dépenses engagées non mandatées.

A titre d'exemple, pour les réseaux Electricité et Eclairage public en 2025 :

Montant des besoins 2025 :	29 800 K€
Montant des restes à réaliser 2024 :	18 000 K€
Montant total :	47 800 K€

Les principales dépenses de fonctionnement

Le SDEC ÉNERGIE continue de maintenir une trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement, prenant compte principalement le niveau d'inflation à 1.5% qui s'applique notamment pour les deux principales dépenses :

- Les charges à caractère général – taux d'inflation à 1.5%
- Les charges du personnel - recrutement d'agents, revalorisation de cotisations sociales et inflation.

Dépenses réelles	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	7 650 K€	7 760 K€	7 870 K€
Charges du personnel	4 900 K€	5 500 K€	5 650 K€
Nombre d'agents	78	80/83	83/85
TOTAL	16 900 K€	17 200 K€	17 500 K€

Les principales recettes

Section	Recettes réelles	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Fonctionnement	Participation des adhérents	15 000 K€	13 000 K€	13 000 K€
	TICFE	11 500 K€	11 500 K€	11 500 K€
	Redevances	4 800 K€	4 800 K€	4 800 K€
Sous-total		31 300 K€	29 300 K€	29 300 K€
Investissement	Subvention d'équipement	10 100 K€	10 500 K€	10 500 K€
	<i>Dont le FACÉ</i>	2 700 K€	3 000 K€	3 000 K€
	Sous-total	10 100 K€	10 500 K€	10 500 K€
TOTAL		41 400 K€	39 800 K€	39 800 K€

Il est important de souligner que le niveau de perception des recettes « historiques » dans les prochaines années et les programmes d'investissement ambitieux portés par le syndicat pour accompagner fortement les projets des collectivités adhérentes, sont de nature à mobiliser le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de notre budget principal.

3.2. LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

La définition des orientations programmatiques et budgétaires mobilise naturellement des ressources humaines, matérielles et financières sous l'angle organisationnel.

3.2.1. Les ressources humaines

- Poursuivre notre accompagnement du développement des compétences des agents par la formation (budget de 80 000€) et la démarche GPEC ;
- Prévoir le recrutement d'agents supplémentaires ;
- Finaliser et consolider l'organisation des services notamment : EP/SL, moyens généraux, transition énergétique.

3.2.2. Les ressources matérielles

- S'équiper de logiciels et applicatifs métiers facilitant le suivi et le pilotage d'activité, notamment pour les services techniques ;
- Disposer d'un parc de véhicules de service bas carbone, en remplaçant les derniers véhicules thermiques
- Aménager et agencer les espaces de travail pour répondre aux besoins et envisager les possibilités d'agrandissement dans la perspective des nouveaux recrutements ;
- Adopter des pratiques vertueuses par nos actes d'achat (matériels recyclables, matériels moins énergivores ...) et par une sensibilisation des agents.

EN CONCLUSION

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un temps fort de la vie institutionnelle du syndicat qui fixe les ambitions des deux prochaines années, 2025 et 2026.

Le SDEC ÉNERGIE dispose à ce jour d'une situation financière saine qui lui permet d'envisager les années 2025 et 2026 avec sérénité malgré les menaces qui pèsent sur ses recettes historiques.

Les orientations budgétaires proposées valident un niveau d'investissement soutenu sur la période 2025-2026 marquant la volonté des élus du SDEC ENERGIE d'accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public mais aussi de transition énergétique.

La réalisation des programmes d'investissement allié aux actions d'accompagnement et de services imposent la mobilisation d'équipes compétentes et expérimentées, ce qui passe notamment par un plan de recrutement et de formation ambitieux.

C'est bien par sa solidité financière- à travers sa Capacité d'Auto-Financement et son résultat de fonctionnement reporté- que le SDEC ÉNERGIE peut proposer un accompagnement de qualité pour la mise en œuvre des projets.

SDEC ENERGIE	DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS du Comité Syndical du 06 février 2025
-------------------------	---

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Mt global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
21AME0126	AMFREVILLE	RUE DES CHAMPS ST MARTIN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	148 398,53 €	45 892,59 €	45 892,59 €	
23EPI0643	BIEVILLE-BEUVILLE	PROGRAMME 2023 FOYERS +30 ANS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	11 494,59 €	5 747,30 €	5 747,30 €	
23EPI0644	BIEVILLE-BEUVILLE	PROGRAMME 2023 EFFICACITE ENERGITIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	56 060,20 €	30 833,12 €	30 833,12 €	
24EPI1031	BLANGY-LE-CHATEAU	IMPLANTATION LAMPADAIRE CHEMIN DE BOURGERUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	8 804,65 €	6 163,26 €	6 163,26 €	
23EPI0636	BLANGY-LE-CHATEAU	PROJET R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	40 649,34 €	22 773,98 €	22 773,98 €	
24EPI0520	BOISSEY	PROGRAMME FOND VERT 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	94 030,16 €	37 612,06 €	37 612,06 €	
23EPI1024	THUE ET MUE (BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE)	PROGRAMME R30 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	48 077,61 €	29 415,71 €	29 415,71 €	
24EPI1133	BRETTEVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT APPLIQUES 04-08 A 12 CONSTATEES HORS SERVICES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 980,53 €	1 584,42 €	1 485,40 €	99,02 €
23EPI1025	BROUAY	PROGRAMME R30 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 231,05 €	1 615,53 €	1 615,53 €	
23EPI0324	COLOMBELLES	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES PLACES FRANÇOIS MITTERRAND	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	68 985,39 €	55 188,31 €	51 739,04 €	3 449,27 €
24EPI0561	COLOMBELLES	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE RUE JEAN JAURES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	26 968,71 €	16 181,23 €	16 181,23 €	
23EXT0142	CORDEBUGLE	BT TOTINIÈRE - 179-09 - PAIEMENT ETUDE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	438,41 €	87,68 €	87,68 €	
23EPI0831	GIBERVILLE	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES EFFICACITE ENERGITIQUE - TRANCHE 2023	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	44 862,10 €	24 674,16 €	24 674,16 €	
24EPI1191	LA VESPIERE-FRIARDEL	PROGRAMME R30 - 2025	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	48 503,25 €	19 401,30 €	19 401,30 €	
23EPI1032	LE FRESNE-CAMILLY	PROGRAMME R30 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	20 903,67 €	8 361,47 €	8 361,47 €	
23EXT0157	MEZIDON VALLEE D'AUGE (MEZIDON-CANON)	BT PT MARAIS	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	12 622,46 €	6 927,71 €	6 927,71 €	
24EPI1196	MOULT-CHICHEBOVILLE (MOULT)	SUPPRESSION ECLAIRAGE : 03-059 / 03-060 / 03-061 / 21-024 / 03-064 / 03-063	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	492,33 €	492,33 €	369,25 €	123,08 €
23EPI0980	ROSEL	DEPLACEMENT DE L'ARMOIRE 05 ET DU CANDELABRE 05.047	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 224,21 €	2 635,55 €	2 418,16 €	217,39 €
24EPI0548	SAINT-SYLVAIN	PROGRAMME FOND VERT (45 FOYERS)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	39 482,45 €	15 792,98 €	15 792,98 €	
24EPI0023	TILLY-SUR-SEULLES	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES LORS DE L'AMENAGEMENT DU COEUR DE BOURG - TRANCHE 3	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	26 950,26 €	19 270,94 €	19 270,94 €	
24EPI0022	TILLY-SUR-SEULLES	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES LORS DE L'AMENAGEMENT DU COEUR DE BOURG - TRANCHE 2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	124 722,85 €	87 306,00 €	87 306,00 €	
24EPI0550	TILLY-SUR-SEULLES	RENOUVELLEMENT DE FOYERS DE 25 A 29 ANS - FONDS VERT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	43 498,42 €	17 399,37 €	17 399,37 €	
23EPI0656	VARAVILLE	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC SUITE REAMENAGEMENT RD 513	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	71 902,93 €	50 332,05 €	50 332,05 €	
24EPI1140	VALDALLIERE (VASSY)	RENOUVELLEMENT MAT, CROSSE ET FOYER 11-011	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 489,04 €	1 042,32 €	1 042,32 €	
TOTAL				947 773,14 €	506 731,37 €	502 842,61 €	3 888,77 €



**LE SDEC ENERGIE
ET
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF)**

**ACCORD DE MÉTHODE n°2 RELATIF AUX DISCUSSIONS À ENGAGER
EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ DE CONCESSION
POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, usuellement dénommé **SDEC ÉNERGIE**, autorité concédante du service de distribution publique de gaz sur son territoire, représenté par Madame la Présidente, Catherine GOURNEY-LECONTE, dûment habilitée à cet effet par délibération du comité syndical du 06 février 2024, domicilié Esplanade Brillaud de Laujardière, ZAC de la Folie Cuvrechef, Porte de l'Europe, CS 75046-140077 Caen Cedex 5,

ci-après désigné « SDEC ÉNERGIE »,

d'une part,

Et :

La société GRDF, société anonyme au capital de 1 835 695 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 444 786 511 et dont le siège social est situé 17 rue des Bretons – SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Philippe LAHET, Directeur Clients Territoires Nord-Ouest, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Madame Laurence POIRIER-DIETZ, Directrice Général, en date du 1^{er} janvier 2022,

ci-après désignée « GRDF »,

d'autre part,

Le SDEC ÉNERGIE et GRDF étant dénommés ci-après collectivement par « Parties » ou individuellement par « Partie ».

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
Article 1 – Objet de l’accord de méthode.....	4
1-1 Encadrement des discussions	4
1-2 Confidentialité.....	4
1-3 Base des discussions	5
Article 2 – Préparation du bilan des concessions	5
Article 3 – Préparation des termes actualisés des concessions.....	6
Article 4 – Organisation des discussions.....	7
4-1 Instance d’échanges.....	7
4-1 bis Modalités d’échanges	7
4-2 Instance de validation	8
Article 5 – Calendrier des discussions	8
5-1 Point de bilan avant l’échéance du Traité en cours	8
5-2 Préparation du prochain Traité de concession	8
Article 6 – Compte rendu de réunions et échanges de documents entre les Parties.....	9
6-1 Compte-rendu des réunions.....	9
6-2 Échange de documents.....	10
Article 7 – Durée de l’accord	10

PROJET

PREAMBULE

1. Le SIGAZ, auquel le SDEC ÉNERGIE s'est substitué, et l'établissement public Gaz de France, auquel GRDF s'est substituée s'agissant de la distribution de gaz, ont signé une Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz pour plusieurs communes de la zone de desserte exclusive de GRDF ayant transféré leur compétence de distribution de gaz naturel au SDEC ENERGIE, le 15 décembre 1997, à laquelle sont annexés un cahier des charges et ses annexes (l'ensemble étant ci-après désigné le « Traité de concession syndical »), pour une durée de 30 ans.
2. En outre, le SDEC ÉNERGIE s'est substitué aux communes de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil et Le Breuil en Auge, communes situées dans la zone de desserte exclusive de GRDF, au titre des droits et obligations découlant des conventions de concession conclues par ces communes avec l'établissement public Gaz de France, auquel GRDF s'est substituée s'agissant de la distribution de gaz, en date respectivement du 27 janvier 1997, 28 septembre 1998 et du 22 novembre 2000, auxquelles sont annexés un cahier des charges et des annexes (l'ensemble étant ci-après désigné les « Traités de concession communaux »).
3. A l'approche du terme de certains de ces contrats, les Parties ont décidé de se rapprocher, conformément à l'article 31 des cahiers des charges, en vue de d'établir un état des lieux et de préparer le renouvellement du Traité de concession syndical et des Traités de concession communaux (ci-après désignés collectivement « Traités de concession ») ou d'en adapter les termes sans en modifier la durée.
4. Dans ce contexte, un accord de méthode ayant pour objet d'encadrer les discussions entre les parties a été signée le 5 juillet 2023. Cet accord ayant pris fin le 31 décembre 2024, les Parties conviennent de la nécessité de conclure un nouvel accord de méthode en faisant évoluer les dispositions de l'accord initial relatives au calendrier prévisionnel des ateliers et aux modalités d'échanges entre les parties.

Ceci rappelé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCORD DE MÉTHODE

1-1 Encadrement des discussions

Le présent accord de méthode (ci-après « Accord de méthode ») a pour objet d'encadrer les discussions entre les Parties en vue :

- d'une part, de préparer le bilan commun des Traités de concession en vigueur,
- et d'autre part,
 - soit de préparer les termes d'un nouveau traité de concession qui intègrera notamment les communes de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil en Auge,
 - soit d'adapter les termes des Traités de concession en vigueur sans en modifier la durée.

Ainsi, cet Accord de méthode a pour objet de définir la méthode de travail et les thèmes que les Parties devront au minimum aborder lors de leurs discussions.

Il vise également à fixer les modalités d'échange entre les Parties et le calendrier prévisionnel de discussion associé.

Dans le cadre de cette démarche, les Parties souhaitent aboutir à un cadre contractuel intégrant les objectifs communs :

- d'amélioration de la qualité du service public de gaz (notamment la sécurité du réseau et la continuité de l'alimentation en gaz),
- de densification des usagers du service,
- de maintien du patrimoine et de modernisation des réseaux de distribution publique de gaz naturel,
- de la prise en compte d'objectifs en matière de développement des usages performants du gaz et de développement de l'insertion d'énergies renouvelables (gaz vert, mobilité verte...) dans les réseaux tout en prenant en compte l'enjeu de sobriété énergétique,

Les Parties souhaitent favoriser le bon déroulement des discussions et leur aboutissement. Ils s'engagent à fonder les discussions sur l'intérêt partagé, l'échange, l'écoute et la considération des positions de chacun.

1-2 Confidentialité

Toutes les informations portées à la connaissance des Parties, de leurs représentants et de leurs conseils participant aux échanges sont soumises à une obligation réciproque de confidentialité. Les Parties s'engagent à ne pas communiquer, divulguer ou mettre à la disposition de tiers lesdites informations, sans obtenir l'autorisation formelle de l'ensemble de l'autre Partie.

1-3 Base des discussions

Les Parties conviennent que le présent Accord de méthode constituera la base de leurs discussions en vue d'adapter les Traités de concession en vigueur ou de préparer les termes d'un traité de concession et souhaitent se conformer aux stipulations ci-après détaillées.

Des discussions nationales menées entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF ont abouti à la rédaction d'un nouveau modèle de cahier des charges dit « modèle 2022 ». C'est sur les bases de ce modèle que se dérouleront les discussions entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF étant rappelé que cet ensemble contractuel promeut les adaptations locales et favorise notamment la prise en compte des enjeux locaux en lien avec les ambitions des territoires en matière de transition énergétique et de performance du service public concédé, tout en permettant une gestion cohérente des services publics concédés sur la zone de desserte exclusive de GRDF.

ARTICLE 2 – PRÉPARATION DU BILAN DES CONCESSIONS

Lors de leurs discussions, les Parties s'engagent à aborder les thèmes listés ci-après, de manière non exclusive de tout nouveau thème que l'une des Parties souhaiterait ajouter en cours de discussion :

- état des lieux des concessions : administratif (relations clientèle), technique et économique ;
- établissement d'un état descriptif des travaux d'entretien ou de renouvellement restant à réaliser par le concessionnaire conformément à l'article 31 du cahier des charges avant l'échéance des traités de concession, afin que le réseau concédé soit en état normal de service ;
- qualité du service rendu, dont notamment la qualité de mise en œuvre et d'exploitation de la desserte ainsi que la satisfaction des usagers avec un point sur les indicateurs significatifs à la maille de la concession ;
- périmètre des différents types de biens affectés aux concessions (biens de retour de la concession, biens de reprise du concessionnaire, biens propres du concessionnaire) et définition du contenu des inventaires ;
- bilan patrimonial de la concession : répartition de la valeur brute et de la valeur nette comptables selon les origines de financement en lien avec les différents sous comptes figurant au passif relatifs aux ouvrages concédés (compte 229), économie de la concession dans le système national péréqué, montant passifs relatifs aux ouvrages concédés détaillés par sous comptes , méthode d'amortissements pratiqués et notamment pratique et impact de l'amortissement de caducité.

Le Bilan sera réalisé sur la base des données disponibles au 31 décembre 2022, sur le périmètre géographique, des Traités de concession, de la zone de desserte exclusive de GRDF, pour lesquels le SDEC ENERGIE est autorité concédante au plus tard le 30 novembre 2023.

ARTICLE 3 – PRÉPARATION DES TERMES ACTUALISÉS DES CONCESSIONS

Lors de leurs discussions, les Parties s'engagent à aborder les thèmes listés ci-après, de manière non exclusive de tout nouveau thème que l'une des parties souhaiterait ajouter en cours de discussion :

- Choix de l'instrumentum des dispositions négociées : nouveau traité de concession ou avenant aux Traités de convention en vigueur ;
- Impact du développement des réseaux de chaleur sur les conventions de concession (nombre d'usagers, volume distribué, abandon d'ouvrage, autres effets) ;
- Modalités de fin de contrat entre le concédant et le concessionnaire, au terme normal, ou anticipé dans le cadre d'une concession historique en monopole où GRDF est son successeur désigné dans le cadre réglementaire en vigueur ;
- Sécurité des personnes et des biens, surveillance du Réseau et entretien maintenance, gestion du risque industriel et intervention à proximité des réseaux souterrains : détermination de dispositions locales ;
- Transition énergétique, maîtrise de l'énergie, lutte contre le changement climatique et impacts sur le contrat de concession ;
- Travaux sur le réseau public de distribution de gaz naturel :
 - schéma directeur des investissements et programmes pluriannuels d'investissements avec définition du suivi de leur mise en œuvre,
 - charte travaux entre les acteurs concernés par les travaux sur le domaine concédé,
 - prise en compte des enjeux de développement du territoire (extensions du réseau sur le territoire concédé, renforcements, notamment pour permettre l'injection d'énergies renouvelables),
 - prise en compte des risques naturels,
 - déterminer les conditions de communication des études de B/I.
- Protection de l'environnement : dispositions locales relatives à l'environnement visuel et l'impact sonore ; qualité du service rendu aux usagers :
 - plan d'actions d'amélioration à court et moyen terme,
 - programme restant de déploiement des compteurs communicants Gazpar,
 - critères d'appréciation de la qualité du service : détermination et suivi d'indicateurs.
- Indicateurs KPI : assiette et seuil ;
- Mission de Contrôle ;
- Production des datas et communication des données au concédant (dont fichiers numériques de la cartographie moyenne échelle du réseau) ;
- Durée du contrat, date d'entrée en vigueur des dispositions négociées ;
- Redevances de concession : Détermination de K, traitement des communes nouvelles ;
- Engagements des Parties (notamment contribution du concessionnaire à la transition énergétique) ;
- Obligations comptables et financières du concessionnaire ;
- Maintien des passifs relatifs aux ouvrages concédés existant dans la comptabilité du concessionnaire à la date d'effet du nouveau contrat et constitués au titre du contrat précédent, représentant les droits de l'autorité concédante sur ces ouvrages.

ARTICLE 4 – ORGANISATION DES DISCUSSIONS

Les discussions seront organisées dans le cadre de deux instances : une instance d'échanges et une instance de validation.

4-1 Instance d'échanges

Cette instance est composée :

- pour le SDEC ENERGIE :
 - Monsieur le Vice-Président en charge des concessions,
 - Monsieur de Directeur Général des services,
 - Madame la Directrice du service des concessions,
 - Madame l'Adjointe à la Directrice du service des concessions,
 - D'autres collaborateurs pouvant être mobilisés selon les thématiques à approfondir,
- pour GRDF :
 - du représentant territoriale,
 - du chargé de portefeuilles de concessions,
 - d'un représentant de la direction Juridique régionale,
 - d'un représentant de la délégation Patrimoine et Travaux,
 - d'un représentant de la Délégation Interventions Exploitation Maintenance,
 - d'autres collaborateurs pouvant être mobilisés selon les thématiques à approfondir.

L'instance se réunira en tant que de besoin.

L'instance d'échanges instruit les discussions.

Pour chaque thème de discussions, elle organise les échanges entre les Parties.

L'instance d'échanges prépare les décisions de l'instance de validation et notamment indique, dans un tableau d'avancement :

- les thèmes sur lesquels les Parties sont arrivées à un accord,
- les thèmes sur lesquels un désaccord persiste.

Chaque partie se chargera des validations nécessaires auprès de ses propres instances.

Chaque réunion de travail des groupes thématiques fera l'objet d'un compte rendu établi par un des membres du groupe, dont une proposition sera communiquée pour avis sous 7 jours aux participants, puis après validation, aux membres de l'instance d'échanges.

En outre, l'instance d'échanges travaille sur des versions modifiées du projet de convention de concession.

4-1 bis Modalités d'échanges

Dans la perspective de fluidifier et d'optimiser les discussions en séance, les représentants du SDEC ÉNERGIE préciseront, pour chaque atelier, sur quel(s) aspect(s) particuliers, qu'il s'agisse notamment d'aspects contractuels, réglementaires ou techniques, ils souhaitent que portent les séances. Les représentants du SDEC ÉNERGIE transmettront ces attentes particulières un mois avant chaque atelier. GRDF pourra ainsi mobiliser à l'avance les interlocuteurs dédiés et préparer idéalement les réunions sur le thème associé.

4-2 Instance de validation

Cette instance est composée de :

- pour le SDEC ÉNERGIE :
 - Madame la Présidente,
 - Monsieur le Vice-Président en charge des concessions,
 - Monsieur de Directeur Général des services
- pour GRDF :
 - du directeur territorial Normandie,
 - du délégué concessions régional.

L'instance de validation se réunira en tant que de besoin et a minima une fois par trimestre.

L'instance de validation valide les propositions de l'instance d'échanges et arbitre, le cas échéant, en dernier ressort, sans préjudice pour les Parties de l'approbation des décisions en cohérence avec leurs instances de gouvernance.

L'instance de validation peut être saisie, à la demande d'un membre de l'instance d'échanges pour traiter les points de divergence ou de blocage éventuels rencontrés par celui-ci.

ARTICLE 5 – CALENDRIER DES DISCUSSIONS

Les discussions ont débuté le 1^{er} septembre 2023, et se poursuivront jusqu'au terme du présent Accord de méthode.

5-1 Point de bilan avant l'échéance du Traité en cours

Les Parties conviennent de se mettre d'accord sur le bilan partagé et sur le Diagnostic avant d'engager des négociations sur le schéma directeur des investissements ainsi que sur les programmes pluriannuels d'investissements (ci-après SDI-PPI).

5-2 Préparation du prochain Traité de concession

Les Parties conviennent de se réunir sur la période courant du 1^{er} mars 2024 au 14 décembre 2027.

Ces discussions prendront fin si possible pour le 1^{er} juillet 2027 afin de permettre la tenue des instances décisionnelles du SDEC ÉNERGIE pour l'approbation des dispositions négociées et l'autorisation de sa Présidente à signer les documents contractuels.

Les Parties s'accordent sur le calendrier prévisionnel suivant, indicatif à ce stade, mais pour lequel les Parties s'efforceront de respecter les grands jalons :

Jalons prévisionnels		Sujets	Nombre minimal de réunions
2024	S2	*Bilan de fin de contrat Transition Énergétique /Diagnostic partagé *Analyse du Bilan du contrat, Diagnostic (Forces / Faiblesses Opportunités / Risques) *Convention de partenariat Transition énergétique *Etude prospective de l'évolution de la concession (clients et consommations)	

Jalons prévisionnels	Sujets	Nombre minimal de réunions	
2025	*Bilan de fin de contrat : - Diagnostic partagé : technique, patrimonial, clients, exploitation... - Retours sur l’audit 2024, présentation de la politique de sécurité industrielle de GRDF (politique de maintenance et des investissements), introduction sur les apports du modèle 2022 - Transition Energétique - Diagnostic (Forces / Faiblesses Opportunités / Risques)	5 28/01/2025 26/02/2025 26/03/2025 14/05/2025 18/06/2025	
	En parallèle des discussions sur les dispositions du futur contrat, une étude prospective de l’évolution de la concession (clients et consommations) est menée par les services du SDEC ÉNERGIE et le marketing stratégique GRDF Nord-Ouest.		
S2	*Sécurité du réseau et production des données cartographiques	3 17/09/2025 13/11/2025 17/12/2025	
2026	S1	*Charte travaux - Schéma Directeur des investissements - Programmes Pluriannuels des Investissements	4
	S2	*Qualité du service rendu aux usagers, Indicateurs KPI – Redevance, Annexe Transition Energétique, contrôle de concession - mission de contrôle	3
2027	S1	*Obligations comptables et financières du concessionnaire et maintien des passifs, durée du contrat et entrée en vigueur *Annexe Transition Energétique	4
	S2	*Modalités de fin de contrat, terme et durée, conclusions et Synthèses - Préprojet organisation du processus *Validation Finale du comité de pilotage	2

A noter que ces échéances n’annulent pas, mais au contraire viennent compléter, les échéances prévues au contrat de concession actuel relatives à la gestion de la fin de contrat.

Un avenant au Traité de concession du SDEC ÉNERGIE devra être conclu avant début 2027 pour intégrer la commune de Langrune-sur-Mer, dont le Traité de concession communal arrivera à échéance le 17 janvier 2027.

ARTICLE 6 – COMPTE RENDU DE RÉUNIONS ET ÉCHANGES DE DOCUMENTS ENTRE LES PARTIES

6-1 Compte-rendu des réunions

Chaque réunion fera l’objet d’un compte rendu établi par le SDEC ÉNERGIE, dont une proposition sera communiquée pour avis sous 8 jours à GRDF. GRDF disposera de 8 jours afin soit d’en approuver le contenu, soit de l’amender.

Chaque réunion débute par la signature du compte rendu de la réunion précédente.

6-2 Échange de documents

Pour la bonne organisation des discussions, les Parties conviennent que les échanges des documents (versions projets des documents) s'effectueront de la manière suivante :

- Les Parties s'engagent à travailler sur la base d'une version V0 en utilisant les marques de révisions et commentaires tout au long des discussions. La page de garde signale le n° de la version et son auteur.

ARTICLE 7 – DURÉE DE L'ACCORD

Le présent Accord de méthode entre en vigueur à compter de la notification par le SDEC ÉNERGIE à GRDF dudit Accord signé par les deux Parties.

Il prend fin le 14 décembre 2027.

Fait à Caen, le

En quatre exemplaires originaux,

Pour le SDEC ENERGIE, La Présidente du SDEC ÉNERGIE	Pour le concessionnaire, Le Directeur Clients Territoires Nord-Ouest
Catherine GOURNEY-LECONTE	Phillipe LAHET



Avenant n° 1 à la Convention relative aux travaux sous tension et autres prestations

Entre les soussignés

Syndicat Départemental d'Energies du Calvados usuellement dénommé SDEC ENERGIE autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représenté par la Présidente Mme. Catherine GOURNEY-LECONTE dûment habilitée à cet effet par délibération du comité syndical du 6 février 2025 domicilié Esplanade Brillaud de Laujardière, ZAC de la Folie Couvrechef, Porte de l'Europe, CS 75046-140077 Caen Cedex 5,

désigné ci-après « **l'Autorité concédante** », d'une part,

et, d'autre part,

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 4, Place de la Pyramide 92800 PUTEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Jean Olivier MARTIN, Directeur Régional Enedis, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le 1er avril 2021 par Mme la Présidente et les membres du Directoire d'Enedis, faisant élection de domicile au 9, Place de la Pucelle, 76024 Rouen Cedex,

désignée ci-après « **le Concessionnaire** », pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité,

et ensemble « les Parties ».

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

Les Parties ont conclu, le 29 juin 2018, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Au titre de cette convention, l'Autorité concédante a concédé, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales et par le Code de l'énergie, au Concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'Autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

Certaines interventions techniques sur le réseau public de distribution d'électricité concédé nécessitent des modalités spécifiques de coordination entre le Concessionnaire et l'Autorité concédante. Il s'agit en particulier de travaux sous tension, de mise en œuvre de moyens de réalimentation provisoire, de remplacement en urgence de transformateurs en surcharge.

La convention conclue le 21 février 2024 définit les modalités de réalisation et les conditions financières de ces prestations, pour des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante dans le cadre du contrat de concession précité.

Le Concessionnaire a communiqué à l'Autorité concédante le 12 décembre 2024 plusieurs modifications aux prix reportés au bordereau des prix inclus à l'article 6 de ladite convention.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte ces modifications.

En application de ces dispositions, les Parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Les dispositions de l'article 6 de ladite convention sont supprimées et remplacées par les dispositions ci-dessous :

« Article 6 - Tarifs applicables pour les prestations réalisées pour le compte de l'Autorité concédante

Les interventions dévolues au Concessionnaire, réalisées pour le compte de l'Autorité concédante sont facturées sur la base du bordereau des prix HT suivant :

Code article	Libellé de la prestation	Prix en € (HT)
I-110	Déconnexion et reconnexion par manœuvre de ponts	1 794,84 €
I-115	Connexion ou déconnexion de pont	1 445,99 €
I-117	Pose/Dépose DOPP + Pose/Dépose ISP	3 868,40 €
I-120	Mise en place d'une traverse de dérivation sur support existant et raccordement sous tension	1 917,12 €
I-124	Dépontage et Dépose Dérivation	2 133,92 €
I-127	Dépose de pont, traverse, ancrage ou dérivation sur support existant et dépose première portée	1 917,12 €
I-130	Remplacement d'un support d'alignement à proximité et raccordement d'une nouvelle dérivation	5 971,27 €
I-140	Implantation d'un support en pleine portée et raccordement d'une nouvelle dérivation	5 237,85 €
I-141	Implantation d'un nouveau support à proximité et pose d'un interrupteur aérien	7 189,14 €
I-144	Implantation d'un support d'arrêt, confection ancrage simple et raccordement ERAS	5 685,69 €
I-145	Implantation d'un nouveau support à proximité et confection double ancrage	6 336,12 €
I-150	Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant et raccordement sous tension	2 133,92 €
I-152	Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant à la place d'un transformateur sur poteau	3 434,78 €
I-154	Mise en place d'un transformateur sur poteau en passage sur support existant et raccordement sous tension	2 567,54 €
I-155	Pose d'un interrupteur aérien sur support double ancrage existant	6 036,50 €
I-156	Remplacement Coffret Disjoncteur H61 & liaison BT	2 350,74 €
I-157	Remplacement Transfo H61	2 350,74 €
I-158	Remplacement Transfo H61 + Coffret DJ + liaison BT	3 868,40 €
I-180	Mise en conformité d'un support existant par changement d'armement	3 217,98 €
I-190	Confection d'un double ancrage pendulaire sur support d'alignement existant	3 868,40 €
I-195	Confection d'un double ancrage sur support d'alignement existant	4 518,84 €
I-010	Prestation fouille réalisée par Enedis	792,24 €
I-020	Prestation confection Extrémité Unipolaire type Extérieur Pollué (EUEP)	169,54 €
I-030	Prestation fourniture d'un jeu de connecteur TST	43,20 €
I-210	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un transfo mobile de type "TAPIR"	2 841,39 €
I-219	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 50 kVA	1 623,55 €

Code article	Libellé de la prestation	Prix en € (HT)
I-220	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 100 kVA	1 676,23 €
I-221	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 160 kVA	1 769,28 €
I-222	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 250 kVA	1 955,36 €
I-223	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 400 kVA	2 265,87 €
I-224	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 630 kVA	2 885,77 €
I-229	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 50 kVA	3 434,38 €
I-230	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 100 kVA	3 487,06 €
I-231	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 160 kVA	3 580,11 €
I-232	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 250 kVA	3 766,19 €
I-233	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 400 kVA	4 076,70 €
I-234	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 630 kVA	4 696,60 €
I-240	Mise en place d'un interrupteur mobile temporaire	3 001,16 €
I-259	Jour supplémentaire Groupe électrogène 50 KVA	256,70 €
I-260	Jour supplémentaire Groupe électrogène 100 KVA	309,38 €
I-261	Jour supplémentaire Groupe électrogène 160 KVA	402,43 €
I-262	Jour supplémentaire Groupe électrogène 250 KVA	529,10 €
I-263	Jour supplémentaire Groupe électrogène 400 KVA	839,61 €
I-264	Jour supplémentaire Groupe électrogène 630KVA	1 425,87 €

Les parties conviennent d'adopter le nouveau bordereau des prix à compter du 1^{er} mars 2025 :

- Pour toutes les DTE (Demande de travaux électriques) transmises par l'Entreprise à Enedis avant le 1^{er} mars 2025, le bordereau de prix initial reste en vigueur,
- Pour toutes les DTE transmises par l'Entreprise à Enedis à compter du 1^{er} mars 2025, le bordereau de prix modifié est applicable. »

Article 2 – Autres clauses

Toutes les autres clauses de la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations signée le 21 février 2024 non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Article 3 – Date d'effet et formalités

Le présent avenant prendra effet après signature par les Parties et accomplissement par l'Autorité Concédante des formalités propres à le rendre exécutoire, telles que prévues par le Code général des collectivités territoriales, notamment sa transmission à la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, en trois exemplaires originaux.

Le 18 février 2025

Pour l'Autorité concédante,

La Présidente du SDEC-ENERGIE,

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Pour le Concessionnaire,

Le Directeur Régional Normandie Enedis

Monsieur Jean-Olivier MARTIN

PROJET